

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

RAPPORT FINANCIER

ANNUEL

2025



SOMMAIRE

- | | | |
|------------|---|---------------|
| 01. | Comptes annuels sociaux et Rapport général des CAC | P. 03 |
| 02. | Comptes annuels consolidés et Rapport général des CAC | P. 14 |
| 03. | ETIC | P. 23 |
| 04. | Rapport spécial des contrôleurs des comptes | P. 47 |
| 05. | Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes | P. 59 |
| 06. | Liste des communiqués de presse publiés | P. 61 |
| 07. | Rapport de gestion | P. 63 |
| 08. | Rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance) | P. 155 |
| 09. | Commentaire des dirigeants | P. 176 |

01

COMPTES
ANNUELS
SOCIAUX ET
RAPPORT
GENERAL



BILAN ACTIF					
	ACTIF	Exercice		Exercice N-1	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	2 276 493 168,24	2 199 946 691,48	76 546 476,76	107 547 762,41
A01	- Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
A02	- Charges à répartir	2 276 493 168,24	2 199 946 691,48	76 546 476,76	107 547 762,39
A03	- Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	117 664 790,14	99 805 263,99	17 859 526,15	23 419 879,88
A04	- Immobilisations en recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
A05	- Brevets, marques, droits et val.similaires	117 664 790,14	99 805 263,99	17 859 526,15	23 419 879,88
A06	- Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
A07	- Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)	171 464 218,67	76 132 646,96	95 331 571,69	93 432 672,91
A08	- Terrains	21 322 890,00	0,00	21 322 890,00	2 575 690,00
A09	- Constructions	45 549 008,17	40 465 890,42	5 083 117,75	6 153 519,82
A10	- Installations techniques, mat. & outill.	4 283 892,85	2 430 994,24	1 852 898,61	2 204 540,71
A11	- Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
A12	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	44 837 711,92	33 235 762,52	11 601 949,60	16 102 075,73
A13	- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A14	- Immobilisations corporelles en cours	55 470 715,73	0,00	55 470 715,73	66 396 846,65
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)	83 778 169 460,81	11 466 540 229,98	72 311 621 239,83	70 653 280 807,15
A15	- Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
A16	- Constructions	81 961 733 817,59	10 878 313 976,79	71 083 419 840,80	67 537 773 115,17
A17	- Installations techniques, mat. & outill.	369 122 321,93	342 235 744,01	26 886 577,92	37 087 850,94
A18	- Matériel de transport	24 665 570,92	24 665 570,84	0,08	0,08
A19	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	230 836 007,87	221 322 938,34	9 503 069,53	15 954 144,53
A20	- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A21	- Immobilisations corporelles en cours	1 191 811 742,50	0,00	1 191 811 742,50	3 062 465 696,43
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	2 778 783 046,41	500 000,00	2 778 283 046,41	2 303 268 847,54
A22	- Prêts immobilisés	1 704,88	0,00	1 704,88	1 704,88
A23	- Autres créances financières	2 777 781 341,53	0,00	2 777 781 341,53	2 302 267 142,66
A24	- Titres de participation	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
A25	- Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	40 862 594,53	0,00	40 862 594,53	390 623 742,45
A26	- Diminution des créances immobilières	21 075,80	0,00	21 075,80	27 848,54
A27	- Augmentation des dettes de financement	40 661 518,73	0,00	40 661 518,73	390 595 893,91
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	89 163 257 278,80	13 842 932 832,43	75 320 324 446,37	73 571 373 712,34
	STOCKS	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	29 435 698,31
A28	- Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
A29	- Matières et fournitures consommables	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	29 435 698,31
A30	- Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A31	- Produits intermédiaires produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
A32	- Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	732 408 184,26	68 930 224,73	663 477 959,53	561 071 530,77
A33	- Fournisseurs débiteurs avancés et acomptes	3 517 996,56	0,00	3 517 996,56	3 139 283,71
A34	- Clients et comptes rattachés	187 215 037,02	54 612 374,41	132 602 662,61	199 978 278,63
A35	- Personnel	561 016,04	0,00	561 016,04	460 765,30
A36	- Etat	213 507 926,38	0,00	213 507 926,38	22 487 252,24
A37	- Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
A38	- Autres débiteurs	299 270 545,56	14 317 850,32	284 952 695,24	224 105 804,92
A39	- Comptes de régularisation actif	28 335 662,60	0,00	28 335 662,60	110 880 147,97
	ACTIFS ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	4 072 925 544,17	0,00	4 072 925 544,17	1 219 111 745,91
A40	- Ecarts de conversion - Actif (H) (Elém.circ.)	0,00	0,00	0,00	600 278,15
	TOTAL II (I+G+H+I)	4 836 575 869,35	73 550 641,95	4 763 025 227,40	4 810 239 253,14
	TRESORERIE ACTIF	233 768 808,05	0,00	233 768 808,05	295 548 374,19
A41	- Chèques et valeurs à encaisser	6 879 987,77	0,00	6 879 987,77	5 029 822,68
A42	- Banques, T.G et C.P.	167 152 094,94	0,00	167 152 094,94	236 167 868,20
A43	- Caisse, Régies d'avances et créditeurs	59 736 725,34	0,00	59 736 725,34	54 355 683,31
	TOTAL III	233 768 808,05	0,00	233 768 808,05	295 548 374,19
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	94 233 601 950,20	13 916 483 474,38	80 211 118 481,82	75 677 161 339,67

BILAN PASSIF					
	PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	
		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1
	CAPITAUX PROPRES	28 593 215 381,33	27 555 810 111,25	28 593 215 381,33	27 555 810 111,25
B01	- Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00
B02	- (-) actionnaires, CSNA, CAppdot Véné	0,00	0,00	0,00	0,00
B03	- Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00	0,00	0,00
B04	- Ecarts de réévaluation	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80
B05	- Réserve légale	558 341,72	558 341,72	558 341,72	558 341,72
B06	- Autres réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
B07	- Report à nouveau (2)	-10 715 277 223,27	-11 393 304 615,53	-10 715 277 223,27	-11 393 304 615,53
B08	- Résultats nets en instance d'affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
B09	- Résultat net de l'exercice (2)	1 037 405 270,08	678 027 392,28	1 037 405 270,08	678 027 392,28
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(A) 28 593 215 381,33	27 555 810 111,25	28 593 215 381,33	27 555 810 111,25
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	(B) 1 183 553 053,94	313 301 905,09	1 183 553 053,94	313 301 905,09
B10	- Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
B11	- Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
B12	- Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
	DETTES DE FINANCEMENT	(C) 40 084 185 453,67	37 982 300 329,10	40 084 185 453,67	37 982 300 329,10
B13	- Emprunts obligataires	20 886 732 000,00	18 632 978 000,00	20 886 732 000,00	18 632 978 000,00
B14	- Autres dettes de financement	19 197 453 453,67	19 349 322 329,10	19 197 453 453,67	19 349 322 329,10
	PROVISION DURABLES POUR RISQUES & CHARGES	(D) 6 286 463 770,83	6 225 593 738,42	6 286 463 770,83	6 225 593 738,42
B15	- Provisions pour risques	183 599 116,09	257 928 564,56	183 599 116,09	257 928 564,56
B16	- Provisions pour charges	6 102 864 654,74	5 967 665 173,86	6 102 864 654,74	5 967 665 173,86
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	(E) 690 733 753,24	651 143 531,77	690 733 753,24	651 143 531,77
B17	- Augmentation des créances immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00
B18	- Diminution des dettes de financement	690 733 753,24	651 143 531,77	690 733 753,24	651 143 531,77
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	76 838 151 413,01	72 728 149 616,63	76 838 151 413,01	72 728 149 616,63
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F) 3 476 285 616,23	2 936 277 686,91	3 476 285 616,23	2 936 277 686,91
B19	- Fournisseurs et compte rattachés	1 047 756 201,03	1 023 774 540,31	1 047 756 201,03	1 023 774 540,31
B20	- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40	639 000,40	639 000,40	639 000,40
B21	- Personnel	35 445 432,22	35 600 652,36	35 445 432,22	35 600 652,36
B22	- Organismes sociaux	21 718 626,37	16 784 909,27	21 718 626,37	16 784 909,27
B23	- Etat	332 677 674,76	193 346 350,25	332 677 674,76	193 346 350,25
B24	- Comptes d'associés	457 109,13	457 823,42	457 109,13	457 823,42
B25	- Autres créanciers	1 005 646 678,48	630 992 871,86	1 005 646 678,48	630 992 871,86
B26	- Comptes de régularisation passif	1 031 729 893,84	1 034 681 539,04	1 031 729 893,84	1 034 681 539,04
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G) 0,00	600 278,15	0,00	600 278,15
B27	- Autres provisions pour risques et charges	0,00	600 278,15	0,00	600 278,15
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Elém. circ.)	(H) 99 955,01	0,00	99 955,01	0,00
	TOTAL II (F+G+H+I)	3 476 285 616,23	2 936 877 920,07	3 476 285 616,23	2 936 877 920,07
	TRESORERIE PASSIF	2 681 452,58	12 033 803,97	2 681 452,58	12 033 803,97
B29	- Crédits d'escompte	0,00	0,00	0,00	0,00
B30	- Crédits de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
B31	- Banques (soldes créditeurs)	2 681 452,58	12 033 803,97	2 681 452,58	12 033 803,97
	TOTAL III	2 681 452,58	12 033 803,97	2 681 452,58	12 033 803,97
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	80 317 118 481,82	75 677 161 339,67	80 317 118 481,82	75 677 161 339,67

(1) Capital personnel débiteur (-)
(2) Bénéficiaire (+); Déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)					
	EXPLOITATION	OPERATIONS		TOTAUX DE	
		Progres à l'exercice	Concernant exerc. préc.	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
		1	2	3	4
	I *****EXPLOITATION*****				
	PRODUITS D'EXPLOITATION				
D01	* Ventas de marchandises en l'etat	-	-	-	-
D02	* Ventas de biens et services produits	4 492 950 353,13	11 240 959,93	4 504 191 313,06	4 037 003 222,23
	Chiffre d'affaires	4 492 950 353,13	11 240 959,93	4 504 191 313,06	4 037 003 222,23
D03	* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-	-
D04	* Immobilisations produites par l'exercice pour elle meme	-	-	-	-
D05	* Subventions d'exploitation	-	-	-	-
D06	* Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
D07	* Reprises d'exploitation; transferts de charges	914 417 898,74	571 209,36	914 989 108,10	365 595 124,96
	TOTAL I	5 407 368 251,87	11 812 169,29	5 419 180 421,16	4 402 598 347,19
	CHARGES D'EXPLOITATION				
C01	* Achats revendus (2) de marchandises	270 794 534,90	171 200,03	270 965 734,93	280 045 302,04
C02	* Achats consommés (2) de matières & fournitures	840 967 028,66	3 161 078,91	844 128 107,57	561 275 492,14
C03	* Impôts et taxes	8 376 909,41	6 002,00	8 382 911,41	7 564 925,30
C04	* Charges de personnel	240 200 241,08	8 449,64	240 208 690,72	226 279 737,76
C05	* Autres charges d'exploitation	281 843 062,26	321 428,57	282 164 490,8	

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I- SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice A	Exercice précédent B	Variation (A-B)	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent	76 838 151 413,01	72 728 149 615,63	0,00	4 110 001 797,38
Actif immobilisé	75 320 324 446,37	73 571 373 712,34	1 748 950 734,03	0,00
Fonds de roulement fonctionnel	1 517 826 966,64	-843 224 096,71		2 361 051 063,35
Actif circulant	4 763 025 227,40	1 810 239 353,14	2 952 785 974,26	0,00
Passif circulant	3 476 285 616,23	2 936 977 920,07		539 307 696,16
Besoin de financement global	1 286 739 611,17	-1 126 738 666,93	2 413 478 278,10	
Tresorerie nette (actif - passif)	231 067 355,47	283 514 570,22	0,00	52 427 214,75

Masses	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I- Ressources stables de l'exercice				
* Autofinancement (A)	0,00	1 347 359 358,29	0,00	1 581 208 416,86
* Capacité d'autofinancement		1 347 359 358,29		1 581 208 416,86
* Distribution des bénéfices		0,00		0,00
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées			0,00	
* Diminution des immobilisations en cours				
* Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		873 000 000,00		0,00
* Augmentation du capital/apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		873 000 000,00		0,00
* Augmentation des dettes de financement (D) (nettes de primes de remboursements)		3 798 260 994,12		512 685 790,16
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	0,00	6 018 620 352,41	0,00	2 093 894 207,02
II- Emplois stables de l'exercice				
* Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)	1 887 282 304,92		1 593 136 254,98	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 214 243,42		1 922 477,70	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 884 068 061,50		1 591 213 777,28	
* Acquisitions d'immobilisations financières				
* Augmentation des créances immobilisées				
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)	1 735 927 804,10		1 682 092 146,06	
* Emplois en non valeurs (H)	34 359 180,04		140 376 949,95	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	3 657 569 289,06		3 415 605 350,99	
III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	2 413 478 278,10			- 1 510 609 820,67
IV- Variation de la trésorerie		- 52 427 214,75	188 898 676,70	
Total général	6 071 947 567,16	6 071 947 567,16	3 604 504 027,69	3 604 504 027,69

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

		Exercice	Exercice N-1
1	Ventes de marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
III	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	4 504 191 313,06	4 037 003 222,23
3	* Ventes de biens et services produits	4 504 191 313,06	4 037 003 222,23
4	* variation stocks de produits		
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	= CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	1 115 093 842,50	841 320 794,18
6	* Achats consommés de matières et fournitures	270 965 734,93	280 045 302,04
7	* Autres charges externes	844 128 107,57	561 275 492,14
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	3 389 097 470,56	3 195 682 428,05
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	8 382 911,41	7 564 925,30
10	- Charges de personnel	240 208 690,72	226 279 737,76
V	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	3 140 505 868,43	2 961 837 764,99
	= ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
11	+ Autres produits d'exploitation		2 908 587 658,20
12	- Autres charges d'exploitation	282 164 490,83	
13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	914 989 108,10	365 595 124,96
14	- Dotations d'exploitation	1 146 907 318,33	1 479 605 748,94
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	2 626 423 167,37	1 847 827 141,01
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-1 334 307 268,16	-1 126 207 774,65
VIII	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	1 292 115 899,21	721 619 366,36
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-2 272 072,68	-32 712 422,08
15	- Impôts sur les résultats	252 438 556,45	10 879 552,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	1 037 405 270,08	678 027 392,28

I. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT		Exercice	Exercice N-1
1	Résultat net de l'exercice	1 037 405 270,08	678 027 392,28
	* Bénéfice +	1 037 405 270,08	678 027 392,28
	* Perte -		0,00
2	+ Dotations d'exploitation (1)	1 146 907 318,33	1 457 815 089,47
3	+ Dotations financières (1)	629 208 049,57	628 126,69
4	+ Dotations non courantes (1)		0,00
5	- Reprises d'exploitation (2)	914 989 108,10	365 595 124,96
6	- Reprises financières (2)	551 172 171,59	69 667 066,62
7	- Reprises non courantes (2) (3)		120 000 000,00
8	- Produits des cessions d'immobilisations		
9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées		
I	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	1 347 359 358,29	1 581 208 416,86
10	- Distributions de bénéfices		
II	= AUTOFINANCEMENT	1 347 359 358,29	1 581 208 416,86

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé			109 394 086,53					109 394 086,53
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	6 225 593 738,42	596 434 750,69	628 680 201,03		630 418 003,30	533 826 916,01	0,00	6 286 463 770,83
SOUS TOTAL (A)	6 225 593 738,42	596 434 750,69	738 074 287,56	0,00	630 418 003,30	533 826 916,01	0,00	6 395 857 857,36
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	333 416 556,02	15 605 774,47			275 471 688,54			73 550 641,95
5. Autres Provisions pour risques et charge			0,00		0,00			0,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
SOUS TOTAL (B)	333 416 556,02	15 605 774,47	0,00	0,00	275 471 688,54	0,00	0,00	73 550 641,95
TOTAL (A+B)	6 559 010 294,44	612 040 525,16	738 074 287,56	0,00	905 889 691,84	533 826 916,01	0,00	6 469 408 499,31

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
- Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de caducité au fur et à mesure de la construction combiné au prolongement de la durée de la concession à 99 ans à partir du 1 ^{er} janvier 2016.	- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usage des actifs en concessions.	- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (523 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon l'ancienne méthode).
- Pour prendre en considération le planning généralement décennal d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rattachement de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.	- Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la durée d'utilisation.	- Le montant du rattachement de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 589 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2023 de 586 MMAD.
- Le montant de la dotation aux provisions pour risques de change pour les dettes en devise a été limité à l'incident des pertes sur les gains de change latents		
II. Changements affectant les règles de présentation		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	2 372 929 452,98	34 359 180,04	0,00	0,00	0,00	129 411 680,23	1 383 784,55	2 276 493 168,24
* Frais préliminaires	129 411 680,23		0,00			129 411 680,23		0,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 243 517 772,75	34 359 180,04						2 276 493 168,24
* Primes de remboursement obligations	0,00						1 383 784,55	0,00
	0,00							0,00
*IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 642 562,22	3 214 243,42	0,00	0,00	0,00	0,00	192 015,50	117 664 790,14
* Immobilisation en recherche et développement	0,00							0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	114 642 562,22	3 214 243,42					192 015,50	117 664 790,14
* Fonds commercial	0,00							0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00							0,00
	0,00							0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES	163 249 199,59	26 962 219,08	0,00	0,00	0,00	0,00	18 747 200,00	171 464 218,67
* Terrains	2 575 690,00	18 747 200,00						21 322 890,00
* Constructions	45 549 008,17	0,00						45 549 008,17
* Installat. techniques, matériel et outillage	4 283 892,85	0,00						4 283 892,85
* Matériel de transport	0,00	0,00						0,00
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	44 443 761,92	393 950,00						44 837 711,92
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	66 396 846,65	7 821 069,08					18 747 200,00	55 470 715,73
	0,00							0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION	81 667 539 978,45	2 049 173 876,17	0,00	2 124 177 593,87	0,00	0,00	2 062 721 987,68	83 778 169 460,81
* Terrains	0,00							0,00
* Constructions	77 980 450 381,30	1 857 105 842,42		2 124 177 593,87				81 961 733 817,59
* Installat. techniques, matériel et outillage	369 122 321,93				0,00			369 122 321,93
* Matériel de transport	24 665 570,92				0,00			24 665 570,92
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	230 836 007,87							230 836 007,87
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	3 062 465 696,43	192 068 033,75					2 062 721 987,68	1 191 811 742,50

Les acquisitions des constructions intègrent le montant de la réévaluation (cf. changement de méthode)

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT	40 084 185 453,67	35 529 405 836,08	1 758 321 938,03	0,00	0,00			
- Emprunts obligataires	20 886 732 000,00	18 057 437 798,02	239 880 276,86					
- Autres dettes de financement	19 197 453 453,67	17 471 968 038,06	1 518 441 661,17		0,00			
DU PASSIF CIRCULANT	3 476 285 616,23	0,00	2 936 277 686,91	41 583 259,93	122 131,80	216 574 156,67		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 047 756 201,03		1 047 756 201,03	127 781 491,61	17 890 112,39	1 330 197,30		
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40		639 000,40					
- Personnel	35 445 432,22		35 445 432,22					
- Organismes sociaux	21 718 626,37		21 718 626,37			21 718 626,37		
- Etat	332 677 674,76		332 677 674,76			332 677 674,76		
- Comptes d'associés	672 109,13		672 109,13			672 109,13		
- Autres créditeurs	1 005 646 678,48		1 005 646 678,48					
- Compte de régularisation du passif	1 031 729 893,84		1 031 729 893,84					

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 778 783 046,41	2 778 783 046,41	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
- Prets immobilisés	1 704,88	1 704,88						
- Autres créances financières	2 777 781 341,53	2 777 781 341,53						
- Titres de participation	1 000 000,00	1 000 000,00					1 000 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	732 408 184,26	0,00	732 408 184,26	37 728 913,77	0,00	214 950 203,02	0,00	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 517 996,66		3 517 996,66					
- Clients et comptes rattachés	187 215 037,02		187 215 037,02	37 728 913,77		1 442 276,64		
- Personnel	561 016,04		561 016,04					
- Etat	213 507 926,38	0,00	213 507 926,38			213 507 926,38		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	299 270 545,56		299 270 545,56					
- Comptes de régularisation actif	28 335 662,60		28 335 662,60					

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 354 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2022 s'est élevé à 82 MMAD.
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Au 31 décembre 2025, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a appliqué les principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes libellées en monnaies étrangères, tels que préconisés par le CGNC. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour risques de change a été provisionné.	L'impact sur le résultat de l'exercice est de 40 661 518,73 Dhs
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée "Immobilisations corporelles en concession"	Situation spécifique d'ADM Amélioration de l'information financière Aucune incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		0,00
* Valeurs remises au cédantes		
* Autres engagements donnés	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 790 155 993,13	1 296 442 349,71
* Cautions Reçues sur marché en USD	121 661,40	121 661,40
* Cautions Reçues sur marché en EURO	6 479 608,28	6 204 559,15
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17 300 024 815,07	17 281 299 255,20
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	20 886 732 000,00	18 632 978 000,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	1 876 470 588,20	2 047 058 823,50
* Dépôts et cautionnements reçus	20 958 050,40	-20 958 450,40
TOTAL	41 880 942 716,48	39 243 146 198,56

SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues			NEANT		

(1) - Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
ADM - PARK	Service	500.000	99,60%	498 000		31/12/2025			
ADM - PROJET	Service	500.000	99,60%	498 000		31/12/2025			
TOTAL		1.000.000		996.000					

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE	
A. Evaluation à l'entrée	
1. Immobilisation en non-valeurs	(Conforme CGNC)
2. Immobilisation incorporelles	(Conforme CGNC)
3. Immobilisations corporelles	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
4. Immobilisations financières	(Conforme CGNC)
B. Corrections de valeurs	
1. Méthodes d'amortissements	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif	(Conforme CGNC)
II. ACTIF CIRCULANT	
A. Evaluation à l'entrée	
1. Stocks	(Conforme CGNC)
2. Créances et autres actifs circulants	(Conforme CGNC et annexe n°1)
3. Titres et autres valeurs de placement	(Conforme CGNC)
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	(Conforme CGNC)
III. FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	(Conforme CGNC)
3. Dettes de financement permanent	(Conforme CGNC)
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	(Conforme CGNC)
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif	(Conforme CGNC)
IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant	(Conforme CGNC et annexe n°1)
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	(Conforme CGNC)
V. TRESORERIE	
1. Trésorerie - Actif	(Conforme CGNC)
2. Trésorerie - Passif	(Conforme CGNC)
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)

RAPPORT GENERAL :



BDO MAROC

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

HORWATH MAROC AUDIT

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

Rapport général des commissaires aux comptes
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 29 776 768 435,27 MAD dont un bénéfice net de 1 037 405 270,08 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

Dans la continuité de notre observation formulée au titre des exercices précédents, nous notons qu'au cours de l'exercice 2025, la société a confié au cabinet Grant Thornton une mission d'audit de son dispositif de maîtrise du risque de fraude au parcours fermé. Cette démarche témoigne de l'engagement continu de la société dans l'amélioration de son dispositif de contrôle et de détection de la fraude, dans la continuité des travaux conduits par le cabinet EY & Associés ayant estimé en 2022-2023 un taux de fraude compris entre 2,13% et 4,95% du chiffre d'affaires péage.

**BDO MAROC**Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360**HORWATH MAROC AUDIT**Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

Nous attirons votre attention sur le fait que le rapport Grant Thornton a été remis en mars 2026, concomitamment à l'arrêté des comptes, ne permettant pas son exploitation complète à cette date. Nous nous réservons en conséquence la possibilité de compléter notre appréciation sur ce point lors de nos prochains travaux.

2. Méthode d'évaluation

La Société a modifié, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, sa méthode de traitement comptable des écarts de conversion relatifs aux dettes de financement libellées en devises. En effet, lors des exercices antérieurs, la Société avait limité la dotation aux provisions pour pertes de change à l'excédent des pertes sur les gains de change latents, par dérogation aux principes du Code Général de la Normalisation Comptable, dérogation dûment mentionnée dans l'état A2 de l'État des Informations Complémentaires.

Au titre de l'exercice 2025, la Société a aligné ses pratiques comptables sur les règles en vigueur, conduisant à la constatation d'une dotation aux provisions pour pertes de change correspondant à l'intégralité des pertes de change latentes au 31/12/2025, soit un montant de 40 683 KMAD.

Nous notons le respect par la société des normes comptables en vigueur, tout en attirant l'attention sur l'impact de ce changement de méthode sur les résultats de l'exercice.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>▪ Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.</p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à 72 312 MMAD.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et de la valeur actuelle. - EW examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au niveau de paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires », aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2025.



BDO MAROC

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38• Casablanca 20360

HORWATH MAROC AUDIT

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>« Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	
<p>▪ Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure</p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de 5 502 MMAD au 31 décembre 2025, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.
<p>▪ Maîtrise du risque de fraude sur les recettes de péage.</p> <p>La société exploite un réseau autoroutier en régime de concession dont les recettes proviennent essentiellement des péages perçus auprès des usagers. La nature de cette activité, fondée sur des transactions en espèces et sur des systèmes automatisés de perception, expose la société à un risque inhérent de fraude, pouvant se traduire par une minoration des recettes encaissées et constatées dans les comptes.</p> <p>Ce risque, qui fait l'objet de missions spécifiques confiées à des cabinets externes, a été également</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour prévenir et détecter les risques de fraude sur les recettes de péage, notamment les procédures de rapprochement entre les données de comptage du trafic et les recettes encaissées ; - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction sur les systèmes de perception du péage, les procédures de clôture de caisse et les systèmes informatiques de collecte et de centralisation des données de trafic et de recettes ;



BDO MAROC

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

HORWATH MAROC AUDIT

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>pris en compte dans le cadre d'une nouvelle mission d'audit confiée au cours de l'exercice. La complexité du dispositif de contrôle interne mis en place, ainsi que l'importance des recettes de péage dans le chiffre d'affaires de la société, nous ont conduits à considérer la maîtrise du risque de fraude sur les recettes de péage comme une question clé de l'audit.</p>	<p>- Apprécier les conclusions des travaux réalisés par les cabinets spécialisés chargés de l'audit du dispositif de maîtrise du risque de fraude au parcours fermé, dans la limite de leur disponibilité à la date de clôture de nos travaux.</p>
<p>▪ Reconnaissance du chiffre d'affaires et évaluation des produits constatés d'avance.</p> <p>Le chiffre d'affaires de la société est principalement constitué des recettes de péage, générées par le transit des usagers sur le réseau autoroutier concession. Ces recettes font l'objet d'une reconnaissance au moment du passage en gare de péage, qu'il s'agisse d'un paiement immédiat ou d'un paiement différé via les systèmes de télépéage.</p> <p>Les montants perçus au titre des abonnements de télépéage, notamment via le système JAWAZ, donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance, dont l'évaluation nécessite de déterminer la quote-part des droits de passage non encore utilisés à la date de clôture. La correcte reconnaissance du chiffre d'affaires et l'évaluation de ces passifs constituent des estimations faisant appel au jugement de la Direction. De ce fait, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'évaluation des produits constatés d'avance comme une question clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des méthodes comptables appliquées par la société pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'évaluation des produits constatés d'avance relatifs au télépéage, telles que décrites dans l'état A1 de l'ETIC ; - Examiner, par sondage, la concordance entre les recettes de péage comptabilisées et les données de trafic issues des systèmes de comptage, ainsi que les rapprochements effectués entre les encaissements et les enregistrements comptables ; - Vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation des produits constatés d'avance relatifs aux droits de passage non encore utilisés à la clôture de l'exercice.
<p>▪ Evaluation des dettes de financement libellées en devises et traitement des écarts de conversion.</p> <p>La société a contracté des dettes de financement libellées en plusieurs devises étrangères dans le cadre du financement de ses projets d'investissement autoroutiers. Ces dettes sont converties en dirhams à la clôture de l'exercice aux cours en vigueur, générant des écarts de conversion dont le traitement comptable est encadré par le Code Général de la Normalisation Comptable.</p> <p>Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a modifié sa méthode de traitement comptable des écarts de conversion, en alignant ses pratiques sur les règles du référentiel comptable en</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour l'évaluation des dettes de financement en devises à la clôture de l'exercice, notamment les mécanismes de détermination des cours de change retenus et les modalités de comptabilisation des écarts de conversion ; - Vérifier la conformité du traitement comptable des écarts de conversion avec les dispositions du Code Général de la Normalisation Comptable, ainsi que la correcte information fournie dans l'état A2 de l'ETIC au titre du changement de méthode intervenu au cours de l'exercice ;

**BDO MAROC**Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360**HORWATH MAROC AUDIT**Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

Questions clés identifiées	Notre réponse
vigueur. Ce changement de méthode, décrit dans l'état A2 de l'ETIC, a eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice. L'importance du recours aux financements en devises dans la structure financière de la société, ainsi que la sensibilité de l'évaluation de ces dettes aux variations des cours de change, nous ont conduits à considérer l'évaluation des dettes de financement libellées en devises et le traitement des écarts de conversion comme une question clé de l'audit.	- Rapprocher les soldes des dettes de financement en devises avec les tableaux d'amortissement reçus des prêteurs et s'assurer de la correcte conversion de ces soldes aux cours de clôture, ainsi que de la symétrie du traitement entre les écarts de conversion actif et passif.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

**BDO MAROC**Adresse : 119, Bd Abdelmoumen -
5ème Etage N° 38 - Casablanca 20360**HORWATH MAROC AUDIT**Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD - Rabat

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 Avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO**Monsieur Zakaria FAHIM****Associé**

B.D.O
119, Bd Abdelmoumen
Bureau n°38 - Casablanca

Horwath Maroc Audit**Mme Maryam MOUNA****Associée**

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76

02

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES ET RAPPORT GENERAL DES CAC



الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

Comptes Consolidés
au 31 décembre 2025

BILAN ACTIF

	(en KMAD)	
	31.12.2025	31.12.2024
Actif non courant		
Immobilisations corporelles et incorporelles	121 346	131 771
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	72 280 859	70 653 281
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 777 816	2 302 302
Impôts différés actifs	1 200	810 697
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	0	-249
Total actif non courant	75 181 221	73 897 802
Actif courant		
Autres actifs financiers	4 073 262	1 222 103
Stocks	26 733	29 575
Clients et autres débiteurs	97 038	182 578
Autres actifs courants	1 449 514	1 059 041
Trésorerie et équivalents de trésorerie	369 473	448 567
Total actif courant	6 016 020	2 941 864
TOTAL DE L'ACTIF	81 197 241	76 839 666

BILAN PASSIF

	(en KMAD)	
	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux propres		
Capital	15 715 629	15 715 629
Réserves consolidées	-9 028 725	-8 510 957
Ecart de réévaluation	14 138 624	15 126 659
Résultat de l'exercice	1 412 659	729 609
Capitaux propres part du Groupe	22 238 187	23 060 940
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	22 238 187	23 060 940
Passif non courant		
Emprunts non courants	37 902 470	35 749 866
Impôts différés	8 669 079	6 768 500
Provisions non courantes	4 315 874	4 724 559
Autres passifs non courants	1 183 553	313 302
Total passif non courant	52 070 975	47 556 227
Passif courant		
Fournisseurs et autres créanciers	1 016 857	1 009 068
Emprunts courants et dettes financières diverses	1 758 322	1 804 983
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	752 746	733 893
Autres passifs	3 360 154	2 662 522
Découvert	0	12 034
Total passif courant	6 888 079	6 222 499
TOTAL DU PASSIF	81 197 241	76 839 666

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	(en KMAD)	
	31.12.2025	31.12.2024
Chiffre d'affaires dont :	6 614 821	5 605 009
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	4 504 191	4 037 003
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	2 110 629	1 568 006
Achats et charges externes	-3 152 178	-2 482 979
Charges de personnel	-268 169	-250 981
Impôts et taxes	-8 391	-7 569
Dotations aux amortissements	-458 779	-1 259 661
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	-27 116	12 952
Autres produits et charges d'exploitation	142 091	90 849
Résultat opérationnel courant	2 842 279	1 707 621
Autres produits et charges opérationnels	-5 701	-36 097
Résultat opérationnel	2 836 578	1 671 523
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 361 172	-1 224 988
Coût de l'endettement financier net	-1 361 172	-1 224 988
Autres produits et charges financiers	401 985	311 455
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-464 732	-28 382
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 412 659	729 609
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net	1 412 659	729 609
- dont part du Groupe	1 412 659	729 609
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	45	23
- résultat dilué par action (part du Groupe)	45	23

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	(en KMAD)	
	31.12.2025	31.12.2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 670 670	2 670 571
Résultat net	1 412 659	729 609
Dotations nettes aux amortissements et provisions	485 895	1 246 709
Gains et pertes de change latente		
Résultat sur cessions		
Autofinancement	1 898 555	1 976 318
Charge nette d'intérêts	1 361 172	1 224 988
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	391 296	458 454
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)	3 651 023	3 632 200
Acquisition d'immobilisations	-2 113 710	-1 733 513
Actifs et passifs financiers non courants	533 590	-531 754
Total des acquisitions d'actifs non courant	-1 580 119	-2 237 707
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)	-1 580 119	-2 237 707
Dividendes versés aux actionnaires		
Remboursement d'emprunts	-1 735 928	-1 682 092
Emission d'emprunts	3 798 261	512 686
Remboursement du crédit de TVA		
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital		
Intérêts financiers nets versés	-1 361 172	-1 224 988
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)	701 161	-2 394 394
Variation de trésorerie (I + II + III)	2 772 065	-999 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 442 735	1 670 670

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1/01/2024	15 715 629	5 559 977	1 293 685	22 569 291	-	22 569 291
Affectation du résultat précédent		1 293 685	-1 293 685			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires		-176 564		-176 564		-176 564
Ecart de réévaluation net		-61 342		-61 342		-61 342
Résultat net			729 609	729 609		729 609
Impact						
Impact impôt différé actif						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		-51		-51		-51
Capitaux propres au 31/12/2024	15 715 629	6 615 704	729 609	23 060 942	-	23 060 942
Capitaux propres au 1/01/2025	15 715 629	6 615 704	729 609	23 060 942	-	23 060 942
Affectation du résultat précédent		729 609	-729 609			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires		-49 642		-49 642		-49 642
Ecart de réévaluation net		-926 693		-926 693		-926 693
Résultat net			1 412 659	1 412 659		1 412 659
Impact						
Impact impôt différé passif		-774 689		-774 689		-774 689
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		-583 674		-583 674		-583 674
Capitaux propres au 31/12/2025	15 715 629	5 109 899	1 412 659	22 238 187	-	22 238 187

RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2025

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 décembre 2025

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC 12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviennent gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute soumise, y compris les raccordements aux voies existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'EVALUATION

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à

des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données du trafic...) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« **Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 31 décembre 2025** »

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Valeurs brutes (en milliers de dirhams)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	73 123 623	2 110 629	-	75 234 252
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	2 470 342	483 051	-	2 953 393
Valeurs nettes	70 653 281	1 627 578	-	72 280 859

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation nette de 1 628 millions de dirhams durant 2025.

2. Autres Actifs non courants

• Les impôts différés actifs :

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Les impôts différés actifs	816 207	1 100

3. Autres actifs courants

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 222 103	4 073 262
Autres débiteurs courants	1 059 041	1 449 514
Autres actifs courants	2 281 144	5 522 776

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA.

4. Provisions

(En milliers de dirhams)	31.12.2024	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	31.12.2025
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4 962 443	81 314	-34 657	3 181 261
Provisions pour risques et charges	496 009	1 350 687	-	1 846 697
Provisions	5 458 452	1 432 002	-34 657	5 027 958

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2025 de 5 502 millions de dhs a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2025 est de 4 962 MMAD

5. Information sur les actifs et passifs financiers

(en milliers de dirhams)	31.12.2025	À moins d'un an	À plus d'un an
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	4 073 262	4 073 262	-
Trésorerie	369 473	369 473	-
Sous-total actifs financiers	4 442 735	4 442 735	-
Emprunts et dettes financières diverses	39 660 792	1 758 322	37 902 470
Fournisseurs	1 016 857	1 016 857	-
Découvert	-	-	-
Sous-total passifs financiers	40 677 648	2 775 179	37 902 470

6. Chiffre d'affaires

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	4 037 003	4 504 191
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1 568 006	2 110 629
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 605 009	6 614 821

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 18,02 % est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

Comptes Consolidés
au 31 décembre 2025

7. Charges d'exploitation

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Achats et charges externes	2 482 979	3 152 178
Charges de personnel	250 981	268 169
Impôts et taxes	7 569	8 391
Dotations aux amortissements	1 259 661	458 779
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	12 952	27 116
Autres produits et charges d'exploitation	90 849	142 091

8. Coût de l'endettement

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Intérêts et charges financières assimilées	1 449 733	1 353 244
Variation de juste valeur des instruments financiers	1 393	-336
Effet actualisation	-188 872	-34 656
Autres retraitements	-37 266	42 920
Coût de l'endettement	1 224 988	1 361 171

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux dits emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Le coût d'endettement affiche une hausse de 11,11 % par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement par l'effet d'actualisation.

9. Engagements

• Engagements donnés :

Le Conseil d'administration d'ADM a approuvé en date du 30 mars 2016 une convention de partenariat conclue par la société avec le Ministère du Transport et de la Logistique, pour l'aménagement de deux pénétrantes entre l'autoroute de contournement de Rabat et la ville de Rabat.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention globale, Rabat ville lumière, signée devant sa Majesté le ROI le 12 mai 2014. Le management d'ADM a accepté d'engager ces dépenses, car ils généreront une augmentation certaine du trafic.

• Engagements reçus :

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 296 442	1 790 156
* Cautions Reçues sur marché en USD	122	122
* Cautions Reçues sur marché en EURO	6 205	6 480
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17 281 299	17 300 025
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	18 632 978	20 886 732
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 047 059	1 876 471
* Dépôts et cautionnements reçus	20 958	20 958
TOTAL	39 285 063	41 880 943

10. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

RAPPORT GENERAL :

**Aux actionnaires**

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2025 de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés **KMAD 22 238 187** dont un bénéfice consolidé de **KMAD 1 412 659**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Normes Internationales d'information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

Dans la continuité de notre observation formulée au titre des exercices précédents, nous notons qu'au cours de l'exercice 2025, la société a confié au cabinet Grant Thornton une mission d'audit de son dispositif de maîtrise du risque de fraude au parcours fermé. Cette démarche témoigne de l'engagement continu de la société dans l'amélioration de son dispositif de contrôle et de détection de la fraude, dans la continuité des travaux conduits par le cabinet EY & Associés ayant estimé en 2022-2023 un taux de fraude compris entre 2,13% et 4,95% du chiffre d'affaires péage.

Nous attirons votre attention sur le fait que le rapport Grant Thornton a été remis en mars 2026, concomitamment à l'arrêté des comptes, ne permettant pas son exploitation complète à cette date. Nous nous réservons en conséquence la possibilité de compléter notre appréciation sur ce point lors de nos prochains travaux.

2. Méthode d'évaluation

La Société a modifié, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, sa méthode de traitement comptable des écarts de conversion relatifs aux dettes de financement libellées en devises. En effet, lors des exercices antérieurs, la Société avait limité la dotation aux provisions pour pertes de change à l'excédent des pertes sur les gains de change latents, par dérogation aux principes du Code Général de la Normalisation Comptable, dérogation dûment mentionnée dans l'état A2 de l'État des Informations Complémentaires.

Au titre de l'exercice 2025, la Société a aligné ses pratiques comptables sur les règles en vigueur, conduisant à la constatation d'une dotation aux provisions pour pertes de change correspondant à l'intégralité des pertes de change latentes au 31/12/2025, soit un montant de 40 683 KMAD.



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

Nous notons le respect par la société des normes comptables en vigueur, tout en attirant l'attention sur l'impact de ce changement de méthode sur les résultats de l'exercice.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>▪ Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.</p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à 72 312 MMAD.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et de la valeur actuelle. - EW examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au niveau de paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires », aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2025.
<p>▪ Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure</p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de 5 502 MMAD au 31 décembre 2025, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.



Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Maîtrise du risque de fraude sur les recettes de péage.</p> <p>La société exploite un réseau autoroutier en régime de concession dont les recettes proviennent essentiellement des péages perçus auprès des usagers. La nature de cette activité, fondée sur des transactions en espèces et sur des systèmes automatisés de perception, expose la société à un risque inhérent de fraude, pouvant se traduire par une minoration des recettes encaissées et constatées dans les comptes.</p> <p>Ce risque, qui fait l'objet de missions spécifiques confiées à des cabinets externes, a été également pris en compte dans le cadre d'une nouvelle mission d'audit confiée au cours de l'exercice. La complexité du dispositif de contrôle interne mis en place, ainsi que l'importance des recettes de péage dans le chiffre d'affaires de la société, nous ont conduits à considérer la maîtrise du risque de fraude sur les recettes de péage comme une question clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour prévenir et détecter les risques de fraude sur les recettes de péage, notamment les procédures de rapprochement entre les données de comptage du trafic et les recettes encaissées ; - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction sur les systèmes de perception du péage, les procédures de clôture de caisse et les systèmes informatiques de collecte et de centralisation des données de trafic et de recettes ; - Apprécier les conclusions des travaux réalisés par les cabinets spécialisés chargés de l'audit du dispositif de maîtrise du risque de fraude au parcours fermé, dans la limite de leur disponibilité à la date de clôture de nos travaux.
<p>Reconnaissance du chiffre d'affaires et évaluation des produits constatés d'avance.</p> <p>Le chiffre d'affaires de la société est principalement constitué des recettes de péage, générées par le transit des usagers sur le réseau autoroutier concession. Ces recettes font l'objet d'une reconnaissance au moment du passage en gare de péage, qu'il s'agisse d'un paiement immédiat ou d'un paiement différé via les systèmes de télépéage.</p> <p>Les montants perçus au titre des abonnements de télépéage, notamment via le système JAWAZ, donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance, dont l'évaluation nécessite de déterminer la quote-part des droits de passage non encore utilisés à la date de clôture. La correcte reconnaissance du chiffre d'affaires et l'évaluation de ces passifs constituent des estimations faisant appel au jugement de la Direction. De ce fait, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'évaluation des produits constatés d'avance comme une question clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des méthodes comptables appliquées par la société pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'évaluation des produits constatés d'avance relatifs au télépéage, telles que décrites dans l'état A1 de l'ETIC ; - Examiner, par sondage, la concordance entre les recettes de péage comptabilisées et les données de trafic issues des systèmes de comptage, ainsi que les rapprochements effectués entre les encaissements et les enregistrements comptables ; - Vérifier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation des produits constatés d'avance relatifs aux droits de passage non encore utilisés à la clôture de l'exercice.
<p>Evaluation des dettes de financement libellées en devises et traitement des écarts de conversion.</p> <p>La société a contracté des dettes de financement libellées en plusieurs devises étrangères dans le cadre du financement de ses projets d'investissement autoroutiers. Ces dettes sont converties en dirhams à la clôture de l'exercice aux cours en vigueur, générant des écarts de conversion dont le traitement comptable est encadré par le Code Général de la Normalisation Comptable.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour l'évaluation des dettes de financement en devises à la clôture de l'exercice, notamment les mécanismes de détermination des cours de change retenus et les modalités de comptabilisation des écarts de conversion ; - Vérifier la conformité du traitement comptable des écarts de conversion avec les dispositions du Code Général de la Normalisation Comptable, ainsi que la correcte information fournie dans l'état A2 de l'ETIC au titre du



Questions clés identifiées	Notre réponse
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a modifié sa méthode de traitement comptable des écarts de conversion, en alignant ses pratiques sur les règles du référentiel comptable en vigueur. Ce changement de méthode, décrit dans l'état A2 de l'ETIC, a eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice. L'importance du recours aux financements en devises dans la structure financière de la société, ainsi que la sensibilité de l'évaluation de ces dettes aux variations des cours de change, nous ont conduits à considérer l'évaluation des dettes de financement libellées en devises et le traitement des écarts de conversion comme une question clé de l'audit.	<p>changement de méthode intervenu au cours de l'exercice ;</p> <p>- Rapprocher les soldes des dettes de financement en devises avec les tableaux d'amortissement reçus des prêteurs et s'assurer de la correcte conversion de ces soldes aux cours de clôture, ainsi que de la symétrie du traitement entre les écarts de conversion actif et passif.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de



cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

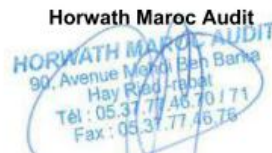
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes



Monsieur Zakaria FAHIM
Associé



Mme Maryam MOUNA
Associée

03

ETIC



BILAN ACTIF

Société : AUTOROUTES DU MAROC		BILAN - A C T I F (modèle normal)			
Tableau n° 1		Exercice		Exercice clos le	31/12/2025
A C T I F		Brut	Amort. Prov.	Net	Exercice N-1
					Net
	IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	2 276 493 168,24	2 199 946 691,48	76 546 476,76	107 347 762,41
A01	- Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,02
A02	- Charges à répartir	2 276 493 168,24	2 199 946 691,48	76 546 476,76	107 347 762,39
A03	- Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	117 664 790,14	99 805 263,99	17 859 526,15	23 419 879,88
A04	- Immobilisations en recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
A05	- Brevets, marques, droits et val.similaires	117 664 790,14	99 805 263,99	17 859 526,15	23 419 879,88
A06	- Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
A07	- Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)	171 464 218,67	76 132 646,98	95 331 571,69	93 432 672,91
A08	- Terrains	21 322 890,00	0,00	21 322 890,00	2 575 690,00
A09	- Constructions	45 549 008,17	40 465 890,42	5 083 117,75	6 153 519,82
A10	- Installations techniques, mat. & outill.	4 283 892,85	2 430 994,24	1 852 898,61	2 204 540,71
A11	- Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
A12	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	44 837 711,92	33 235 762,32	11 601 949,60	16 102 075,73
A13	- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A14	- Immobilisations corporelles en cours	55 470 715,73		55 470 715,73	66 396 846,65
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)	83 778 169 460,81	11 466 548 229,98	72 311 621 230,83	70 653 280 807,15
	- Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Constructions	81 961 733 817,59	10 878 313 976,79	71 083 419 840,80	67 537 773 115,17
	- Installations techniques, mat. & outill.	369 122 321,93	342 235 744,01	26 886 577,92	37 087 850,94
	- Matériel de transport	24 665 570,92	24 665 570,84	0,08	0,08
	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	230 836 007,87	221 332 938,34	9 503 069,53	15 954 144,53
	- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Immobilisations corporelles en cours	1 191 811 742,50		1 191 811 742,50	3 062 465 696,43
	IMMOBILISATIONS FINANCIERS (D)	2 778 783 046,41	500 000,00	2 778 283 046,41	2 303 268 847,54
A15	- Prêts immobilisés	1 704,88	0,00	1 704,88	1 704,88
A16	- Autres créances financières	2 777 781 341,53	0,00	2 777 781 341,53	2 302 267 142,66
A17	- Titres de participation	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
A18	- Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	40 682 594,53		40 682 594,53	390 623 742,45
A19	- Diminution des créances immobilisées	21 075,80		21 075,80	27 848,54
A20	- Augmentation des dettes de financement	40 661 518,73		40 661 518,73	390 595 893,91
	TOTAL I (A+B+C1+C2+D+E)	89 163 257 278,80	13 842 932 832,43	75 320 324 446,37	73 571 373 712,34
	STOCKS	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	29 455 698,31
A21	- Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
A22	- Matières et fournitures consommables	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	29 455 698,31
A23	- Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A24	- Produits intermédiaires produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
A25	- Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	732 408 184,26	68 930 224,73	663 477 959,53	561 071 530,77
A26	- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	3 517 996,66	0,00	3 517 996,66	3 159 283,71
A27	- Clients et comptes rattachés	187 215 037,02	54 612 374,41	132 602 662,61	199 978 278,63
A28	- Personnel	561 016,04	0,00	561 016,04	460 763,30
A29	- Etat	213 507 926,38	0,00	213 507 926,38	22 487 252,24
A30	- Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
A31	- Autres débiteurs	299 270 545,56	14 317 850,32	284 952 695,24	224 105 804,92
A32	- Comptes de régularisation actif	28 335 662,60	0,00	28 335 662,60	110 880 147,97
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	4 072 925 544,17	0,00	4 072 925 544,17	1 219 111 745,91
A33	- Titres et valeurs de placement	4 072 925 544,17	0,00	4 072 925 544,17	1 219 111 745,91
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (II) (Elém.circ.)	0,00		0,00	600 278,15
	TOTAL II (F+G+H+I)	4 836 575 869,35	73 550 641,95	4 763 025 227,40	1 810 239 253,14
	TRESORERIE ACTIF	233 768 808,05	0,00	233 768 808,05	295 548 374,19
A35	- Chèques et valeurs à encaisser	6 879 987,77	0,00	6 879 987,77	5 029 822,68
A36	- Banques, T.G et C.P	167 152 094,94	0,00	167 152 094,94	236 162 868,20
A37	- Caisses, Régies d'avances et accreditifs	59 736 725,34	0,00	59 736 725,34	54 355 683,31
	TOTAL III	233 768 808,05	0,00	233 768 808,05	295 548 374,19
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	94 233 601 956,20	13 916 483 474,38	80 317 118 481,82	75 677 161 339,67

BILAN PASSIF

Société : AUTOROUTES DU MAROC

Tableau n° 1

		Exercice clos le	
		31/12/2025	
P A S S I F		Exercice N	Exercice N-1
	CAPITAUX PROPRES	28 593 215 381,33	27 555 810 111,25
	- Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00
	- (-) : actionnaires, CSNA, C.App; dont Versé		0,00
F	B03 - Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
I	B04 - Ecart de réévaluation	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80
N	B05 - Réserve légale	558 341,72	558 341,72
A			0,00
N	B06 - Autres réserves	0,00	0,00
C	B07 - Report à nouveau (2)	-10 715 277 223,27	-11 393 304 615,55
E	B08 - Résultats nets en instance d'affectation	0,00	0,00
M	B09 - Résultat net de l'exercice (2)	1 037 405 270,08	678 027 392,28
			0,00
E	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	28 593 215 381,33	27 555 810 111,25
N			0,00
T	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	1 183 553 053,94	313 301 905,09
	- Subventions d'investissement	1 183 553 053,94	313 301 905,09
P	B11 - Provisions réglementées	0,00	0,00
E	B12 - Compte de liaison		0,00
R			0,00
M	DETTES DE FINANCEMENT (C)	40 084 185 453,67	37 982 300 329,10
A	B13 - Emprunts obligataires	20 886 732 000,00	18 632 978 000,00
N	B14 - Autres dettes de financement	19 197 453 453,67	19 349 322 329,10
E			0,00
N	PROVISION DURABLES POUR RISQUES & CHARGES (D)	6 286 463 770,83	6 225 593 738,42
T	B15 - Provisions pour risques	183 599 116,09	257 928 564,56
	- Provisions pour charges	6 102 864 654,74	5 967 665 173,86
			0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	690 733 753,24	651 143 531,77
	B17 - Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
	B18 - Diminution des dettes de financement	690 733 753,24	651 143 531,77
			0,00
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	76 838 151 413,01	72 728 149 615,63
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 476 285 616,23	2 936 277 686,91
A	B19 - Fournisseurs et compte rattachés	1 047 756 201,03	1 023 774 540,31
S	B20 - Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40	639 000,40
S	B21 - Personnel	35 445 432,22	35 600 652,36
I	B22 - Organismes sociaux	21 718 626,37	16 784 909,27
F	B23 - Etat	332 677 674,76	193 346 350,25
T	B24 - Comptes d'associés	672 109,13	457 823,42
C	B25 - Autres créanciers	1 005 646 678,48	630 992 871,86
I	B26 - Comptes de régularisation passif	1 031 729 893,84	1 034 681 539,04
R			0,00
C	B27 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	0,00	600 278,15
U			0,00
L			0,00
A			0,00
N	B28 ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Elém. cir.) (H)	0,00	99 955,01
T			0,00
N			0,00
	TOTAL II (F+G+H+I)	3 476 285 616,23	2 936 977 920,07
T	TRESORERIE PASSIF	2 681 452,58	12 033 803,97
R	B29 - Crédits d'escompte	0,00	0,00
S	B30 - Crédits de trésorerie	0,00	0,00
O	B31 - Banques (soldes créditeurs)	2 681 452,58	12 033 803,97
E			
	TOTAL III	2 681 452,58	12 033 803,97
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	80 317 118 481,82	75 677 161 339,67

(1) Capital personnel débiteur (-)

(2) Bénéficiaire (+); Déficitaire (-)

COMpte DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (1/2)

Société : AUTOROUTES DU MAROC

- COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(modèle normal)

Tableau n° 2

Exercice du 01-01-2025 au 31-12-2025

		OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
		Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. preced. 2	L'EXERCICE 3	L'EXERCICE PRECEDENT 4
*****EXPLOITATION*****					
	I	PRODUITS D'EXPLOITATION			
D01		* Ventes de marchandises en l'état			-
D02		* Ventes de biens et services produits	4 492 950 353,13	11 240 959,93	4 504 191 313,06
		Chiffre d'affaires	4 492 950 353,13	11 240 959,93	4 504 191 313,06
D03		* Variation de stocks de produits (+/-)	-	-	-
D04		* Immobilisations produites par :Ent.po	-	-	-
D05		* Subventions d'exploitation	-	-	-
D06		* Autres produits d'exploitation	-	-	-
D07		* Reprises d'exploitation : transferts de	914 417 898,74	571 209,36	914 989 108,10
		TOTAL I	5 407 368 251,87	11 812 169,29	5 419 180 421,16
	II	CHARGES D'EXPLOITATION			
C01		* Achats revendus (2) de marchandise	-	-	-
C02		* Achats consommés (2) de matières &	270 794 534,90	171 200,03	270 965 734,93
C03		* Autres charges externes	840 967 028,66	3 161 078,91	844 128 107,57
C04		* Impôts et taxes	8 376 909,41	6 002,00	8 382 911,41
C05		* Charges de personnel	240 200 241,08	8 449,64	240 208 690,72
C06		* Autres charges d'exploitation	281 843 062,26	321 428,57	282 164 490,83
C07		* Dotations d'exploitation	1 092 332 294,16	54 575 024,17	1 146 907 318,33
		TOTAL II	2 734 514 070,47	58 243 183,32	2 792 757 253,79
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			2 626 423 167,37
*****FINANCIER*****					
		PRODUITS FINANCIERS			
D08		* Prod. des titres de partic. & autres tit	49 642 187,65	-	49 642 187,65
D09		* Gains de change	70 967 885,64	-	70 967 885,64
D10		* Intérêts et autres produits financiers	61 728 183,63	-	61 728 183,63
D11		* Reprises financières; transferts de c	551 172 171,59	-	551 172 171,59
		TOTAL IV	733 510 428,51	-	733 510 428,51
	V	CHARGES FINANCIERES			
C08		* Charges d'intérêts	1 416 346 777,91	-	1 416 346 777,91
C09		* Pertes de change	22 025 680,87	237 188,32	22 262 869,19
C10		* Autres charges financières	-	-	-
C11		* Dotations financières	629 208 049,57	-	629 208 049,57
		TOTAL V	2 067 580 508,35	237 188,32	2 067 817 696,67
	VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-
	VII	RESULTAT COURANT (III + VI)			1 292 115 899,21
					721 619 366,36

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés: achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (2/2)

Société : AUTOROUTES DU MAROC

- COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

(modèle normal)

Tableau n° 2

Exercice du 01-01-2025 au 31-12-2025

		OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. preced. 2		
VII		RESULTAT COURANT (reports)		1 292 115 899,21	721 619 366,36
		*****NON COURANT*****			
VIII		PRODUITS NON COURANTS			
D12		* Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	-
D13		* Subventions d'équilibre	0,00	0,00	-
D14		* Reprises sur subventions d'investissement	2 748 851,15	0,00	1 826 801,14
D15		* Autres produits non courants	1 370 924,96	527 989,29	9 139 439,51
D16		* Reprises non courantes ; transferts de charges	0,00	0,00	120 000 000,00
		TOTAL VIII	4 119 776,11	527 989,29	130 966 240,65
IX		CHARGES NON COURANTES			
C12		* Val. nettes d'amortissements des immo.cédées	0,00	0,00	-
C13		* Subventions accordées	0,00	0,00	-
C14		* Autres charges non courantes	6 919 838,08	0,00	163 678 662,73
C15		* Dotations non courantes aux amortissement et pr	0,00	0,00	-
		TOTAL IX	6 919 838,08	0,00	163 678 662,73
		RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-2 272 072,68
XI		RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)		1 289 843 826,53	688 906 944,28
C16	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	252 438 556,45	0,00	10 879 552,00
WIII		RESULTAT NET (XI - XII)		1 037 405 270,08	678 027 392,28

XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			6 157 338 615,07	4 908 909 446,90
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			5 119 933 344,99	4 230 882 054,62
XVI	RESULTAT NET (Total des produits-Total des charges)			1 037 405 270,08	678 027 392,28

TABLEAU DE FINANCEMENT

Société : AUTOROUTES DU MAROC

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

I- Synthèse des masses du bilan

	Exercice A	Exercice précédent B	Variation (A-B)	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent	76 838 151 413,01	72 728 149 615,63	0,00	4 110 001 797,38
Actif immobilisé	75 320 324 446,37	73 571 373 712,34	1 748 950 734,03	0,00
Fonds de roulement fonctionnel	1 517 826 966,64	- 843 224 096,71		2 361 051 063,35
Actif circulant	4 763 025 227,40	1 810 239 253,14	2 952 785 974,26	0,00
Passif circulant	3 476 285 616,23	2 936 977 920,07	0,00	539 307 696,16
Besoin de financement global	1 286 739 611,17	- 1 126 738 666,93	2 413 478 278,10	
Tresorerie nette (actif - passif)	231 087 355,47	283 514 570,22	0,00	52 427 214,75

II- Emplois et ressources

Masses	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I- Ressources stables de l'exercice				
* Autofinancement (A)	0,00	1 347 359 358,29	0,00	1 581 208 416,86
* Capacité d'autofinancement		1 347 359 358,29		1 581 208 416,86
* Distribution des bénéfices		0,00		0,00
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées			0,00	
* Diminution des immobilisations en cours				
* Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		873 000 000,00		0,00
* Augmentation du capital,apports				0,00
* Subventions d'investissement		873 000 000,00		0,00
* Augmentation des dettes de financement (D) (nettes de primes de remboursements)		3 798 260 994,12		512 685 790,16
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	0,00	6 018 620 352,41	0,00	2 093 894 207,02
II- Emplois stables de l'exercice				
* Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)	1 887 282 304,92	-	1 593 136 254,98	-
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 214 243,42		1 922 477,70	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 884 068 061,50		1 591 213 777,28	
* Acquisitions d'immobilisations financières	-		-	
* Augmentation des créances immobilisées				
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)	1 735 927 804,10		1 682 092 146,06	
* Emplois en non valeurs (H)	34 359 180,04		140 376 949,95	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	3 657 569 289,06	-	3 415 605 350,99	-
III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	2 413 478 278,10	-	-	1 510 609 820,67
IV- Variation de la trésorerie	-	52 427 214,75	188 898 676,70	-
Total général	6 071 047 567,16	6 071 047 567,16	3 604 504 027,69	3 604 504 027,69

ETAT DES SOLDES DE GESTION

Société : AUTOROUTES DU MAROC

Tableau n° 5 ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

			Exercice	Exercice N-1
	1	Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L 'ETAT		
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	4 504 191 313,06	4 037 003 222,23
	3	* Ventes de biens et services produits	4 504 191 313,06	4 037 003 222,23
	4	* variation stocks de produits		
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	1 115 093 842,50	841 320 794,18
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	270 965 734,93	280 045 302,04
	7	* Autres charges externes	844 128 107,57	561 275 492,14
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	3 389 097 470,56	3 195 682 428,05
	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	8 382 911,41	7 564 925,30
	10	- Charges de personnel	240 208 690,72	226 279 737,76
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	3 140 505 868,43	2 961 837 764,99
	=	ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+ Autres produits d'exploitation		2 908 587 658,20
	12	- Autres charges d'exploitation	282 164 490,83	
	13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	914 989 108,10	365 595 124,96
	14	- Dotations d'exploitation	1 146 907 318,33	1 479 605 748,94
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	2 626 423 167,37	1 847 827 141,01
VII	+/-	RESULTAT FINANCIER	-1 334 307 268,16	-1 126 207 774,65
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	1 292 115 899,21	721 619 366,36
IX	+/-	RESULTAT NON COURANT	-2 272 072,68	-32 712 422,08
	15	- Impôts sur les résultats	252 438 556,45	10 879 552,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	1 037 405 270,08	678 027 392,28

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	1 037 405 270,08	678 027 392,28
		* Bénéfice +	1 037 405 270,08	678 027 392,28
		* Perte -		0,00
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	1 146 907 318,33	1 457 815 089,47
	3	+ Dotations financières (1)	629 208 049,57	628 126,69
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	
	5	- Reprises d'exploitation (2)	914 989 108,10	365 595 124,96
	6	- Reprises financières (2)	551 172 171,59	69 667 066,62
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	120 000 000,00
	8	- Produits des cessions d'immobilisations		
	9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées		
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	1 347 359 358,29	1 581 208 416,86
	10	- Distributions de bénéfices		
II	11	AUTOFINANCEMENT	1 347 359 358,29	1 581 208 416,86

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2025

ETAT A1 : PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2025

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
I. ACTIF IMMOBILISE	
A. Evaluation à l'entrée	
1. Immobilisation en non-valeurs	(Conforme CGNC)
2. Immobilisation incorporelles	(Conforme CGNC)
3. Immobilisations corporelles	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
4. Immobilisations financières	(Conforme CGNC)
B. Corrections de valeurs	
1. Méthodes d'amortissements	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif	(Conforme CGNC)
II. ACTIF CIRCULANT	
A. Evaluation à l'entrée	
1. Stocks	(Conforme CGNC)
2. Créances et autres actifs circulants	(Conforme CGNC et annexe n°1)
3. Titres et autres valeurs de placement	(Conforme CGNC)
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	(Conforme CGNC)
III. FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	(Conforme CGNC)
3. Dettes de financement permanent	(Conforme CGNC)
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	(Conforme CGNC)
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif	(Conforme CGNC)
IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant	(Conforme CGNC et annexe n°1)
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	(Conforme CGNC)
V. TRESORERIE	
1. Trésorerie - Actif	(Conforme CGNC)
2. Trésorerie - Passif	(Conforme CGNC)
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)

REGLES D'EVALUATION DES BIENS EN CONCESSION

Société : Autoroute du Maroc

ETAT A1 (ANNEXE N° 1) : REGLES D'EVALUATION DES BIENS EN CONCESSION

Au 31 décembre 2025

Les Règles d'évaluation découlent de l'application des conventions de concession et des cahiers des charges liant l'Etat et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (A.D.M). Ces textes prévoient les dispositions ci-après:

- § L'entretien et l'exploitation de l'autoroute Casablanca-Rabat
- § La construction, l'entretien et l'exploitation d'autres tronçons autoroutiers concédés à ADM autre que l'autoroute Casablanca-Rabat.
- § Le financement des opérations citées ci-dessus.

L'assiette de la concession s'étend à tous les terrains, ouvrages nécessaires à l'exploitation et au service des usagers y compris les raccordements aux voiries existantes et les dépendances.

Les tronçons déjà construits par le concédant font partie de la concession à la date de leur remise par le concédant au concessionnaire.

Les terrains nécessaires à la concession seront acquis par le concédant et mis à la disposition du concessionnaire. Il en est de même des terrains nécessaires au rétablissement des voies sans toutes fois qu'ils fassent partie de la concession.

La durée de la concession était initialement fixée par ces conventions à 50 ans. Depuis le 1er janvier 2016, la valeur nette comptable des concessions est amortie sur une nouvelle durée de concession de 99 ans applicable à toutes les concessions compte tenu de l'accord des autorités de tutelles.

A la fin de la concession, l'Etat se trouve subrogé à tous les droits d'ADM afférents à la concession il entrera en possession des biens meubles et immeubles faisant partie de la concession et tous les produits de la concession seront repris par le concédant.

I. IMMOBILISATIONS MISES DANS LA CONCESSION PAR LE CONCEDANT :

Les biens qui sont mis à la disposition d'ADM par l'ETAT sont valorisés sur la base de leur valeur estimée au moment de leur mise à sa disposition. Les biens réalisés au cours de la concession et financés par le concédant sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de production.

II. IMMOBILISATIONS REALISEES PAR ADM ET MISES EN CONCESSION

Les biens mis dans la concession par ADM sont valorisés sur la base de leur coût de production. Ce coût de production comprend le montant des intérêts relatifs aux dettes contractées pour le financement de chaque tronçon autoroutier depuis le "préfinancement" spécifique jusqu'à la date normale d'achèvement de ce tronçon ou de sa mise en service si elle est exceptionnellement antérieure à cette date.

Au titre de l'exercice 2016, les intérêts intercalaires transférés aux immobilisations s'élèvent à environ 32 millions de dirhams.

III. IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION REEVALUEES:

Toutes les concessions antérieures au 1er janvier 2016 et mises en service avant cette date ont fait l'objet d'une réévaluation faite par un cabinet externe indépendant. Le montant de l'écart de réévaluation d'élève à 22 554 900 492,81 dhs,

IV. MODALITES D'AMORTISSEMENT DES BIENS MIS EN CONCESSION

Ayant l'obligation d'entretenir le réseau autoroutier concédé ainsi que la construction des tronçons autoroutiers, ADM doit pratiquer les amortissements ci-après.

1. Amortissement pour dépréciation des biens autres que la construction d'autoroute

L'amortissement pour dépréciation est un amortissement de la valeur des éléments d'actif. Cette dépréciation peut résulter soit de l'usage, de l'usure, de l'obsolescence ou toute autre clause dont les effets sont jugés irréversibles.

Cet amortissement consiste donc à étaler le montant amortissable de l'immobilisation sur sa durée prévisionnelle d'utilisation fixée selon un plan d'amortissement.

2. Amortissement de la construction d'autoroute avant le 1er janvier 2016

L'investissement relatif à la construction d'autoroute réalisé par ADM faisait l'objet d'un amortissement au fur et à mesure de la construction de ladite autoroute et concernait les investissements réalisés dans l'année.

Le taux d'amortissement était déterminé en fonction de la durée restant à courir de la concession.

3. Amortissement de la construction d'autoroute à partir du 1er janvier 2016

A partir du 1er janvier 2016, ADM a adopté un amortissement des immobilisations en concession sur 99 ans suivant une méthode d'amortissement progressif basé sur le trafic effectif. Cette méthode s'applique aux actifs réévalués au 1er janvier 2016

V-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément aux dispositions du CGNC, à la date d'inventaire, les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont examinées afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur ; Si un tel indice existe, la valeur actuelle de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu le montant de la perte de valeur.

Au 31 décembre 2020, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

ETAT DES DEROGATIONS

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2025

ETAT A 2 : ETAT DES DEROGATIONS

Au 31 décembre 2025

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2022 s'est élevé à 82 MMAD.
II. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée " Immobilisations corporelles en concession"	Situation spécifique d'ADM Amélioration de l'information financière	Aucun incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2025

ETAT A 3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Au 31 décembre 2025

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I.Changements affectant les méthodes d'évaluation - Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de caducité au fur et à mesure de la construction combiné au prolongement de la durée de la concession à 99 ans à partir du 1 er janvier 2016 - Pour prendre en considération le planning généralement décennale d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rappel de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.	- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usure des actifs en concessions. - Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la durée d'uti	- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (323 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon ...) - Le montant du rattrapage de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 589 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2023 de 586 MMAD.
II. Changements affectant les règles de présentation		

DETAIL DES NON-VALEURS

Société : Autoroute du Maroc

ETAT B1: DETAIL DES NON-VALEURS

Au 31 décembre 2025

COMPTE PRINCIPAL	INITITULE	MONTANT
211300	FRAIS D'AUGMENTATION CAPITAL	-
212100	FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS	-
212500	COMMISSIONS DE GARANTIE /PRÊT OECF C-S	22 406 342,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT OECF C-C	14 682 877,56
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID SY- AS	11 824 307,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES CJ	17 299 125,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA C-J	17 263 350,00
212500	Commission de garantie des emprunts 2021	46 170 317,80
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID TETOUAN-FNIDEQ	10 262 912,88
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI AS-TANGER	30 673 500,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA SETTAT-MARRAKECH	11 183 040,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI SETTAT-MARRAKECH	36 108 600,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES SETTAT-MARRAKECH	27 413 100,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES TETOUAN-FNIDEQ	12 792 780,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FAD CONTOURNEMENT DE SETTAT	5 891 638,92
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES PORT DE TANGER MED	32 334 250,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES TANGER- PORT DE TANGER MED	17 364 900,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI SETTAT-MARRAKECH	23 074 800,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA TANGER-PORT OUED R'MEL	22 572 030,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES MARRAKECH-AGADIR	27 588 570,00
212500	COMMISSIONS D'EMISSION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	6 232 500,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID MARRAKECH-AGADIR	29 046 141,76
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES MARRAKECH-AGADIR	29 188 050,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT KKDEA MARRAKECH-AGADIR	14 091 300,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA FES-OUJDA	13 146 525,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BAD MARRAKECH-AGADIR	39 540 054,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT JBIC MARRAKECH-AGADIR	40 639 478,45
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID FES-TAZA	30 866 460,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES FES-TAZA	26 099 100,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI FES-TAZA	61 022 700,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FAD FES-OUJDA	11 573 255,70
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID TAZA-OUJDA	34 143 900,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT OFID TAZA-OUJDA	6 529 065,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FKDEA TAZA-OUJDA	14 049 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°2	15 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°3	12 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°4	8 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°5	12 800 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°6	25 800 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°7	9 600 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°8	23 600 000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES FES-OUJDA	22 700 250,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES EXTENTION CASABLANCA-RABAT	16 815 000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI CONTOURNEMENT DE RABAT	76 889 250,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT CGD TETOUAN-FNIDEQ	3 489 041,83
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT CGD MARRAKECH-AGADIR	10 104 103,47
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT FADES BERECHID BEN-IMELLAL	47 033 250,00
212500	COMMISSIONS D'EMISSIONS D'OBLIGATAIRES 2010	4 500 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°9	60 000 000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI BERECHID BEN-IMELLAL	74 141 100,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°10	30 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°11	20 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°12	30 000 000,00
212500	COMMISSIONS D'EMISSIONS D'OBLIGATAIRES 2011	7 844 476,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT EXIMBANK BERECHID BEN-IMELLAL	39 856 824,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°13	42 300 600,00
212500	COMMISSION DE GARENTE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N°14	12 536 465,24
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BID EL JADIDA - SAFI	21 809 771,39
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	132 516,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	761 700,00
212500	COMMISSIONS GROUPEMENT CDG CAPITAL-BMCE CAPITAL CONSEIL-BCP	88 000,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	207 600,00
212500	COMMISSION EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 1200MDHS TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	19 000 000,00
212500	COMMISSIONS EXIM BANK	1 092 421,01
212500	COMMISSIONS EXIM BANK	993 017,58
212500	FADES EL JADIDA - SAFI	19 039 500,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N° 15	12 000 000,00
212500	COMMISSION CFG GROUP	450 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE /EMPRUNT OBLIGATAIRE N° 16	22 195 000,00
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	978 798,61
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	828 000,51
212500	COMMISSIONS GARANTIE /PRÊT BEI EL JADIDA - SAFI	52 353 600,00
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	689 645,63
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	604 157,16
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	831 500,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	284 760,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	194 940,00
212500	COMMISSION D'ENGAGEMENT CHINA EXIMBANK CON.(2011)N°21	187 006,32
212500	COMMISSION BP0050	40 000 000,00
212500	COMMISSIONS GR CFG BANK EX CFG GROUP-SGMB-CDM	31 500,00
212500	COMMISSIONS DIVERS	77 731 655,43
212500	COMMISSION DE GARANTIE /EMPRUNT OBLIGATAIRE EMS_OBL_0002	12 924 394,44
212800	AUTRES CHARGES A REPARTIR (Etudes à caractère général)	642 998 852,55
	TOTAL	2 276 493 168,24

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Tableau n°4	NATURE	MONTANT BRUT DEBUT	AUGMENTATION		DIMINUTION	DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN
			Acquisition	Production par		Cession	Retrait	
Exercice du 01-01-25 au 31-12-25								
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS								
* Frais préliminaires		2 372 929 452,98	34 359 180,04	0,00	0,00	0,00	129 411 680,23	2 276 493 168,24
* Charges à répartir sur plusieurs exercices		129 411 680,23	0,00				129 411 680,23	0,00
* Primes de remboursement obligations		2 243 517 772,75	34 359 180,04					2 276 493 168,24
		0,00						0,00
		0,00						0,00
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
* Immobilisation en recherche et développement		114 642 562,22	3 214 243,42	0,00	0,00	0,00	0,00	117 664 790,14
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires		0,00						0,00
* Fonds commercial		114 642 562,22	3 214 243,42				192 015,50	117 664 790,14
* Autres immobilisations incorporelles		0,00						0,00
		0,00						0,00
		0,00						0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES								
* Terrains		163 249 199,59	26 962 219,08	0,00	0,00	0,00	18 747 200,00	171 464 218,67
* Constructions		2 575 690,00	18 747 200,00					21 322 890,00
* Installat. techniques, matériel et outillage		45 549 008,17	0,00					45 549 008,17
* Matériel de transport		4 283 892,85	0,00					4 283 892,85
* Mobilier, matériel bureau et aménagements		0,00	0,00					0,00
* Autres immobilisations corporelles		44 443 761,92	393 950,00					44 837 711,92
* Immobilisations corporelles en cours		0,00	7 821 069,08				18 747 200,00	55 470 715,73
		66 396 846,65						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION								
* Terrains		81 667 539 978,45	2 049 173 876,17	0,00	2 124 177 593,87	0,00	0,00	83 778 169 460,81
* Constructions		0,00						0,00
* Installat. techniques, matériel et outillage		77 980 450 381,30	1 857 105 842,42		2 124 177 593,87			81 961 733 817,59
* Matériel de transport		369 122 321,93				0,00		369 122 321,93
* Mobilier, matériel bureau et aménagements		24 665 570,92				0,00		24 665 570,92
* Autres immobilisations corporelles		230 836 007,87						230 836 007,87
* Immobilisations corporelles en cours		0,00						0,00
		3 062 465 696,43	192 068 033,75				2 062 721 987,68	1 191 811 742,50

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B2 BIS : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Tableau n° 8	NATURE	Cumul début exercice		Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations Sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
		1	2			
Exercice du 01-01-25 au 31-12-25						
IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS						
		2 265 581 690,59		63 843 945,12	129 478 944,23	2 199 946 691,48
. Frais préliminaires			129 411 680,23	0,00	129 411 680,23	0,00
. Charges à répartir sur plusieurs exercices			2 136 170 010,36	63 843 945,12	67 264,00	2 199 946 691,48
. Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00
			0,00			0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
		91 222 682,34		8 582 581,65	0,00	99 805 263,99
. Immobilisations en recherche et développement			0,00			0,00
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires			91 222 682,34	8 582 581,65		99 805 263,99
. Fonds commercial			0,00			0,00
. Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES						
		69 816 526,68		6 316 120,30	0,00	76 132 646,98
. Terrains			0,00			0,00
. Constructions *			39 395 488,35	1 070 402,07		40 465 890,42
. Installations techniques, matériel et outillage			2 079 352,14	351 642,10		2 430 994,24
. Matériel de transport			0,00			0,00
. Mobilier, matériel de bureau			28 341 686,19	4 894 076,13		33 235 762,32
. Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00
. Immobilisations corporelles en cours			0,00			0,00
			0,00			0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES EN CONCESSION						
		11 014 259 171,38		452 289 058,68	0,00	11 466 548 230,06
. Terrains			0,00			0,00
. Constructions			10 442 677 266,13	435 636 710,66		10 878 313 976,79
. Installations techniques, matériel et outillage			332 034 470,99	10 201 273,02		342 235 744,01
. Matériel de transport			24 665 570,92	0,00	0,00	24 665 570,92
. Mobilier, matériel de bureau			214 881 863,34	6 451 075,00		221 332 938,34
. Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00
. Immobilisations corporelles en cours			0,00			0,00
			0,00			0,00

TABLEAU DES PLUS ET MOINS VALUES

Société : Autoroute du Maroc

ETAT B3 : TABLEAU DES PLUS ET MOINS VALUES
SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
		-	-	-	-	-	-

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Société : Autoroute du Maroc

ETAT B4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Tableau n° 11

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
ADM - PARK	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2025			
ADM - Infrastructure	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2025			
TOTAL		1 000 000		996 000					

TABLEAU DES PROVISIONS

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B5 : TABLEAU DES PROVISIONS

Tableau n° 9

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé			109 394 086,53					109 394 086,53
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	6 225 593 738,42	596 434 750,69	628 680 201,03		630 418 003,30	533 826 916,01	0,00	6 286 463 770,83
SOUS TOTAL (A)	6 225 593 738,42	596 434 750,69	738 074 287,56	0,00	630 418 003,30	533 826 916,01	0,00	6 395 857 857,36
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	333 416 556,02	15 605 774,47			275 471 688,54			73 550 641,95
5. Autres Provisions pour risques et charge			0,00		0,00			0,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
SOUS TOTAL (B)	333 416 556,02	15 605 774,47	0,00	0,00	275 471 688,54	0,00	0,00	73 550 641,95
TOTAL (A+B)	6 559 010 294,44	612 040 525,16	738 074 287,56	0,00	905 889 691,84	533 826 916,01	0,00	6 469 408 499,31

TABLEAU DES CREANCES

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT BTABLEAU DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2024

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			
	TOTAL	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 778 783 046,41	2 778 783 046,41	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
- Prets immobilisés	1 704,88	1 704,88						
- Autres créances financières	2 777 781 341,53	2 777 781 341,53						
- Titres de participation	1 000 000,00	1 000 000,00					1 000 000,00	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	732 408 184,26	0,00	732 408 184,26	37 728 913,77	0,00	214 950 203,02	0,00	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 517 996,66		3 517 996,66					
- Clients et comptes rattachés	187 215 037,02		187 215 037,02	37 728 913,77		1 442 276,64		
- Personnel	561 016,04		561 016,04					
- Etat	213 507 926,38	0,00	213 507 926,38			213 507 926,38		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	299 270 545,56		299 270 545,56					
- Comptes de régularisation actif	28 335 662,60		28 335 662,60					

TABLEAU DES DETTES

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B7 : TABLEAU DES DETTES

Au 31 décembre 2025

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT	40 084 185 453,67	-40 084 185 453,67	35 529 405 836,08	1 758 321 938,03	0,00	0,00		
- Emprunts obligataires	20 886 732 000,00	18 057 437 798,02	239 880 276,86					
- Autres dettes de financement	19 197 453 453,67	17 471 968 038,06	1 518 441 661,17			0,00		
DUPASSIF CIRCULANT	3 476 285 616,23	0,00	2 936 277 686,91	41 583 259,93	122 131,80	216 574 156,67		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 047 756 201,03		1 047 756 201,03	127 781 491,61	17 890 112,39	1 330 197,30		
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40		639 000,40					
- Personnel	35 445 432,22		35 445 432,22					
- Organismes sociaux	21 718 626,37		21 718 626,37			21 718 626,37		
- Etat	332 677 674,76		332 677 674,76			332 677 674,76		
- Comptes d'associés	672 109,13		672 109,13			672 109,13		
- Autres créditeurs	1 005 646 678,48		1 005 646 678,48					
- Compte de régularisation du passif	1 031 729 893,84		1 031 729 893,84					

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Société : AUTOROUTES DU MAROC		
ETAT B9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL		
Au 31 décembre 2025		
ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions * Valeurs remises au cédantes	0,00	-
* Autres engagements donnés		0,00
Total (1) (1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées	0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 790 155 993,13	1 296 442 349,71
* Cautions Reçues sur marché en USD	121 661,40	121 661,40
* Cautions Reçues sur marché en EURO	6 479 608,28	6 204 559,15
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17 300 024 815,07	17 281 299 255,20
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	20 886 732 000,00	18 632 978 000,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	1 876 470 588,20	2 047 058 823,50
* Dépôts et cautionnements reçus	20 958 050,40	-20 958 450,40
TOTAL	41 880 942 716,48	39 243 146 198,56

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Au 31 décembre 2025

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données	NEANT				
Sûretés reçues					

(1) - Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

DETAIL DES POSTES DU CPC

Société : AUTOROUTES DU MAROC			
ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C.			
Tableau n° 6			
POSTE	LIBELLES	Exercice	Exercice
	CHARGES D'EXPLOITATION		
611	<u>Achats revendus de marchandises</u>		
	. Achats de marchandises	0,00	0,00
	. Variations des stocks de marchandises (+/-)	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
612	<u>Achats consommés de matières et fournitures</u>		
	. Achats de matières premières	0,00	0,00
	. Variations des stocks de matières premières (+/-)	0,00	0,00
	. Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage	11 744 727,96	14 874 489,11
	. Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (±)	2 048 644,81	7 433 150,59
	. Achats non stockés de matières et de fournitures	17 811 742,56	21 979 283,56
	. Achats de travaux et prestations de services	239 189 419,57	236 067 414,27
	. Rest/poste achat consommés de matières et fournitures	171 200,03	-309 035,49
	Total	270 965 734,93	280 045 302,04
613/614	<u>Autres charges externes</u>		
	. Locations et charges locatives	12 383 189,61	10 308 170,38
	. Redevances de crédit bail	0,00	0,00
	. Entretien et réparations	740 893 850,61	459 687 353,84
	. Primes d'assurances	11 075 266,43	2 863 717,17
	. Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	0,00	0,00
	. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	30 623 300,92	50 100 929,95
	. Redevances pour brevets, marques, droits ...	0,00	0,00
	. Etudes, recherches et documentation	1 348 100,93	704 591,62
	. Transports	1 720 153,36	1 609 400,00
	. Déplacement, missions et réceptions	3 446 970,48	4 087 982,80
	Reste du poste autres charges externes	42 637 275,23	31 913 346,38
	Total	844 128 107,57	561 275 492,14
617	<u>Charges de personnel</u>		
	. Rémunération du personnel	184 413 358,07	174 342 585,10
	. Charges sociales	43 267 013,49	34 976 494,65
	. Reste du poste des charges de personnel	12 528 319,16	16 960 658,01
	Total	240 208 690,72	226 279 737,76
618	<u>Autres charges d'exploitation</u>		
	. Jetons de présence	471 428,57	0,00
	. Pertes sur créances irrécouvrables	281 628 776,55	0,00
	. Reste sur poste autres charges d'exploitation	64 285,71	0,00
	Total	282 164 490,83	0,00
	CHARGES FINANCIERES		
638	<u>Autres charges financières</u>		
	. Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
	CHARGES NON COURANTES		
658	<u>Autres charges non courantes</u>		
	. Pénalités sur marchés et dédits	0,00	0,00
	. Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	97,00	1 491,12
	. Pénalités et amendes fiscales et pénales	4 779 505,00	3 646 434,68
	. Créances devenues irrécouvrables	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges non courantes	2 140 236,08	160 030 736,93
	Total	6 919 838,08	163 678 662,73

DETAIL DES POSTES DU CPC

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C.

LIBELLES	Exercice	Exercice
ETAA B11 : PRODUITS D'EXPLOITATION		
<u>Ventes de marchandises</u>		
. Ventes de marchandises au Maroc	-	-
. Ventes de marchandises à l'étranger	-	-
. Reste du poste des ventes de marchandises	-	-
Total	-	-
<u>Ventes des biens et services produits</u>		
. Ventes de marchandises au Maroc	-	-
. Ventes de marchandises à l'étranger	-	-
. Ventes des services au Maroc	4 450 504 486,07	3 987 481 644,35
. Redevances pour brevets, marques, droits	-	-
. Reste du poste des ventes et services produits	53 686 826,99	49 521 577,88
Total	4 504 191 313,06	4 037 003 222,23
<u>Variation des stocks de produits</u>		
. Variation des stocks de bien produits (+ ou -)	-	-
. Variation des stocks des services produits (+ ou -)	-	-
. Variation des stocks des produits en cours (+ ou -)	-	-
Total	-	-
. Autres produits d'exploitation		
. Jetons de présence reçus	-	-
. Reste du poste (produits divers)	-	-
Total	-	-
<u>Reprises d'exploitation, transfert de charges</u>		
. Reprises	913 307 834,90	364 310 147,02
. Transferts de charges	1 681 273,20	635 812,69
Total	914 989 108,10	364 945 959,71
PRODUITS FINANCIERS		
<u>Intérêts et autres produits financiers</u>		
. Intérêts et produits assimilés	61 728 183,63	81 068 895,99
. Revenus des créances rattachées à des participations	-	-
. Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	-	-
. Reste du poste intérêts et autres produits financiers	-	-
Total	61 728 183,63	81 068 895,99
PRODUITS NON COURANTS		
<u>Autres produits non courants</u>		
. Pénalités sur marchés et débits	1 309 768,75	1 157 321,43
. Dégrevements d'impôts (autre qu'impôts/résultat)	-	-
. Rentées sur créances soldées	61 156,21	
. Dons, libéralités et lots recus		
. Reste du poste des autres produits non courants	527 989,29	7 982 118,08
Total	1 898 914,25	9 139 439,51

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Société : AUTOROUTES DU MAROC

2 : PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Tableau n°3

INTITULES	MONTANT	MONTANT
I. RESULTAT NET COMPTABLE		
*Bénéfice net	1 037 405 270,08	
*Perte nette		
II. REINTEGRATIONS FISCALES		
1. Courantes	775 303 808,44	
- Achats sur exercices antérieurs	171 200,03	
- Autres charges externes sur exercices antérieurs	3 161 078,91	
- Autres impôts et taxes sur exercices antérieurs	6 002,00	
- Charges de personnel sur exercices antérieurs	8 449,64	
- Autres charges d'exploitation des exercices antérieurs	321 428,57	
- Dotations d'exploitation des exercices antérieurs	54 575 024,17	
- Cadeaux	674 794,00	
- Provisions congés 2025	42 015 885,65	
- Provisions grosses réparations	589 886 609,32	
- Pertes de change des exercices antérieurs	237 188,32	
- Provisions pour clients douteux	2 182 767,17	
- Charges d'intérêts sur exercices antérieurs	-	
- Pertes de change sur exercices antérieurs	-	
- Pertes de change des exercices antérieurs	-	
- Provisions pour clients douteux	-	
- Gains de change latents 2025	-	
- Amortissement ER	82 063 380,66	
2. Non courantes	259 262 566,39	
- Pénalités et amendes	4 683 773,86	
- Autres charges non courantes sur exercices antérieurs	-	
- Impôt sur les résultats	220 074 639,00	
- Dons	2 140 236,08	
- Contribution sociale	32 363 917,45	
II. DEDUCTIONS FISCALES		1 424 693 295,92
I. Courantes		
- Gains de change latents 2023		-
- Reprise PGR		508 885 667,47
- Provisions congés 2024		38 522 402,20
- Reprises/provisions/clients douteux		273 357 118,64
- Dividendes ADM INFRASTRUCTURE		49 642 187,65
'- Reprise de la provision reprofilage		533 826 916,01
- Reprise sur provision litige RC		16 572 302,47
- Reprise sur provision travaux		3 886 701,48
Total	2 071 971 644,91	1 424 693 295,92
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		647 278 348,99
Bénéfice brut si T1> T2 (A)		647 278 348,99
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
* Exercice n-4	-	
*Exercice n-3	-	
*Exercice n-2	-	
*Exercice n-1	-	
VI. RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A-C)		647 278 348,99
ou déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		-
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		-
*Exercice n-4	-	
*Exercice n-3	-	
*Exercice n-2	0,00	

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

Société : AUTOROUTES DU MAROC		
ETAT B13 : DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		
		Au 31 décembre 2025
DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
* Résultat courant d'après C.P.C	(+)	1 292 115 899,21
* Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	782 127 818,38
* Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	1 424 693 295,92
* Résultat courant théoriquement imposable	(=)	649 550 421,67
* Impôt théorique sur résultat courant	(-)	220 847 143,37
* Résultat courant après impôts	(=)	870 397 565,04
II - INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
NEANT		

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

ETAT B14 : DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Tableau n°12

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

NATURE	solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Declarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
	1	2	3	
A. T.V.A. Facturée	127 248 248,40	780 954 002,14	891 051 584,00	17 150 666,54
B. T.V.A. Récupérable	85 126 302,27	623 245 981,31	648 466 472,36	59 905 811,22
* sur charges	17 079 755,71	208 844 610,18	219 091 030,97	6 833 334,92
* sur immobilisations	68 046 546,56	414 401 371,13	429 375 441,39	53 072 476,30
C. crédit de T.V.A	38 140 641,64			248 892,32

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 15 715 628 500 dh

Tableau n° 13

Au 31 décembre 2025

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	IF	Adresse 2	Nombre d'action		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant de capital		
			Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	libéré 8
FONDS HASSAN II POUR LE D.E.S	Etat	Av. My Slimane, Rés. My Ismail Entrée B Ap 1&2 Rabat	9 200 000	9 200 000	500	4 600 000 000	4 600 000 000	4 600 000 000
ANGSPE	Etat	avenue annakhyl Hay Riad Rabat	21 525 999	21 525 999	500	10 762 999 500	10 762 999 500	10 762 999 500
KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY		KUWAIT	226 640	226 640	500	113 320 000	113 320 000	113 320 000
ANP	150800	175.BD Zerktoni Casablanca	190 000	190 000	500	95 000 000	95 000 000	95 000 000
CDG- DEVELOPPEMENT	3300589	BP 408 Place My Hassan	64 000	64 000	500	32 000 000	32 000 000	32 000 000
IAM	3332162	Avenue med V Rabat	40 000	40 000	500	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SAMIR	3100228	BP, 89Route cotière Mohammedia	40 000	40 000	500	20 000 000	20 000 000	20 000 000
ONEE	40486450	6, Rue Patrice Lemumba Rabat	20 000	20 000	500	10 000 000	10 000 000	10 000 000
BCP	1084612	101, Bd Zerktoni Casablanca	18 480	18 480	500	9 240 000	9 240 000	9 240 000
ONDA	2200019	Aéroport Casablanca	12 000	12 000	500	6 000 000	6 000 000	6 000 000
LPPE	1000003	25, Rue d'Azilale Casa	11 000	11 000	500	5 500 000	5 500 000	5 500 000
BMCE Bank	1085112	140, Av Hassan II Casablanca	16 000	16 000	500	8 000 000	8 000 000	8 000 000
ONCF	3330241	Rue Abderrahmane Ghafiki Rabat	10 000	10 000	500	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	1084856	Tour Atlas -Place ZALLAQA Casa	10 000	10 000	500	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Saham Assurance		216, BD Zerktoni Casablanca	10 666	10 666	500	5 333 000	5 333 000	5 333 000
ASSURANCE ALAMANE		122, Avenue Hassan II - Casa	6 000	6 000	500	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SANAD	1084016	3BD Mohammed V Casablanca	5 000	5 000	500	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Wafa ASSURANCE	1085467	1.BD Addeelmoumen Casablanca	4 000	4 000	500	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SNED	3300982	31, Rue Alaouiyyine	3 000	3 000	500	1 500 000	1 500 000	1 500 000
RMA-ALWATANIA	1084830	67/69 Av des Far Casablanca	6 000	6 000	500	3 000 000	3 000 000	3 000 000
MAMDA	3300463	16 Rue Abou Inane RABAT	3 733	3 733	500	1 866 500	1 866 500	1 866 500
MCMA	3300462	16 Rue Abou Inane RABAT	3 733	3 733	500	1 866 500	1 866 500	1 866 500
ZURICH ASSURANCES MAROC		106, Rue Abderrahmane Sahraoui Casa	2 000	2 000	500	1 000 000	1 000 000	1 000 000
LA MAROCAINE VIE	1085220	37, BD Moulay Yousef Casa	2 000	2 000	500	1 000 000	1 000 000	1 000 000
MATU	1006754	215, BD Zerktoni Casa	1 000		500	500 000	500 000	500 000
AUTRES			6	6	500	3 000	3 000	3 000
		TOTAUX	31 431 257	31 431 257	500	15 715 628 500	15 715 628 500	15 715 628 500

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital.
Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT C2 : TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Tableau n° 14

Au 31 décembre 2025

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
- Report à nouveau (solde débiteur)	- 11 393 304 615,55	- Réserve légale	
- Résultats nets en instance d'affectation (benifique)	678 027 392,28	- Autres réserves	
- Résultat net de l'exercice		- Tantièmes	
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	
- Autres prélèvements		- Autres affectations	
		- Report à nouveau (solde débiteur)	-10 715 277 223,27
TOTAL A	-10 715 277 223,27	TOTAL B	-10 715 277 223,27

TOTAL A = TOTAL B

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISES AU COURS
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Société : AUTOROUTES DUMAROC

ETAT C3 : RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES
DEL'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31 décembre 2025

NATURE DES INDICATIONS	Au 31 décembre 2025		
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE	27 230 430 836,79	27 761 764 253,93	29 700 221 958,51
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisation en non valeurs	27 230 430 836,79	27 761 764 253,93	29 700 221 958,51
* OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes (1)	3 724 621 365,34	4 037 003 222,23	4 504 191 313,06
2. Résultat avant impôts	1 074 296 391,46	688 906 944,28	1 289 843 826,53
3. Impôts sur les résultats	9 452 956,60	10 879 552,00	252 438 556,45
4. Bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instances d'affectation)	1 064 843 434,86	678 027 392,28	1 037 405 270,08
* RESULTAT PAR TITRE	33,88	21,57	33,01
. Résultat net par action	33,88	21,57	33,01
. Bénéfices distribués par action	0,00	0,00	0,00
* PERSONNEL	183 120 933,94	174 342 585,10	184 413 358,07
. Montant des salaires bruts de l'exercice	183 120 933,94	174 342 585,10	184 413 358,07
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	454	454	466

(1) Primes nettes de cessions plus produits de placement

TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVISES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT C4 : TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVISES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

Au 31 décembre 2025

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
* Financement permanent	1 517 826 966,64	
* Immobilisations brutes		
* Rentrées sur immobilisations		
* Remboursement des dettes de financement		1 319 093 568,80
	1 517 826 966,64	1 319 093 568,80
* Autres Produits	70 967 885,64	
* Autres charges		22 262 869,19
TOTAL DES ENTREES	1 588 794 852,28	
TOTAL DES SORTIES		1 341 356 437,99
BALANCE DEVISES	-247 438 414,29	
TOTAL	1 341 356 437,99	1 341 356 437,99

ETAT POUR LE CALCUL DE L'IMPOT DU PAR LES ENTREPRISES BENEFICIANTS DES
MESURES D'ENCOURAGEMENT AUX INVESTISSEMENTS

Tableau n°15

ETAT POUR LE CALCUL DE L'IMPOT DU PAR LES ENTREPRISES BENEFICIANTS DES
MESURES D'ENCOURAGEMENTS AUX INVESTISSEMENTS

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

RUBRIQUES	Ensemble des produits	Ensemble des produits correspondant à la base imposable	Ensemble des produits correspondant au numérateur taxable
1	2	3	4
* Ventes			
1 * Ventes imposables			
2 * Ventes exonérées à 100%			
3 * Ventes exonérées à 50%			
Lotissement et promotion immobilière			
4 * Ventes et locations imposables			
5 * Ventes et locations exclus à 100%			
6 * Ventes et locations exclus à 50%			
Prestations de services			
7 Imposables			
8 Exonérées à 100%			
9 Exonérées à 50%			
		NEANT	
10 Produits accessoires. Produits financiers, dons et libéralités			
11 Subventions d'équipement			
12 Subventions d'équilibre			
12a			
12b Exonérées à 100%			
12c Exonérées à 50%			
13 Totaux partiels			
14 Profits net global des cessions après abattement pondéré			
15 Autres profils exceptionnels			
16 Total général (lignes 13+ 14+ 15)			

(1) Faire figurer dans ces cases la moitié du montant figurant dans la colonne 3 - même ligne

(2) Faire figurer dans ces cases la moitié du montant figurant dans la colonne 2 - même ligne

Éléments de calcul de l'impôt :

Base cotisation minimale : montant (ligne 13, col, 3)

Cotisation minimale nette : cotisation brute montant (ligne 13, col. 4)

Base cotisation minimale

Base imposable à l'I.S. : bénéfice fiscal

Impôt sur les sociétés dû : impôt brut

ETAT DES INTERETS DES EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DES ASSOCIES ET DES TIERS

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT DES INTERETS DES EMPRUNTS CONTRACTES AUP

AUTRES QUE LES ORGANISMES DE BANQUE OU DE CREDIT

Tableau n°18 Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

Nom, Prénom ou raison social	Adresse	Montant du prêt	Date du prêt	Durée du prêt (en)	Taux d'intérêt	Charge financière globale	Remboursement Principal	Intérêt	Remboursement exercice actuel		Observations
									Principal	Intérêts	
NEANT											
TOTAL											

ETAT DETAILLE DES STOCKS

Tableau n° 20

ETAT DETAILLE DES STOCKS

Société Société Nationale des Autoroutes du Maroc

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en Valeur (+ ou -) 7 = 6 - 3
	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
I. Stocks Approvisionnement							
- Biens et produits destinés à la vente en l'état :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Biens immeubles			0,00			0,00	0,00
* Biens meubles			0,00			0,00	0,00
- Biens et Matériels Premières destinés aux activités de production et de transformation	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	33 290 785,73	3 835 087,42	29 455 698,31	2 833 974,61
- Matières premières							0,00
- Matières consommables et Pièce détachés	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	33 290 785,73	3 835 087,42	29 455 698,31	2 833 974,61
- Pièce détachés			0,00			0,00	0,00
- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport			0,00			0,00	0,00
- Emballage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* récupérables			0,00			0,00	0,00
* vendus			0,00			0,00	0,00
* perdus			0,00			0,00	0,00
Total Stocks des encours	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	33 290 785,73	3 835 087,42	29 455 698,31	2 833 974,61
II. Stock en cours Production de biens et service							
- Produits en cours			0,00			0,00	0,00
- Etudes en cours			0,00			0,00	0,00
- Travaux en cours			0,00			0,00	0,00
- Services en cours			0,00			0,00	0,00
Total Stocks des encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III. Stock Produits finis							
- Produits finis			0,00			0,00	0,00
- Biens finis			0,00			0,00	0,00
Total Stocks Produits et Biens Finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Stock Produits résiduels							
- Déchets			0,00			0,00	0,00
- Rebuts			0,00			0,00	0,00
- Matières de récupération			0,00			0,00	0,00
Total Stocks Produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (Ligne 10 + 15 + 18 + 22)	31 242 140,92	4 620 417,22	26 621 723,70	33 290 785,73	3 835 087,42	29 455 698,31	2 833 974,61

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B10 :TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

Tableau n° 7

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

Rubriques	Date de la 1ère échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Cumul de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
MAT.TRANSP.	31/12/2021	60	31 018 444,15	5	18 106 521,28	6 222 176,49	0			Marché 156/21
MAT.TRANSP.	31/12/2024	60	12 395 557,36	5	244 258,72	2 105 889,26	-			Marché M0081/24
TOTAL										

TABLEAU DES LOCATIONS ET BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL

Société : AUTOROUTES DU MAROC

TABLEAU DES LOCATIONS ET BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL

Tableau n°19

Exercice du 01-01-25 au 31-12-25

Nature du bien loué	Lieu de situation	Nom et prénoms ou Raison sociale et adresse du propriétaire	Date de conclusion de l'acte de location	Montant annuel de location
1	2	3	4	5
Location Parking construction	Rabat	EWANE ASSETS SA	2025	27 000,00
Location Matériel	Casablanca	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS	2019	399 826,29
Location Matériel	DEI	CBI M139/21	2019	808 488,00
Location Matériel	resaux autoroute	Narova	2024	58 000,00
Location Matériel	resaux autoroute	NEW ERACOM SARL	2025	14 160,00
Location Matériel	resaux autoroute	MEDI TELECOM	2022	169 200,00
Location Matériel	resaux autoroute	WAFALD EX WAFABAIL LLD M0138/23	2023	890 604,00
TOTAL				2 367 278,29

04

RAPPORT SPECIAL DES CONTROLEURS DES COMPTES





BDO MAROC

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen-
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360



HORWATH MAROC AUDIT

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 :

1.1 Convention 80/25 : La maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement des accès du grand stade de Casablanca :

- **Objet de la convention :** La convention a pour objet de définir les missions de Maîtrise d'Ouvrage déléguée, pour la réalisation des travaux d'aménagement des accès du grand stade de Casablanca, qui seront prises en charge par ADM INFRASTRUCTURE et les conditions et modalités de cette prise en charge :
 - ✓ L'aménagement et la construction de nouveaux échangeurs ;
 - ✓ L'aménagement et la construction de voirie ;
 - ✓ La construction d'ouvrages d'arts.
- **Personnes intéressées :** ADM et sa filiale « ADM INFRASTRUCTURE » à hauteur de 99,6%.
- **Modalités essentielles :** ADM INFRASTRUCTURE doit mobiliser le personnel qualifié, ayant l'expérience et la compétence nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont dévolues et doit aussi mettre en place les moyens matériels et logistiques nécessaires au bon fonctionnement de sa mission, conformément aux stipulations de la convention particulière de partenariat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre ADM et les autres parties prenantes.
- **Rémunération :** La rémunération des missions est fixée forfaitairement à 4,5% du coût prévisionnel des aménagements projetés, soit un montant de 77 400 000,00 MAD TTC.
- **Modalités et délais de paiement :** Paiement mensuel avec un délai de cent vingt (120) jours, au plus tard à compter de la fin du mois d'exécution des prestations.

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- **Données comptables :**

- ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 13 576 851,86 MAD HT.
- ✓ Montants décaissés en 2025 : 10 949 074.08 MAD HT ;

1.2 Convention 79/25 : La maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de construction de l'autoroute continentale reliant Rabat à Casablanca :

- **Objet de la convention :** La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ADM confie à ADM INFRASTRUCTURE les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'autoroute continentale Rabat - Casablanca, y compris ses pénétrantes.
- **Personnes intéressées :** ADM et sa filiale « ADM INFRASTRUCTURE » à hauteur de 99,6%.
- **Rémunération :** La rémunération des missions est fixée forfaitairement à 4,5% du coût prévisionnel du projet, soit un montant de 270 000 000,00 MAD HT.
- **Modalités et délais de paiement :** Paiement mensuel avec un délai de cent vingt (120) jours, au plus tard à compter de la fin du mois d'exécution des prestations.

- **Données comptables :**

- ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 28 490 000.00 MAD HT.
- ✓ Montants décaissés en 2025 : 19 250 000.00 MAD HT.

1.3 Convention d'assistance à la mise en œuvre de la stratégie de communication d'ADM INFRASTRUCTURE :

- **Objet de la convention :** La convention a pour objet de définir les modalités de l'assistance fournie par ADM à ADM INFRASTRUCTURE pour la mise en œuvre des actions de communication.
- **Personnes intéressées :** ADM et sa filiale « ADM INFRASTRUCTURE » à hauteur de 99,6%.
- **Rémunération :** Le montant de la convention s'élève à 1 566 316,80 MAD TTC.
- **Modalités et délais de paiement :** Paiement mensuel avec un délai de cent vingt (120) jours, au plus tard à compter de la fin du mois d'exécution des prestations.
- **Données comptables :** La convention n'a pas produit d'effet en 2025.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos le 31/12/2025 :

2.1 Convention 71/24 : Mission d'accompagnement et d'assistance technique par l'ANGSPE :

- **Objet de la convention :** La société nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat assure, pour le compte d'ADM une mission d'accompagnement et d'assistance technique. L'assistance technique objet de la convention couvre les volets suivants :

- ✓ **Administration générale :**

- Assistance à la préparation des réunions du conseil d'administration ;

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- Assistance à la préparation des réunions des comités techniques émanant du conseil d'administration ;
- Suivi et supervision des actes sociaux ;
- Assistance à l'élaboration des comptes consolidés ;
- Echange de « best practices » et d'outils de gestion performants.

✓ **Assistance et suivi stratégique :**

- Analyse, examen et suivi de la performance ;
- Assistance dans les études d'opportunités de développement et dans l'élaboration des plans stratégiques.
- Assistance et suivi stratégique : Analyse, examen et suivi de la performance ;
- Assistance dans les études d'opportunités de développement et dans l'élaboration des plans stratégiques ;
- Suivi et assistance à l'élaboration du Business plan ;
- Suivi et assistance à l'élaboration des budgets ;
- Examen et suivi des réalisations ;
- Aide à la mise en place et suivi de projets de restructuration ;
- Recherche de partenariats et aide à leur mise en place ;
- Aide à la recherche et négociation de financement.

✓ **Coordination d'actions communes :**

- Assistance dans les actions de communication ;
- Mise en place d'actions de formations ou de séminaires.

- **Parties liées :** L'ANGSPE actionnaire majoritaire d'ADM à hauteur de 68% environ et administrateur au sein du conseil / L'ANGSPE représentée par son Directeur Général, M. ABDELLATIF ZAGHOUN
- **Modalités essentielles :** En plus des informations accessibles conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, ADM apportera, en cas de besoin, pour les prestations sus-indiquées, les informations et/ou documents nécessaires.

L'ANGSPE s'engage à assurer les Prestations selon les règles et usages de bonnes pratiques généralement appliquées par des professionnels assurant des prestations similaires.

L'ANGSPE peut faire appel, pour les besoins de l'exécution des Prestations ou de toute mission réalisée dans le cadre du présent Contrat d'Assistance, aux membres de son personnel de son choix et/ou à des prestataires externes, à condition dans cette dernière hypothèse d'obtenir l'accord préalable du Partenaire.

L'ANGSPE organise librement les modalités de son action et les conditions dans lesquelles s'effectueront la coordination générale des informations et des intervenants, dans la limite des délais qui lui auront été impartis pour chacune des Prestations ou missions.

L'ANGSPE ne contracte, au terme du présent Contrat d'Assistance, aucune obligation de résultats, mais de simples obligations de moyens.

L'ANGSPE ne pourra pas engager, sauf mandat exprès, le Partenaire et elle devra veiller à ce que les actes accomplis par elle dans le cadre du présent Contrat d'Assistance ne puissent engager le Partenaire à l'égard des tiers sans son accord préalable.

- **Montant de la convention :** La rémunération forfaitaire d'assistance correspond à 0,5% de l'assiette de rémunération forfaitaire, sans que ce montant ne soit inférieur à cinq cent mille dirhams (500 000,00 MAD) et supérieur à quinze millions de dirhams (15 000 000,00 MAD).

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- **Modalités de paiement et délai de paiement :** Le paiement de la rémunération forfaitaire d'assistance se fera, sur présentation de facture, en quatre parts égales. Les paiements interviendront dans les 30 jours ouvrables suivant la date de réception de la facture.
- **Données comptables**
 - ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 12 500 000 MAD HT.
 - ✓ Montants décaissés en 2025 : 12 500 000 MAD HT.

2.2 Convention cadre réglementée pour la mise à disposition du personnel :

- **Objet de la convention :** Cette convention a pour objet la mise à disposition par ADM de ressources humaines au profit de sa filiale ADM PROJET.
- **Personnes intéressées :** Directeur Général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET / Directeur Général de la société ADM PROJET.
- **Montant de la convention :** Le montant est variable en fonction de la mise à disposition des ressources.
- **Modalités de paiement et délai de paiement :** Les paiements interviendront dans 90 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM.
- **Données comptables**
 - ✓ Prestations facturées et constatées en produit en 2025 : 5 097 720,67 MAD HT.
 - ✓ Montants encaissés en 2025 : 3 758 114.88 MAD HT.

2.3 Convention n°M0191/21 relative à la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien sur les autoroutes :

- **Objet de la convention :** La société ADM PROJET assure, pour le compte d'ADM, les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux, notamment d'entretien, d'aménagement et de réalisation d'infrastructures sur autoroutes en service, relatifs aux natures de projets suivants :
 - ✓ La construction de nouveaux échangeurs sur autoroutes en service ;
 - ✓ Les travaux d'aménagement complémentaires sur échangeurs existants ;
 - ✓ La construction ou l'aménagement d'aires de repos ou de services ;
 - ✓ La construction de nouvelles gares de péage ;
 - ✓ L'élargissement de gares de péage existantes ;
 - ✓ Les travaux d'entretien et de renforcement de la chaussée ;
 - ✓ Les travaux d'assainissement et de drainage sur autoroutes en service ;
 - ✓ Les travaux de protection des ouvrages ;
 - ✓ Les travaux de traitement des instabilités des talus ;
 - ✓ La construction de nouvelles passerelles ou nouveaux ouvrages sur le réseau autoroutier ;
 - ✓ La réalisation de tout autre aménagement sur le réseau autoroutier en service ;
 - ✓ L'assistance d'ADM pour la gestion interne à ADM des travaux de maintenance des ouvrages et installations du réseau autoroutier ;

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen-
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- ✓ Des missions d'assistance spécifiques peuvent être également demandées à ADM PROJET par le Directeur Général d'ADM. Ces missions peuvent avoir lieu au siège d'ADM ou sur l'ensemble du réseau autoroutier en service.
- **Personnes intéressées** : ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général / ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.
- **Rémunération** : La convention porte sur un montant de 106 788 000 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans les 30 jours fins de mois à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le maître d'œuvre de la présente convention et visé par le maître d'ouvrage.
- **Données comptables**
 - ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 21 106 178,23 MAD HT.
 - ✓ Montants décaissés en 2025 : 16 174 879,50 MAD HT.

2.4 Convention n°201/18/S relative à l'assistance au suivi de l'état des ouvrages autoroutiers :

- **Objet de la convention** : La présente convention a pour objet d'assurer à ADM une assistance technique pour l'inspection des ouvrages autoroutiers, un personnel (ingénieurs et techniciens) qualifiés sera affecté en permanence pour effectuer les visites annuelles des ouvrages autoroutiers (ouvrages d'art, chaussée, grands ouvrages de terrassement, assainissement, signalisation et dispositif de sécurité) et d'actualiser les données statiques et dynamiques au niveau de l'application de gestion et d'entretien de l'infrastructure.
- **Personnes intéressées** : ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général / ADM PROJET, filiale d'ADM, représentée par son Directeur Général.
- **Modalités de conduites de la mission** : Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention et désignée par la personne chargée. Cette personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer cette mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne l'assistance au suivi de l'état des ouvrages autoroutiers.
- **Montant de la convention** : 18 120 000 MAD TTC.
- **Modalités et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM PROJET.
- **Données comptables**
 - ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 632 400.00 MAD HT.
 - ✓ Montants décaissés en 2025 : 377 250.00 MAD HT.

2.5 Convention n°138/16/ S portant sur la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de la voie express entre TAZA et ALHOCEIMA :

- **Objet de la convention** : ADM confie à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité pour l'aménagement de la voie express entre TAZA et ALHOCEIMA et portant sur trois lots suivants :
 - ✓ Lot 2 : Ce lot d'une longueur de 32 km, concerne la section de la voie express entre Beni Bouayach et Kassita ;

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- ✓ Lot 4 : Ce lot concerne la section de la voie express qui assure la liaison entre Aknoul et Kassita, elle s'étend sur 36 km ;
- ✓ Lot 3 : Ce lot concerne la section qui lie Had Jbarna et Aknoul, il s'étend sur un linéaire de 25 km.
- **Personnes intéressées** : ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général / ADM PROJET, filiale de ADM, représentée par son Directeur Général.
- **Modalités de conduites de la mission** : Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne mandataire, chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention. Le mandataire est habilité à prendre tout acte pour assurer la mission.
- **Montant de la convention** : 39 840 000,00 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de réception de la facture ADM PROJET. Le taux applicable en matière d'intérêts moratoires est calculé selon les modalités de l'article 43 du CCAG EMO ADM.
- **Données comptables**
 - ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 451 108.00 MAD HT.
 - ✓ Montants décaissés en 2025 : Néant.

2.6 Convention n°M0193/21 relative à la réalisation des travaux de construction de l'autoroute Tit-Mellil-Berrechid et d'élargissement des autoroutes de contournement de Casablanca et de Casablanca-Berrechid :

- **Objet de la convention** : ADM PROJET assure les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée définies à l'article premier ci-dessus pour les travaux relatifs aux projets suivants, y compris leurs pénétrantes :
 - ✓ La construction de l'autoroute Tit Mellil - Berrechid ;
 - ✓ L'élargissement des autoroutes de contournement de Casablanca et Casablanca - Berrechid.
- Des missions d'assistance spécifiques peuvent être également demandées à ADM PROJET par le Directeur Général d'ADM. Ces missions peuvent avoir lieu au siège d'ADM ou sur l'ensemble du réseau autoroutier.
- **Personnes intéressées** : ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général / ADM PROJET, filiale d'ADM, représentée par son Directeur Général.
 - **Modalités de conduites de la mission** : Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée et dont le contenu est donné dans l'article 1er précité, ADM PROJET désigne un Chef de Projet chargé de la supervision de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention. Il est habilité à prendre tous les actes pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Pour chaque projet confié par ADM, un Directeur de Projet est désigné pour sa supervision directe.

ADM PROJET désigne, pour chaque projet, une équipe complète dont la structure sera arrêtée avec le Maître d'œuvre de la présente convention en fonction de la consistance du projet.

Toutefois, pour être valables, le décompte n et dernier, le décompte définitif et les avenants de l'ensemble des contrats gérés par la MOD doivent être visés par le Directeur Général Délégué d'ADM PROJET.

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- **Montant de la convention** : 93 810 000 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront 30 (trente) jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le Maître d'œuvre de la présente convention et visé par le Maître d'Ouvrage.
- **Données comptables**
 - ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 38 071 117,56 MAD HT.
 - ✓ Montants décaissés en 2025 : 28 123 442,96 MAD HT.

2.7 Convention M0030/22 portant sur les expertises et études relatives à la conception de l'autoroute Rabat - Casablanca Continentale :

- **Objet de la convention** : La mobilisation par ADM PROJET d'experts pour la réalisation d'expertises et études relatives à la conception de l'autoroute continentale Rabat-Casablanca.
- **Personnes intéressées** : ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général / ADM PROJET, filiale d'ADM, représentée par son Directeur Général.
- **Modalités de conduites de la mission** : Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET est tenue de mobiliser et mettre à disposition d'ADM les experts dans les disciplines que cette dernière souhaite. Aussi, ADM PROJET désigne un chef de projet chargé de la mise en œuvre des prescriptions de la convention.
- **Montant de la convention** : 8 400 000,00 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM.
- **Données comptables**
 - ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 116 666,67 MAD HT.
 - ✓ Montants décaissés en 2025 : 116 666,67 MAD HT.

2.8 Convention M0013/22 portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'autoroute Guercif - Nador :

- **Objet de la convention** : ADM PROJET assure la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de réalisation de l'autoroute Guercif-Nador.
- **Personnes intéressées** : ADM, La société mère et administrateur de la société ADM PROJET, représentée par son Directeur Général / ADM PROJET, filiale d'ADM, représentée par son Directeur Général.
- **Montant de la convention** : 183 964 800,00 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM PROJET.

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- **Données comptables**

- ✓ Prestations réalisées et constatées en charges en 2025 : 25 050 666,67 MAD HT.
- ✓ Montants décaissés en 2025 : Néant.

2.9 Convention réglementée n° 11/20/s portant sur réalisation des travaux de modernisation des gares de péage :

- **Objet de la convention :** Avant le démarrage des travaux, ADM PROJET a en charge la réalisation des plans d'aménagement des gares.

Elles seront basées sur les politiques d'armement et de sécurisation des voies et sur la ventilation des voies entre automatiques et manuelles. Les propositions d'aménagement doivent tenir compte des spécificités et contraintes de chaque site.

Ainsi, ADM PROJET procédera, pour chaque gare, à :

- La visite du site celle-ci a pour objet l'identification des différentes contraintes (réseaux, installation, architecture auvent, etc.) ;
- Levée topographique et croquis des tous les éléments constituant la gare ;
- L'établissement des esquisses des aménagements possibles.
- **Personnes intéressées :** Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET / Directeur Général de la société ADM PROJET.
- **Modalités de conduites de la mission :** Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée, ADM PROJET désigne une personne chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention et ci-après désignée par la Personne Chargée. Cette Personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.
- De même, ADM PROJET désignera un MOE de l'opération qui sera sous le contrôle du chef de projet concerné. Une copie de ces décisions sera transmise au MOE de la convention.
- **Montant de la convention :** 17 200 000,00 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement :** Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le maître d'œuvre.
- **Données comptables :** La convention n'a pas produit d'effet en 2025.

2.10 Convention n° 7/19/S relative à l'assistance technique pour le suivi des travaux autoroutiers :

- **Objet de la convention :** La présente convention a pour objet d'assurer à ADM une assistance technique pour le suivi des travaux suivants :
 - ✓ Lot 1 : l'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier Bifurcation MOHAMMEDIA - échangeur TIT MELLIL ;
 - ✓ Lot 2 : l'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier échangeur TIT MELLIL - Bifurcation LISSASFA ;

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- ✓ Lot 3 : L'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier de l'Echangeur SIDI MAÂROUF au PK 14+700 ;
- ✓ Lot 4 : L'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier du PK 14+700 à la Bifurcation BENI MELLAL.

- **Personnes intéressées** : Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET / Directeur Général de la société ADM PROJET.
- **Modalités de conduites de la mission** : Pour la réalisation de la mission, ADM PROJET désigne un interlocuteur pour le suivi de la présente convention. Cette personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer cette mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, le système managérial instauré par ADM et la présente convention.
- **Montant de la convention** : 78 660 000 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.
- **Données comptables** : La convention n'a pas produit d'effet en 2025.

2.11 Convention réglementée 139/16/S portant sur la maîtrise d'ouvrage de travaux d'entretien et d'aménagement :

- **Objet de la convention** : ADM, confie à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité.

Cette mission porte sur les projets d'aménagement sur les axes autoroutiers

- ✓ Kénitra - Larache ;
- ✓ Autoroute Tanger - Oued Rmel ;
- ✓ Autoroute Tétouan - Fnideq.

- **Personnes intéressées** : Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET / Directeur Général de la société ADM PROJET.
- **Modalités de conduites de la mission** : Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne mandataire, chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention. Le mandataire est habilité à prendre tout acte pour assurer la mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.
- **Montant de la convention** : 21 692 400 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET. Le taux applicable en matière d'intérêts moratoires est calculé selon les modalités de l'article 43 du CCAG EMO ADM.
- **Données comptables** : La convention n'a pas produit d'effet en 2025.

2.12 Convention n° 112/18/S relative à l'appui technique pour la réalisation des études autoroutières :

- **Objet de la convention** : ADM PROJET fournit à ADM un appui technique pour la réalisation des études autoroutières.

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- **Personnes intéressées** : Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET / Directeur Général de la société ADM PROJET.
- **Modalités de conduites de la mission** : Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET mobilisera une équipe résidente dans les locaux du Maître d'œuvre et ce, dans les conditions stipulées dans la convention.
- **Montant de la convention** : 14 368 800 MAD TTC.
- **Modalités de paiement - Délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.
- **Données comptables** : La convention n'a pas produit d'effet en 2025.

2.13 Convention réglementée 133/14/5 portant sur l'aménagement des échangeurs de Lixus et Ain Dalia et autres travaux divers avec la société ADM PROJET :

- **Objet de la convention** : Maîtrise d'ouvrage déléguée des projets d'aménagement des échangeurs de Lixus et d'Ain Dalia et de travaux divers sur les autoroutes du Nord
- **Parties liées** : La société « ADM PROJET » filiale de la société « ADM » à hauteur de 99,6%. / Administrateur commun M. ANOUAR BENZAOUZ, Directeur Général de la société Nationale des Autoroutes du Maroc.
- **Modalités essentielles** : Dans le cadre de cette convention, ADM PROJET doit mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la mission d'aménagement des échangeurs de Lixus et d'Ain Dalia et travaux divers sur les autoroutes du Nord.
- **Montant de la convention** : 4 221 600,00 MAD TTC.
- **Données comptables** : La convention n'a pas produit d'effet en 2025.

2.14 Convention d'assistance sur diverses prestations à caractère financier et administratif :

- **Objet de la convention** : ADM fournit à ADM PROJET une assistance en matière de gestion, de manière permanente ou ponctuelle, dans le domaine administratif et financier défini dans l'article 2 de la convention.
- **Personnes intéressées** : Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET : Directeur Général de la société ADM PROJET.
- **Modalités d'intervention d'ADM** : L'assistance d'ADM est fournie selon les besoins et nécessités de gestion ADM PROJET, elle couvre les domaines suivants :
 - ✓ Tenue de la comptabilité et production de situations comptables mensuelles et trimestrielles et des états de synthèse annuels ;
 - ✓ Etablissement des déclarations fiscales et sociales ;
 - ✓ Gestion des ressources humaines ;
 - ✓ Gestion de trésorerie conformément aux usages du groupe et suivi des relations avec les banques ;

**BDO MAROC**

Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

**HORWATH MAROC AUDIT**

Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat

- ✓ Assistance au traitement des contrats des prestataires et contrôle des factures ;
- ✓ Prise en charge du secrétariat juridique ;
- ✓ Suivi des relations avec l'administration ;
- ✓ Assistance en matière d'achats ;
- ✓ Assistance à la gestion du parc automobile ;
- ✓ Assistance en matière technique ;
- ✓ Assistance juridique ;
- ✓ Assistance pour la mise en place des organes et des référentiels de gouvernance.

Cette liste n'est pas limitative. Elle peut être étendue après accord des parties.

- **Montant de la convention** : Le montant de la convention est sous forme de redevance trimestrielle d'une valeur de 1 200 MAD TTC.
- **Modalités de paiement et délai de paiement** : Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois, à compter de la date de dépôt de la facture.
- **Données comptables** : La convention n'a pas produit d'effet en 2025.

Casablanca, le 29/04/2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO SA

B.D.O
119, Bd Abdelmoumen
N° 38 - Casablanca

Monsieur Zakaria FAHIM
Associé

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 45 70 / 71
Fax : 05 37 77 45 70

Mme Maryam MOUNA
Associée

05

ETAT

DES

HONORAIRES



ETAT DES HONORAIRES

	Crowe Maroc						BDO Maroc					
	Montant DH/Année			Pourcentage/Année*			Montant DH/Année			Pourcentage/Année*		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
<i>Emetteur(**)</i>	140 000,00	140 000,00	100 000,00	100%	100%	100%	140 000,00	140 000,00	100 000,00	100%	100%	100%
<i>Filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	NEANT											
<i>Emetteur</i>												
<i>Filiales</i>												
Sous Total 1	140 000,00	140 000,00	100 000,00	100%	100%	100%	140 000,00	140 000,00	100 000,00	100%	100%	100%
Autres prestations rendues	100 000,00	100 000,00	60 000,00	100%	100%	100%	100 000,00	100 000,00	60 000,00			
Sous Total 2	100 000,00	100 000,00	60 000,00	100%	100%	100%	100 000,00	100 000,00	60 000,00	-	-	-
TOTAL GENERAL	240 000,00	240 000,00	160 000,00	100%	100%	100%	240 000,00	240 000,00	160 000,00	100%	100%	100%

(*) Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée

(**) Engagement contractuel

06

LISTE

DES COMMUNIQUES

DE PRESSE

PUBLIES



Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2025

Date de publication	Objet du communiqué	Journal de publication
28-fev-25	Communiqué de presse - Indicateurs du 4ème semestre 2024	Fiances News
28-mars-25	Communication financière provisoire des comptes annuels 2024	Fiances News
30-avr-25	Communication financière définitive des comptes annuels 2024	Fiances News
30-mai-25	Communiqué de presse - Indicateurs du 1er trimestre 2025	Fiances News
28-août-25	Communiqué de presse - Indicateurs du 2ème trimestre 2025	Fiances News
30-sept-25	Communication financière des comptes semestriels : 1er semestre 2025	Fiances News
28-nov-25	Communiqué de presse - Indicateurs du 3ème trimestre 2025	Fiances News

07

RAPPORT
DE
GESTION



MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément à l'article 37 des statuts de la société et aux dispositions légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société au cours de l'exercice 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Les différents points du rapport de gestion vous sont présentés comme suit :

1. Gouvernance de la société
2. Faits marquants
3. Principaux indicateurs
4. Métiers de l'autoroute
5. Capital Humain
6. RSE & RD
7. Analyse financière
8. Proposition d'affectation du résultat
9. Filiales et participations
10. Tableau des dettes fournisseurs
11. Projet de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire
12. Mandat d'Administrateurs du Conseil d'Administration
13. Protocole d'accord
14. Perspectives d'avenir

Annexes :

- Comptes Sociaux
- Titres et valeurs de placement d'ADM - Valeur liquidative

Sommaire

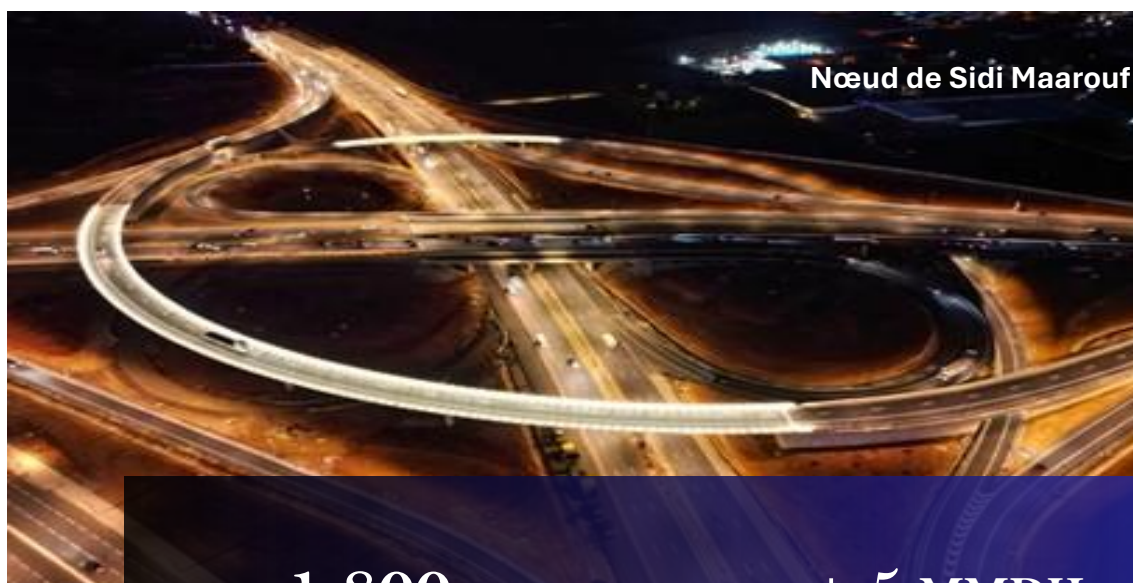
01 . GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	68
02 . FAITS MARQUANTS	74
03 . PRINCIPAUX INDICATEURS	79
04 . METIERS DE L'AUTOROUTE	83
05 . CAPITAL HUMAIN	91
06 . RSE & RD	95
07 . ANALYSE FINANCIERE	99
08 . PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	121
09 . FILIALES ET PARTICIPATIONS	123
10 . TABLEAU DES DETTES FOURNISSEURS	128
11 . PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	130
12 . MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	133
13 . PROTOCOLE D'ACCORD	150
14 . PERSPECTIVES D'AVENIR	153

Présentation de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc

Depuis sa création en 1989, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc est le concessionnaire de l'Etat marocain chargé de la construction, l'exploitation et l'entretien des autoroutes du pays.

Avec 1 800 km d'autoroutes empruntés quotidiennement par plus de 531 000 véhicules, ADM gère le deuxième plus grand réseau autoroutier d'Afrique.

La stratégie d'ADM repose sur trois axes majeurs : la préservation, la transformation et la modernisation du réseau. Afin d'optimiser ses opérations et renforcer sa performance, la société mise sur la transformation technologique de son modèle opérationnel ainsi que sur le redressement de ses fondamentaux, dans une logique de rentabilité et de pérennité financière.



1 800

Km d'autoroutes

+ 5 MMDH

Chiffre d'affaires TTC

+1 600

Ouvrages d'art

+ 530 000

Transactions/jour

2025 EN CHIFFRES

+530 000

+46K vs 2024

Transaction par jour

+ 9%

vs 2024

Transaction par jour

31,4 millions

+14% vs 2024

Km parcourus par jour

+17 400

+10% vs 2024

TMJA

59 %

Taux de télépéage

2,3 MMdhs

55% du Budget 2025

Investissements

3,1 MMdhs

+6% vs 2024

EBE

2,6 MMdhs

+42% vs 2024

Résultat d'exploitation

+ 5 MMDH

Chiffre d'affaires TTC

1 MMDH

Résultat Net

66%

VL

16%

PL1

18%

PL2

+56% vs 2024

01

GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc «ADM», société anonyme de droit privé, est administrée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration d'ADM compte, au 31 décembre 2025, onze (11) administrateurs dont 5 personnes physiques, 5 personnes morales et 1 administrateur indépendant.

La composition du Conseil est comme suit :

I. PERSONNES PHYSIQUES

Administrateur	Fonction
Monsieur Nizar BARAKA	Ministre de l'Équipement et de l'Eau, Président du Conseil d'Administration
Monsieur Abdelfetah SAHIBI	Secrétaire Général du ministère de l'Équipement et de l'Eau
Monsieur Ahmed SKIM	Directeur de la Stratégie et du Financement - Ministère De l'Équipement Et De l'Eau
Monsieur Mhamed BENHAMICH	Directeur de la Caisse pour le Financement Routier
Monsieur Abdeslam JORIO	Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure Ministère délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Chargé du Budget

II. PERSONNES MORALES

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration
Etat Actionnaire	Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Madame Dounia TAARJI , Présidente du Directoire
Kuwait Investment Authority	Monsieur Muhammad SALAH ALKULAIB , Directeur Général AL AJIAL Holding, Représentant de Kuwait Investment Authority
Agence Nationale des Ports	Monsieur Mustapha FARES , Directeur Général
Caisse de Dépôt et de Gestion	Monsieur Mustapha LAHBOUBI , Membre du Directoire

III. ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Conformément à la loi n° 40.22 du 12 juillet 2023 fixant le nombre des administrateurs indépendants au sein des organes délibérants des entreprises publiques et les conditions et la procédure de leur désignation ; Madame Dayae OUDGHIRI est nommée Administrateur Indépendant d'ADM pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2023.

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration
Madame Dayae OUDGHIRI	Administrateur Indépendant d'ADM

Par ailleurs, dans le cadre des règles relatives au contrôle financier de l'État (loi 69-00), un commissaire du gouvernement nommé par l'Etat, assiste avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration et au comité de gouvernance et comité de la stratégie et de l'investissement et avec voix légale au comité d'audit.

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société et des recommandations du code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et établissements publics, le Conseil d'Administration d'ADM a institué les Comités techniques suivants :

► COMITE DE LA STRATEGIE ET DE L'INVESTISSEMENT

Président : Monsieur **Abdelfetah SAHIBI**, Secrétaire Général du ministère de l'Équipement et de l'Eau.

Membres :

- Monsieur **Khalid EL HATTAB**, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Madame **Dounia TAARJI**, Présidente du Directoire du Fonds Hassan II ;
- Madame **Dayae OUDGHIRI**, Administrateur indépendant ;
- Monsieur **Ahmed SKIM**, Directeur de la Stratégie et du Financement - Ministère De l'Équipement Et De l'Eau ;
- Monsieur **Abdeslam JORIO**, Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure - Ministère délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Chargé du Budget ;
- Monsieur **Yassine HILILE**, Commissaire du Gouvernement auprès d'ADM.

► COMITE D'AUDIT

Présidente : Madame **Dayae OUDGHIRI**, Administrateur Indépendant d'ADM.

Membres :

- Monsieur **Khalid EL HATTAB**, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Public ;
- Monsieur **Mustapha MERRI**, Directeur de participations, Fonds HASSAN II pour le Développement Economique et Social ;
- Monsieur **Yassine HILILE**, Commissaire du Gouvernement auprès d'ADM ;
- Monsieur **Mhamed BEN HAMICH**, Directeur de la Caisse pour le financement routier ;
- Monsieur **Abdeslam JORIO**, Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure - Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

► COMITE DE GOUVERNANCE

Président : Monsieur **Mustapha FARES**, Directeur Général de l'Agence Nationale des Ports, représentante de l'Agence Nationale des Ports

Membres :

- Monsieur **Ahmed BELFAHMI**, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Monsieur **Mustapha LAHBOUBI**, Membre du Directoire Représentant de CDG Développement ;
- Monsieur **Ahmed SKIM**, Directeur de la Stratégie et du Financement - Ministère De l'Equipement Et De l'Eau ;
- Monsieur **Yassine HILILE**, Commissaire du Gouvernement auprès d'ADM.

PRINCIPALES ACTIVITES 2025

Le Conseil d'Administration d'ADM et ses comités spécialisés ont veillé durant l'année 2025 à une régularité et une efficacité dans leur fonctionnement, traduites par des réunions périodiques pour traiter divers sujets concernant la société :

- ▶ Conseil d'Administration : 5 réunions (le 25 mars, 16 mai, 13 juin, 25 septembre et 24 décembre) ;
- ▶ Comité de la Stratégie et de l'Investissement : 2 réunions (18 mars et 18 décembre) ;
- ▶ Comité d'Audit : 4 réunions (le 21 mars, le 1^{er} juillet, le 22 septembre et 18 décembre) ;
- ▶ Comité de Gouvernance : 04 réunions (le 17 janvier, 20 mars, 23 septembre et 24 décembre).

02

FAITS MARQUANTS

INFRASTRUCTURES

Autoroute Tit Mellil-Berrechid



Mise en service de la nouvelle autoroute Tit Mellil-Berrechid

Novembre 2025

Fin des travaux de transformation du nœud autoroutier de Sidi Maarouf

Novembre 2025



Nœud de Sidi Maarouf

Nœud de Ain Harrouda



Fin des travaux de transformation du nœud autoroutier de Ain Harrouda

Novembre 2025

- Réaménagement de l'échangeur Mohammedia Ouest ;
- Pose de passerelles piétons au Points Kilométriques : PK1, PK 86 et PK 108.



Autres travaux sur autoroute en service

FINANCEMENT

Signature d'un protocole d'accord Etat-ADM



- Signature d'un protocole d'accord Etat-ADM 2025-2032 ;
- Levée obligatoire de 2,5 milliards de dirhams sans garantie de l'Etat.

Partenariat

- Signature d'une convention de partenariat entre ADM et TBC (Transgambia Bridge Company) ;
- Signature d'une Convention-Cadre de partenariat entre ADM et Vinci Autoroutes.



Signature de la convention Transgambia

Exploitation

Application Mobile JAWAZ



- Lancement d'un nouveau canal d'achat et de recharge du Pass Jawaz dans toutes les aires de service du réseau autoroutier nationale ;
- Lancement de l'application JAWAZ.

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Programme J



- Journée de sensibilisation à la sécurité autoroutière au profit des élèves de l'école Laghouazi ;
- Opération Iftar 2025 : 3880 conducteurs Poids Lourd bénéficiaires ;
- Participation des élèves des écoles limitrophes au réseau autoroutier à la course relais en commémoration du cinquantième anniversaire de la glorieuse Marche verte.

PARTICIPATIONS ET RENCONTRES

- Participation d'ADM à la 4ème conférence ministérielle mondiale sur la sécurité autoroutière ;
- Participation d'ADM à la conférence de présentation des projets CAN 2025 et Coupe du Monde 2030 ;
- Participation d'ADM à l'Assemblée Générale de l'ASECAP ;
- Participation d'ADM à la 16ème édition du Salon du Cheval d'El Jadida ;
- Participation d'ADM au Green Impact Expo & Summit 2025 ;
- Rencontre avec le Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'Ouganda.



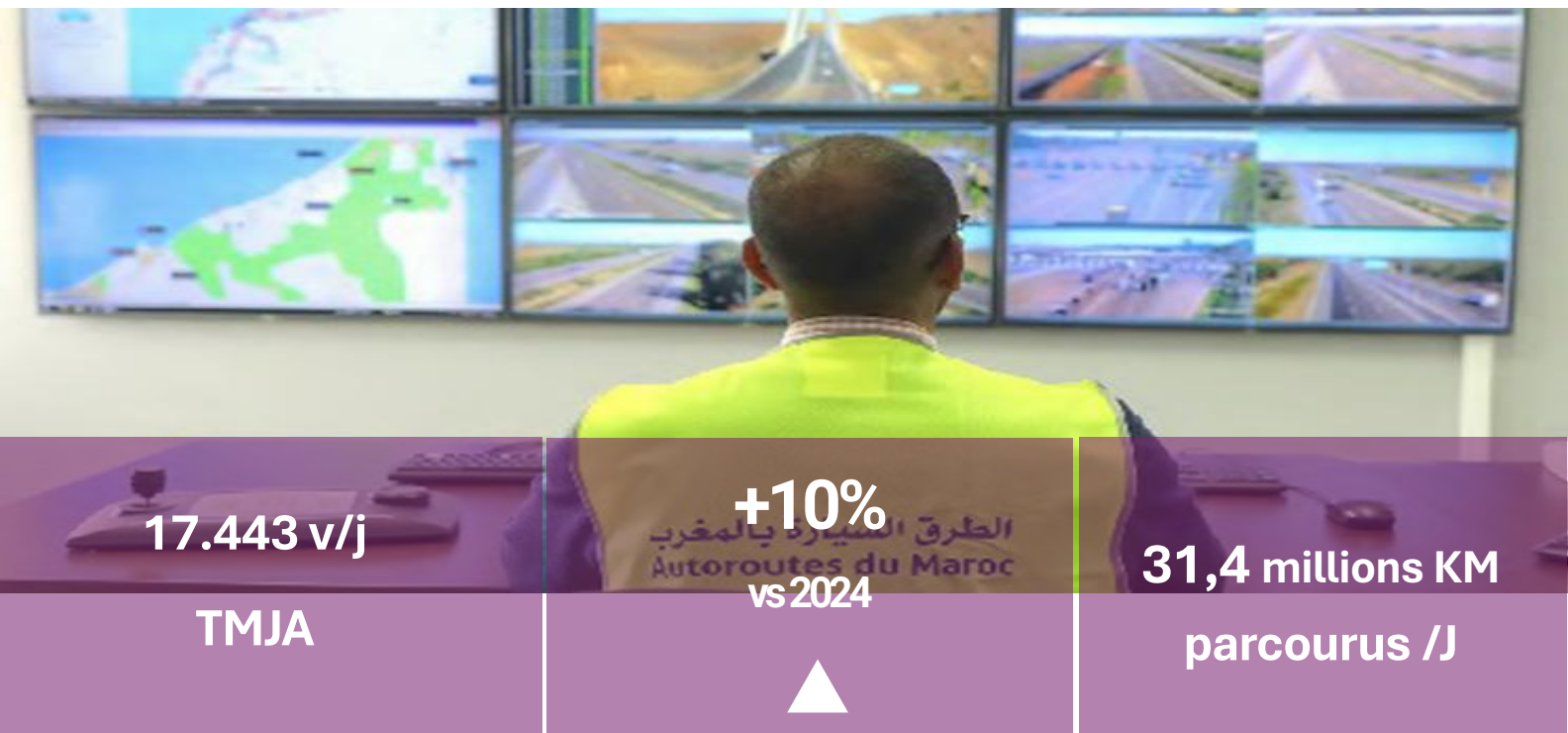
4ème conférence ministérielle mondiale sur la sécurité autoroutière

03

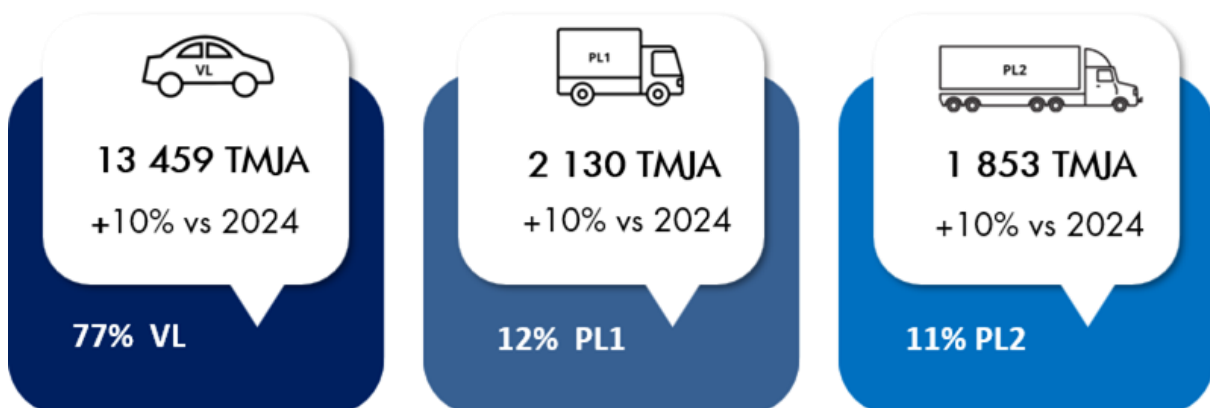
PRINCIPAUX INDICATEURS

Évolution du Trafic

En 2025, le Trafic Moyen Journalier (TMJ) a enregistré une croissance de près de **10 %** par rapport à 2024. Cette croissance succède à une augmentation de **8 %** enregistré l'an dernier. Le **mois d'Août** s'est distingué par le niveau de trafic le plus élevé de l'année, avec un **TMJ dépassant les 25 000 véhicules par jour**.



Trafic Moyen Journalier par type de véhicule



Évolution de la recette

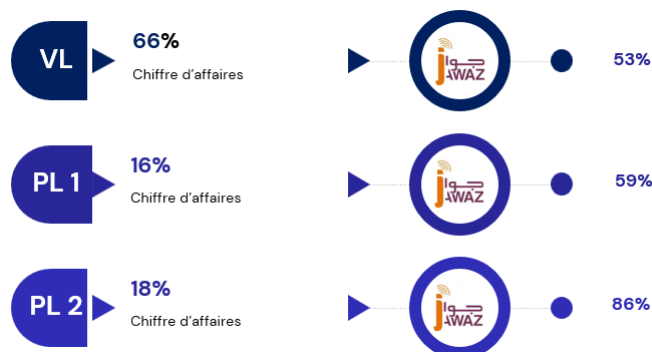
Le volume total des transactions effectuées quotidiennement en 2025 a augmenté de + **47.000** transactions par jour (%).

Le seuil de **700.000** transactions par jour a été franchi 22 fois en 2025 avec un record de + **777.000** transactions le 11 août 2025.

Le passage en mode on-line pour le paiement par carte bancaire a été généralisé à l'ensemble du réseau en début d'année, couvrant désormais toutes les cartes locales et étrangères. Le paiement par carte bancaire a enregistré une progression de 46 % en transactions, traduisant un passage de 26 millions de dirhams en 2024 à 46 millions de dirhams en 2025 en chiffre d'affaires.



Chiffre d'affaires par type de véhicule et taux de Jawaz



SECURITE

En 2025, ADM a poursuivi l'implémentation globale du plan d'action contre l'insécurité routière.

Renforcement des dispositifs de sécurité au niveau des ITPC sur l'axe de l'Est

Mise en place de clôture en dur sur le contournement de Casablanca et Clôture grillagée : 106 Km sur l'axe EST (Rabat – Oued Amlil) – 4 km sur l'axe Sud – 3 Km sur l'axe Ouest.

Déploiement de caméras de surveillance au niveau des zones accidentogènes, notamment les descentes d'Oued Beht et Amsekroud

Mise en place de bandes sonores rugueuses transversales sur la descente d'Oued Beht

Amélioration du cahier de charges de la prestation de dépannage sur le réseau, introduction de nouveaux dépanneurs et modernisation du parc de véhicules d'intervention

Campagnes de sensibilisation à la sécurité autoroutière et formation des patrouilleurs

La reprise de la signalisation horizontale sur 650 Km

Installation de 260 caméras de vidéosurveillance sur le réseau dense

04

METIERS DE L'AUTOROUTE

DEVELOPPEMENT DU RESEAU

PROJETS MIS EN SERVICE EN 2025



En 2025, ADM a mis en service de 3 grands projets dans des délais records :

Autoroute Tit Mellil – Berrechid : Infrastructure autoroutière stratégique, elle améliore significativement la mobilité nationale et fluidifie la circulation dans le Grand Casablanca. Ce projet de nouvelle génération a été intégralement réalisé par des compétences marocaines.

Nœud Autoroutier de Sidi Maarouf : Premier carrefour hybride à trois niveaux au Maroc, cette infrastructure innovante renforce la sécurité et optimise la fluidité du trafic local et de transit dans le Grand Casablanca.

Nœud Autoroutier de Ain Harrouda : Ce nœud répond à l'augmentation du trafic sur l'une des sections les plus fréquentées du Royaume, avec près de 140 000 véhicules/jour.

Reliant l'échangeur de Mohammedia Ouest à la bifurcation de Ain Harrouda, il assure à la fois le transit Nord-Sud, la fonction de pénétrante vers Casablanca et la desserte de l'agglomération de Mohammedia et de sa zone industrielle.

CONTINENTALE

L'année 2025 a été marquée par le lancement des travaux de l'autoroute continentale Rabat-Casablanca, un projet structurant destiné à renforcer la connectivité entre les deux pôles majeurs du Royaume. D'une longueur de 60 km, cette nouvelle infrastructure reliera Rabat à l'autoroute A5 et Casablanca à l'autoroute A1, avec pour principal objectif de décongestionner les axes actuels A1 et N1.

Traversant la ville de Benslimane, à proximité du Stade Hassan II et de l'aéroport de Benslimane, cette autoroute sera aménagée en 2×3 voies, conformément aux standards techniques nationaux et internationaux en matière de sécurité et de fluidité du trafic.

La réalisation du projet a été structurée en six sections successives : Autoroute de Contournement de Casablanca – Oued El Maleh, Oued El Maleh – Oued Nfifikh, Oued Nfifikh – Oued El Ghbar, Oued El Ghbar – Oued Cherrat, Oued Cherrat – Oued Yquem, Oued Yquem – RP4022.

Le tracé prévoit également la construction de cinq viaducs majeurs, permettant le franchissement des oueds Hassar, El Ghbar & Mhasser, El Maleh & N'Fifikh, Cherrat et Yquem. Ces ouvrages garantiront la continuité du trafic, dans le respect des exigences de sécurité et de résilience hydraulique.

PRESERVATION DU PATRIMOINE AUTOROUTIER

La chaussée autoroutière se dégrade progressivement sous l'effet du trafic, du vieillissement des matériaux et des conditions climatiques. Lorsque ces dégradations atteignent un niveau critique, l'entretien courant ne peut plus assurer le niveau de performance requis. Les grosses réparations visent à rétablir la capacité structurelle de la chaussée et à en prolonger la durée de vie dans des conditions optimales de sécurité et de performance.

Travaux achevés en 2025

- Autoroute de contournement de Marrakech
- Autoroute El Jadida – Jorf Lasfar

Travaux en cours de démarrage

- Autoroute Kénitra – Sidi El Yamani
- Autoroute Sidi El Yamani - Assilah



Travaux en cours de réalisation

95%

Autoroute Argana - Amsekroud

90%

Autoroute Rabat – Casablanca
(Couche de roulement sur sections dégradées)

75%

Autoroute Fès - Oujda

26%

Autoroute Port Tanger Med - Assilah

Projets systèmes d'information



Au cours de l'année 2025, ADM a poursuivi le **renforcement de sa transformation digitale** à travers la mise en œuvre de projets structurants et la consolidation des investissements engagés pour **moderniser l'exploitation du réseau autoroutier**.

Cette dynamique vise à améliorer continuellement la qualité de service offerte aux usagers en développant des nouveaux services digitaux répondant aux attentes des clients. Parallèlement, ADM a poursuivi le renforcement de la sécurité de ses systèmes d'information afin de garantir la protection des données, la résilience des infrastructures numériques et la continuité des services, en s'alignant sur les meilleures pratiques et standards internationaux.

DIGITALISATION- AUTOMATISATION

Cartes Bancaires : Généralisation du Passage On-line

Le passage en mode on-line pour l'acquittement des frais de péage a été généralisé à l'ensemble du réseau en début d'année en intégrant ainsi non seulement toutes les cartes locales mais également étrangères. Le taux de paiement par carte bancaire a enregistré une évolution de 46% entre 2024 et 2025 en transactions.

Par ailleurs, ADM a mis en place de TPE Android All-in-One à l'extérieur des cabines de péage de la gare



Application mobile : JAWAZ



Mode en ligne pour cartes bancaires



Vidéosurveillance Trafic



Solution BI



Security Operations Center



Gouvernance de la sécurité SI



Infra SI

Mise en place d'une solution Business Intelligence (BI)

ADM a lancé le déploiement d'une solution de Business Intelligence basée sur Microsoft Power BI, adoptant une approche progressive et structurée par domaine métier.

Ce projet vise la mise en place d'une plateforme décisionnelle centralisée pour renforcer le pilotage stratégique et opérationnel de l'entreprise. La solution permet de consolider, fiabiliser et valoriser les données afin de produire des indicateurs clés de performance (KPI) pertinents et alignés sur les objectifs stratégiques d'ADM.



Lancement de l'application mobile : JAWAZ

Le lancement d'une nouvelle application mobile vient renforcer les services visant à améliorer l'expérience client. Elle facilite l'accès aux principaux services liés au Pass Jawaz en permettant aux utilisateurs d'effectuer leurs opérations de manière simple, rapide et sécurisée, directement depuis leur téléphone mobile.

Grâce à cette application, les utilisateurs peuvent recharger leur Pass Jawaz à tout moment et consulter leur solde en temps réel, ce qui leur permet de mieux planifier leurs recharges et d'assurer la continuité de leurs déplacements.

300 Nouvelles caméras HD

Dans le cadre de l'industrialisation de l'exploitation du réseau autoroutier, plus de **300 nouvelles caméras haute définition** ont été déployées le long du tracé autoroutier, au niveau des axes à fort trafic et des tronçons à risque d'accidents comme les descentes. Particulièrement. Ces caméras disposent des algorithmes intelligents d'analyse d'images, permettant de détecter instantanément les ralentissements, les obstacles ou les véhicules en panne.



SECURITE SI- GOUVERNANCE

Mise en œuvre d'un Security Operations Center (SOC)

En 2025, ADM a franchi une étape majeure dans le renforcement de la sécurité de son Système d'Information à travers la mise en œuvre de son Security Operations Center (SOC). Ce projet structurant vise à doter ADM d'une capacité de détection, d'analyse et de réponse aux incidents de sécurité en temps réel.

Le dispositif de surveillance 24/7 repose sur une plateforme SIEM (Security Information and Event Management) assurant la collecte, la corrélation et l'analyse en temps réel des événements de sécurité, en complément de l'expertise d'analystes qualifiés et de procédures formalisées de traitement des alertes. Des cas d'usage et scénarios de détection ont été définis et continuellement affinés afin d'identifier les comportements anormaux, les tentatives d'intrusion ainsi que les menaces avancées



Redéploiement de l'Infra SI au niveau du site PRA

En 2025, la mise à niveau de l'infrastructure s'est concrétisée par la finalisation des migrations des workloads du datacenter principal vers l'environnement hyperconvergé déployé en 2024.

Le site de secours a été renforcé grâce à une mise à niveau complète de son environnement : climatisation, onduleurs, sécurité physique et capacité rack ont été optimisés pour garantir la haute disponibilité exigée par le SI critique.

Gouvernance de la sécurité SI et la sensibilisation des collaborateurs

Cette année de 2025 a été marquée par la tenue de la première réunion du Comité de Sécurité, marquant une étape structurante dans le renforcement de la gouvernance de la sécurité de l'information au sein d'ADM. La cartographie des risques SI a été présentée, discutée et validée par les membres du comité, après un examen détaillé des menaces identifiées, des vulnérabilités associées et des impacts potentiels sur les processus métiers. Enfin, Une plateforme de sensibilisation à la sécurité SI a été officiellement lancée au profit de l'ensemble des collaborateurs. Cette initiative s'inscrit dans une démarche proactive visant à renforcer la culture cybersécurité au sein d'ADM.

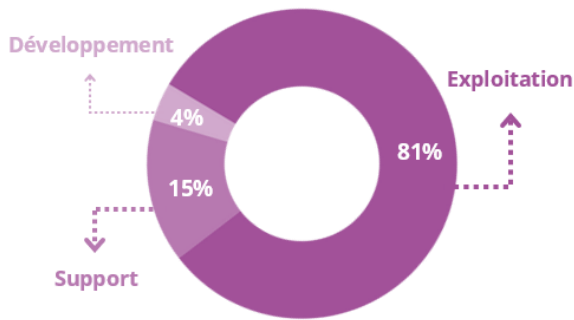
05

CAPITAL HUMAIN

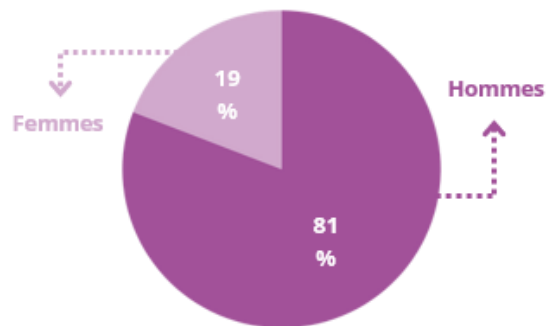
LES RH D'ADM 2025 EN CHIFFRES

L'effectif d'ADM au 31/12/2025 est de **440 salariés permanents**, par rapport à **418** au 31/12/2024.

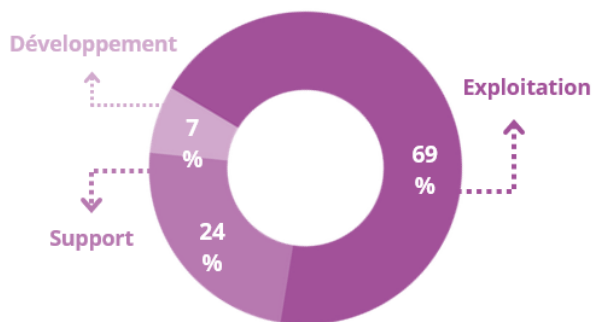
BILAN DES ACTIONS DES RECRUTEMENTS EN 2025



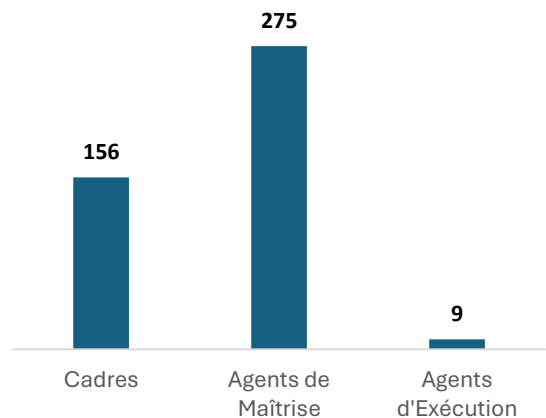
EFFECTIF PAR GENRE



EFFECTIF PAR METIER

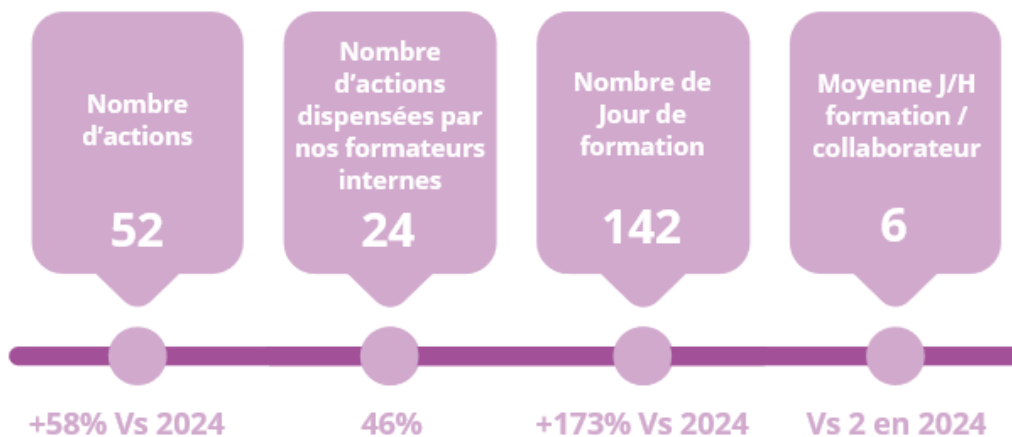


EFFECTIF PAR CATEGORIE



Formation 2025

BILAN



ACTIONS PHARES DE LA FORMATION



Cycle d'accompagnement des managers



Cycle d'immersion dans les métiers de l'autoroutes au profit des stagiaires ANAPEC



Cycle d'accompagnement des juniors



Cycle d'accompagnement à la transition vers la Retraite



Formation et certification de 38 formateurs internes sur l'ensemble des métiers de l'autoroute



Formation en premiers secours et prévention incendie au profit de 60 collaborateurs

FORMATION ET ASSISTANCE POUR NOS PARTENAIRES

TRANSGAMBIA BRIDGE COMPANY, FILIALE DU GROUPE AFRICA 50

Partenariat de formation et d'assistance signé en 2025 avec la Transgambia Bridge Company Ltd, pour l'exploitation et l'entretien du pont stratégique Sénégal-Gambie, un ouvrage emblématique de 942 m reliant le nord et le sud du Sénégal et la Gambie.

Un programme opérationnel de 6 missions techniques, avec des sessions de formations et d'un accompagnement sur site autour de :

- ▶ Gestion et supervision du trafic
- ▶ Signalisation et interventions sécurité
- ▶ Gestion du péage, équipements électriques et technologiques
- ▶ Maintenance et sécurité

FORMATION ET ASSISTANCE POUR NOTRE ÉCOSYSTÈME



Animation de séminaires sur la sécurité au niveau du réseau autoroutier au profit des élèves de la Gendarmerie Royale



Formation sur les risques de sécurité au niveau du réseau autoroutier au profit de 220 patrouilleurs



Des journées d'échange autour des métiers de l'exploitation, la gestion du trafic et maintenance du réseau autoroutier au profit de délégations: RDC, Sénégal et Tchad

06

RSE & RD

Notre stratégie

RSE :



Au-delà de son métier et de ses activités menées dans le cadre de sa double mission de développement du réseau autoroutier et de services à l'utilisateur, ADM s'est engagée depuis sa création à faire de l'Autoroute un passage heureux et à impacter positivement les territoires qu'elle traverse

dans une relation de respect et de bienveillance. Ceci se matérialise à travers les programmes développés par ADM pour préserver l'environnement, améliorer la résilience de l'infrastructure et soutenir les communautés proches, en plus des programmes de recherche et développement mis en place en partenariat avec des organismes de recherche nationaux et internationaux.

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE

Le **Programme J/Jeunes espoirs** a vu le jour en 2008, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale. Il a permis la réhabilitation de l'infrastructure de base de 325 écoles adjacentes aux autoroutes. En 2018, ADM a revu le Programme J pour y apporter une dimension éducative à travers différents ateliers ludiques et pour impliquer les Ressources Humaines de l'entreprise à travers la formule de parrainage où chaque école est parrainée par une collaboratrice ou un collaborateur volontaire qui s'engage à pérenniser le programme en restant à l'écoute permanente des besoins de l'école.

PROGRAMME VERT

Le **programme AI ARD** fait partie du programme vert d'ADM, déployé pour la sauvegarde de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone, et résulte de l'alliance stratégique « DeveloPPP » qui relie l'Agence de Coopération Internationale Allemande (GIZ), le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'acteur privé allemand « IPRO ».

PROGRAMME AZUR

Le **programme Azur** a pour objet principal la réduction de l'empreinte carbone et préservation des ressources à travers le déploiement des bornes de recharges électriques sur les Autoroutes du Maroc.

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE

- **Inauguration d'une classe numérique au sein d'une école réhabilitée** : ADM a inauguré, le 25 décembre 2025, une classe numérique au Groupe Scolaire Briech à Tanger ;

- **Opération Iftar** : La 4ème édition de l'opération Iftar, un rendez-vous ramadanesque désormais incontournable avec les conducteurs des poids lourds (PL), s'est tenue du 17 au 21 mars 2025 au niveau des aires de service de Sala Al Jadida, Berrechid, Larache et Meknès

- **Collecte de sang** : ADM a organisé, le 14 février 2025 à son siège, une opération de don de sang en partenariat avec le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Rabat.

- **Journée de sensibilisation à la sécurité**

autoroutière : ADM a organisé, le jeudi 23 janvier 2025, une journée de sensibilisation à la sécurité autoroutière au profit des élèves de l'école Laghouazi.

- **Célébration de la marche verte** : Un groupe d'élèves des écoles partenaires a pris part à la course relais symbolique organisée par la Fédération Royale Marocaine du Sport pour Tous.
- **Signature d'une convention entre ADM et la Fédération Royale Marocaine du Sport pour Tous (FRMST) en novembre 2025** : traduit son engagement en faveur des communautés locales. Elle cible plus particulièrement les jeunes élèves des écoles primaires limitrophes au réseau autoroutier.

PROGRAMME VERT

Le bilan du programme AL ARD 2025 s'élève à 55 hectares de talus stabilisés contre l'érosion hydrique grâce à l'utilisation de techniques de génie biologique.

Le programme AL ARD compte plus de 20 hectares d'ensemencement des talus, 250 000 unités produites au niveau de la pépinière et 220 000 unités d'ensemencement des talus, soit un coût total de 7 MDH HT.

Dans la continuité des actions menées en 2024 dans le cadre du programme DEVELOPPP (ADM – GIZ – IPRO), l'année 2025 a marqué une étape clé avec la mise en



œuvre effective de la chaîne de valeur et l'intégration commerciale des coopératives formées.

PROGRAMME AZUR

Le programme Azur a pour objet principal la réduction de l'empreinte carbone et préservation des ressources. Plusieurs actions ont été menées jusqu'à l'année 2025, notamment :

- 52% des sites équipés en éclairage LED ;
- 27 aires de service équipées par des bornes de recharges pour véhicule électrique.

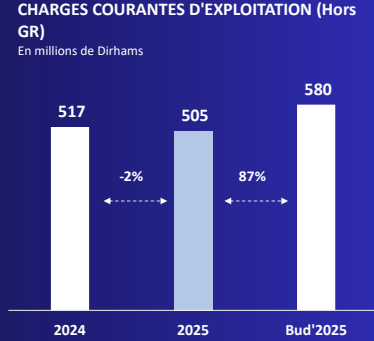
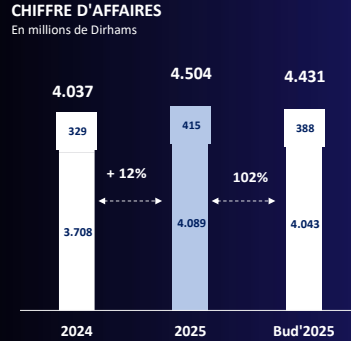
07

ANALYSE FINANCIERE

RESULTATS 2025

CHIFFRE D'AFFAIRES 4,5 MMdhs HT

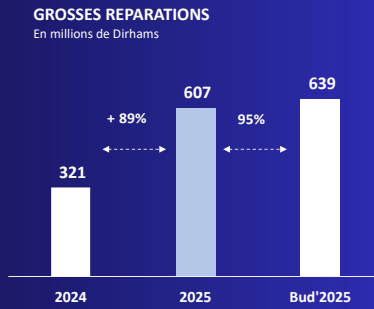
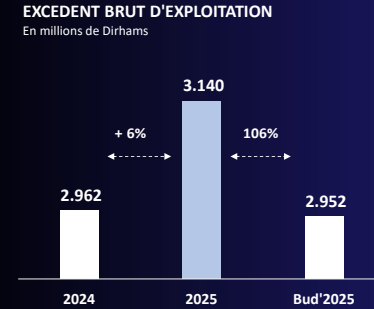
Une croissance du Trafic Moyen Journalier de **10%** par rapport à 2024



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

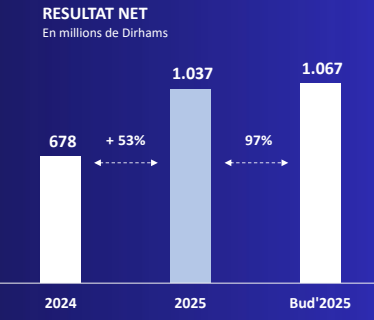
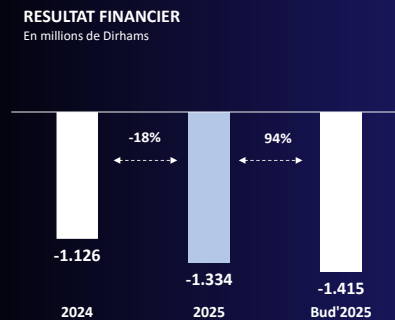
3,1 MMdhs HT

Une marge d'EBE de **70%**



RESULTAT NET 1 037 Mdhs HT

Une variation de **+53%** par rapport à 2024



RESULTAT NET HORS FOREX

1 067 Mdhs HT

Une variation de **+74 %** par rapport à 2024

INVESTISSEMENT 2025

Le budget d'investissement 2025 s'établit à 4 170 millions de dirhams, pour un montant réalisé de 2 276 millions de dirhams, soit un taux d'exécution de 55 %. La répartition des réalisations du budget par chapitre est présentée ci-après :

	BUDGET 2025	REALISE DEC 2025	Taux de réalisation 2025
GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION	3.366	2.125	63%
TRIPLEMENTS DE CASABLANCA	119	47	39%
TIT MELLIL BERRECHID	1.411	1.270	90%
NCEUDS DE SIDI MAAROUF ET AIN HARROUDA	928	729	79%
CONTINENTALE	908	80	9%
AUTOMATISATION	119	56	47%
RADIO	23	0	0%
AMENAGEMENT SUR AUTOROUTES EN SERVICE	540	70	13%
ETUDES	31	9	30%
AUTRES INVESTISSEMENTS	91	15	17%
TOTAL	4.170	2.276	55%

L'année 2025 a été marquée par une dynamique exceptionnelle, dans un contexte marqué par les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2025) :

- Achèvement des travaux de **réaménagements des nœuds de Sidi Maarouf et Ain Harrouda**, mis en service en **Novembre 2025** ;
- Achèvement des travaux de **l'Autoroute Tit Mellil-Berrechid**, mise en service en **Novembre 2025** ;
- Lancement des travaux de **l'Autoroute Rabat-Casablanca Continentale** durant le quatrième trimestre de 2025.

FONCTIONNEMENT 2025

Un Résultat Net positif de **1 037 millions de dirhams** au terme de l'exercice 2025 comparativement à **678 millions de dirhams** enregistré l'exercice précédent. Une réalisation de **97%** par rapport au budget 2025 impacté favorablement par l'évolution du trafic, la maîtrise du niveau des charges et l'impact FOREX maîtrisé.

Le chiffre d'affaires a connu une amélioration de **+ 467 millions de dirhams**, soit **+12%** par rapport à 2024 pour atteindre **4 504 millions de dirhams**, avec une réalisation plus importante que les prévisions budgétaires de 2025 de **+73 millions de dirhams**, soit **+2%**.

Les charges d'exploitation (hors grosses réparations et hors dotations) sont restées au même niveau par rapport à 2024, avec un total de **757 millions de dirhams**.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) a atteint en 2025 le niveau de **3 140 millions de dirhams**, soit une augmentation de **178 millions de dirhams** par rapport à 2024.

Le résultat financier enregistré en décembre 2025 **-1 334 millions de dirhams**. Courant cet exercice, la variation du FOREX est maîtrisée.

Le Résultat Net 2025 Hors impact FOREX est de **1 067 millions de dirhams**.

COMPTE DE RESULTAT 2025

Le tableau ci-dessous présente le compte des produits et des charges de la société ADM au 31/12/2025 :

Comptes sociaux au 31/12/2025

Montant en millions de dirhams	2024	Bud'2025	2025	Taux de Réalisation 2025	Evolution vs 2024	Evolution vs 2024
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	4.037	4.431	4.504	102%	12%	467
Charges courantes d'exploitation	517	580	505	87%	-2%	- 12
Charges de personnel	226	246	240	98%	6%	14
Taxes et Charges sur exc. antérieurs	11	14	12	84%	8%	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (HORS GR)	754	840	757	90%	0%	3
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (HORS GR)	3.283	3.591	3.747	104%	14%	464
Grosses réparations	321	639	607	95%	89%	286
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1.075	1.479	1.364	92%	27%	289
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2.962	2.952	3.140	106%	6%	178
% Marge d'EBE	73%	67%	70%		-5%	-4%
Dotations d'exploitation (nettes de reprises)	1.114	459	514	112%	-54%	- 600
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.848	2.493	2.626	105%	42%	779
RESULTAT FINANCIER	- 1.126	- 1.415	- 1.334	94%	18%	- 208
Résultat Courant (RC)	722	1.078	1.292	120%	79%	570
Résultat Non-Courant	- 33	-	2	0%	-93%	30
Résultat Avant Impôts	689	1.078	1.290	120%	87%	601
IS	11	11	252	2279%	2220%	242
Résultat Net (RN)	678	1.067	1.037	97%	53%	359
% RN/CA	17%	24%	23%			

Le compte de résultat fait ressortir un résultat net positif de 1 037 millions de dirhams à fin décembre 2025.

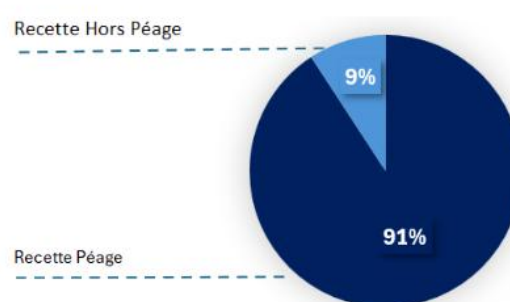
L'analyse financière des comptes portera sur l'appréciation de la performance financière, opérationnelle et l'équilibre financier de la société. Le détail des comptes sociaux et comptes consolidés sont présentés en annexes du présent rapport de gestion.

Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires d'ADM entre 2024 et 2025 se présente comme suit :

Montant en millions de dirhams	Réel 24 FY	Bud'2025	Réel 25 FY	Taux de Réalisation 2025	Evolution Vs 2024 ABS	Evolution Vs 2024
Recettes de péage	3.708	4.043	4.089	101%	381	10%
Recettes hors péage	329	388	415	107%	86	26%
Chiffre d'Affaires	4.037	4.431	4.504	102%	467	12%

Le chiffre d'affaires d'ADM enregistré au 31/12/2025 un total de **4 504** millions de dirhams hors taxes.



La composition du chiffre d'affaires d'ADM :

► Recette de péage

Le chiffre d'affaires péage a atteint en 2025 un total de **4 089** millions de dirhams hors taxes avec une évolution de **10%** par rapport à 2024.

Cette évolution est due principalement à la croissance du niveau de Trafic Moyen Journalier de **+10%** par rapport à 2024. Par rapport aux prévisions budgétaires 2025, la recette de péage enregistre un dépassement favorable de **+1%**.

► Recette hors péage

Le chiffre d'affaires hors péage a atteint en 2025 un total de **415** millions de dirhams hors taxes avec une évolution de **26%** par rapport à 2024 (**7%** par rapport aux prévisions budgétaires).

Cette augmentation en recette hors péage est liée à l'impact des avenants et protocole d'accord signés avec les pétroliers dans le but d'assurer la continuité de service à l'utilisateur sur le réseau autoroutier marocain et en vue de garantir un niveau de qualité de service meilleur.

Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation (y compris dotations nettes de reprises) en 2025 atteint 1 878 millions de dirhams.

Les charges courantes d'exploitation (hors dotations et hors grosses réparations) sont de 757 millions de dirhams en 2025 avec une réalisation de 90% du budget et une réalisation au même niveau que 2024.

Ci-après l'analyse détaillée des principales rubriques des charges d'exploitation :

► Prestations d'exploitation

Les prestations d'exploitation ont été exécutées dans le respect du budget annuel 2025 avec une réalisation de 98% soit un total de 210 millions de dirhams. Elles regroupent plusieurs prestations dont principalement : Perception de péage et assistance, collecte de perception de péage et transports de fonds, nettoyage & gardiennage des locaux et autres prestations.

► Entretien courant

L'entretien courant de l'infrastructure et des installations et équipements a atteint fin 2025 134 millions de dirhams soit une exécution de 84% par rapport au budget 2025.

Les autres rubriques ont été exécutées dans le cadre du budget annuel alloué avec une légère variation par rapport au niveau historique habituel.

Grosses réparations

Les grosses réparations ont enregistré en 2025 un total de 607 millions de dirhams, avec une réalisation de 95% du budget.

Charges du personnel

Les charges du personnel ont augmenté de 14 millions de dirhams (+6%) par rapport à 2024 avec une réalisation de 98% par rapport au budget 2025.

Dotations d'exploitation

Les dotations d'exploitation nettes de reprises ont enregistré en 2025 un total de 514 millions de dirhams.

Résultat financier

L'évolution du Résultat Financier d'ADM entre 2024 et 2025 se présente comme suit :

Chiffres en millions de dirhams	2024	Bud'2025	2025	Taux de réalisation 2025	Variation 25 vs 24
Produits Financiers	257	33	111	337%	-57%
Charges d'intérêts	1450	1459	1416	97%	-2%
Coût du risque de change	66	12	-29	-253%	-144%
Gains de changes	48	25	71	284%	47%
Pertes de changes	51	36	22	62%	-57%
Dotations Financières	1	51	629	+++	+++
Reprises Financières	70	73	551	+++	+++
Résultat Financier	-1126	-1415	-1334	94%	-18%

Le résultat financier de l'année 2025 s'établit à -1 334 millions de dirhams, en recul de 208 millions de dirhams par rapport à 2024 (-18 %). Il représente 94 % du budget prévisionnel.

LA DETTE

L'encours de la dette d'ADM atteint 37,3 milliards de dirhams à fin 2025, contre 35,7 milliards de dirhams en 2024. Cette hausse résulte principalement de l'émission obligataire réalisée en août 2025, sans garantie de l'État.

La dette à fin 2025 est composée de :

- 14,5 milliards de DH en dette concessionnelle ;
- 20,9 milliards de DH en dette Obligataire ;
- 1,9 milliards de DH de dette bancaire.

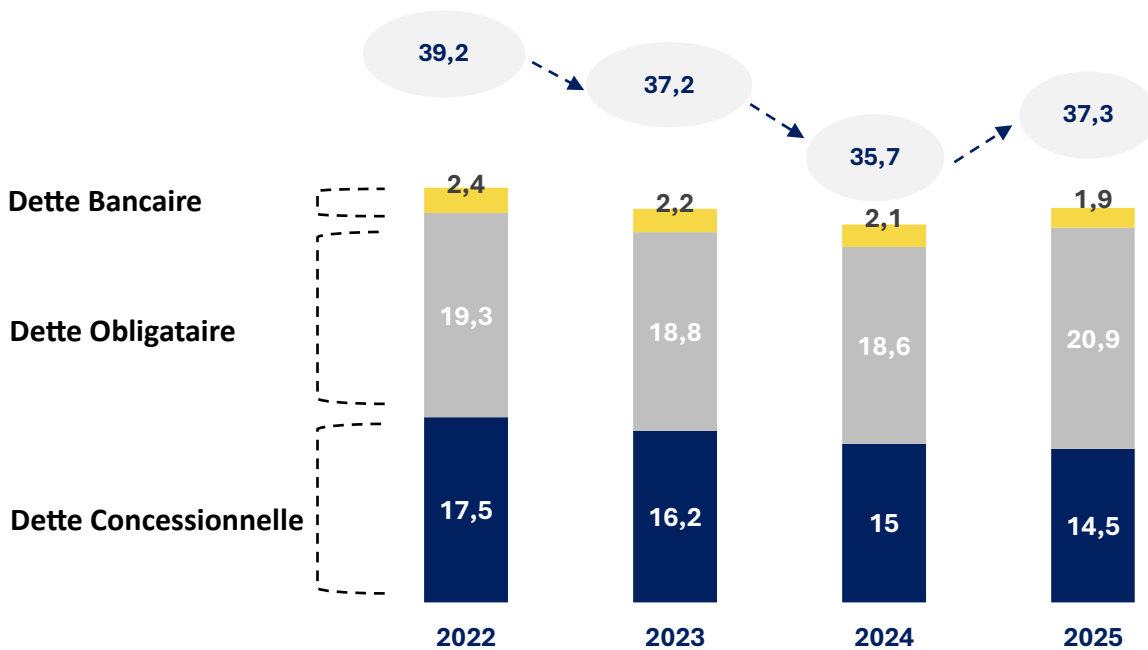
Structure de la dette d'ADM

39% de dette en devises étrangères



61% de dette en dirhams

Évolution de la dette par Nature (MMDH)



Financement de l'activité

Pour financer ses dépenses d'investissement et assurer son équilibre financier, ADM avait historiquement recours aux emprunts concessionnels en devises garantis par l'état, aux émissions obligataires garantis par l'état et à l'autofinancement généré par l'exploitation.

A partir de l'année 2025 et dans une volonté de renforcement de son autonomie financière, ADM a œuvré pour la concrétisation de financements n'ayant pas recours à la garantie souveraine.

Financement local

Le 1er août 2025, ADM a émis un emprunt obligataire de 2.5 Milliards de Dirhams par placement privé. Cet emprunt, non assorti de la garantie de l'Etat, fait partie d'un besoin de financement global estimé à 14,5 milliards de MAD pour la période 2025-2032 tel que prévu par le contrat-programme Etat-ADM.

Ce programme prévoit un recours mixte à la titrisation (7 milliards), à des levées obligataires (7,5 milliards au total) ainsi qu'aux prêts concessionnels.

Financement Concessionnel

En 2025, aucun nouveau financement concessionnel n'a été contracté.

Flux de trésorerie

En 2025, l'équivalent de 1.3 Milliards MAD de tirages concessionnels a été réalisé. Il s'agit de tirages sur le prêt FADES pour le Financement de l'autoroute Tit Mellil-Berrechid et du tirage BEI pour le financement des projets d'automatisation d'ADM.

Couverture du Risque de Change

L'opération de couverture du risque de change s'inscrit dans une volonté de garantir la stabilité financière d'ADM face à la flexibilisation du régime de change du Dirham (bandes de fluctuation de +/- 5%).

Dans ce cadre, ADM a proactivement adaptée sa stratégie face à son exposition et la volatilité accrue des marchés de change en couvrant l'équivalent de 1 milliards de dirhams d'échéances libellées en Euro, USD et Yen, et en profitant d'une décote considérable portée par les afflux en devises étrangère grâce à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations fin 2025.

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2025

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Au 31 décembre 2025, l'actif immobilisé de la société s'établit à 75 milliards de dirhams, contre 74 milliards de dirhams au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 2%.

Cette évolution résulte principalement des investissements réalisés au cours de l'exercice dans le cadre du développement et de la modernisation du réseau autoroutier.

Structure des investissements de l'exercice

Nature des investissements	Montant (MDH)
Projets d'extension du réseau autoroutier	2 125
Programme d'automatisation des systèmes de péage	56
Investissements liés à la sécurité du réseau	30
Aménagements sur autoroutes en service	36
Autres investissements	29
Total investissements	2 276

Les investissements de l'exercice portent principalement sur la poursuite des projets d'extension du réseau ainsi que sur les programmes d'amélioration des conditions d'exploitation et de sécurité des infrastructures.

ECARTS DE CONVERSION-ACTIF

Au 31 décembre 2025, les écarts de conversion actif s'élèvent à 41 millions de dirhams, contre 391 millions de dirhams à la clôture de l'exercice 2024.

La forte diminution observée en 2025 s'explique principalement par une évolution plus modérée des cours de change par rapport à l'exercice précédent, ce qui a conduit à une réduction significative des pertes de change latentes enregistrées à la clôture.

La composition des écarts de conversion demeure principalement liée aux financements libellés en dollar américain et en dinar koweïtien, qui représentent l'essentiel des montants constatés.

Le détail de la régression de la perte de change latente par devise se présente comme suit :

Evolution des écarts de conversion actif par devise

Devise	Déc-24	Déc-25	Var	En %
EUR	0	2	2	-
ID	6	0,4	- 5,6	-93%
KWD	247	16	- 231	-94%
USD	138	22	- 116	-84%
Total	391	41	- 350	-90%

ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE

Cette masse du bilan totalise un montant de 4 763 millions de dirhams dont les principaux composants sont :

En millions de Dhs	Déc-24	Déc-25	Var	En %
Stocks	29	27	- 2	- 7%
Clients et comptes rattachés	200	133	- 67	- 34%
Etat débiteurs	22	214	+ 192	+872%
Titres et valeurs de placement	1 219	4 073	+ 2 854	+234%
Autres	340	316	- 24	-7%
Total	1 810	4 763	+ 2 953	+163%

Stocks

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un solde brut de 31 millions de dirhams correspondant aux matières et fournitures consommables détenues par les différentes entités opérationnelles.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 4 millions de dirhams a été constatée au titre des articles devenus obsolètes, portant ainsi la valeur nette des stocks à 27 millions de dirhams contre 29 millions de dirhams en 2024, soit une diminution de 7 %.

Créance de l'actif circulant

▪ Clients et comptes rattachés

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un montant brut de 187 millions de dirhams contre 528 millions de dirhams à fin 2024.

Après prise en compte des provisions les créances clients ressortent à 133 millions de dirhams contre 200 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 67 millions de dirhams (-34 %).

Cette évolution s'explique principalement par la comptabilisation au cours de l'exercice d'une perte sur une créance relative à la société FINETIS ayant entraîné une réduction du niveau des créances clients.

▪ État débiteur

Le solde de ce poste s'élève à 214 millions de dirhams au 31 décembre 2025 contre 22 millions de dirhams à fin 2024 soit une augmentation de 192 millions de dirhams (+872 %).

Cette évolution s'explique principalement par la constatation d'une subvention à recevoir d'un montant de 190 millions de dirhams relative au premier axe de la convention de connectivité du stade de Benslimane correspondant à la part revenant à ADM dans le cadre de ce projet.

▪ Autres débiteurs

Cette rubrique s'élève à 285 millions de dirhams au 31 décembre 2025 contre 224 millions de dirhams à fin 2024 soit une augmentation de 61 millions de dirhams (+27%).

Elle comprend principalement les opérations liées aux travaux d'infrastructure autoroutière (RR315) ainsi que les opérations relatives au démarrage des travaux de l'axe 1 dans le cadre de la convention de connectivité du stade de Benslimane.

▪ Titres et valeurs de placement

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un montant de 4 073 millions de dirhams contre 1 219 millions de dirhams à fin 2024 soit une augmentation de 2 854 millions de dirhams (+234%).

Elle correspond aux placements des disponibilités de trésorerie de la société sous forme d'OPCVM et de mandats de gestion arrêtés au 31 décembre 2025.

TRESORERIE-ACTIF

La trésorerie- actif s'élève au 31 décembre 2025 à 234 millions de dirhams contre 296 millions de dirhams à fin 2024 soit une diminution de 62 millions de dirhams (-21 %).

Elle correspond principalement aux disponibilités détenues auprès des établissements bancaires ainsi qu'aux soldes de caisse.

BILAN PASSIF**FINANCEMENT PERMANENT****Capitaux propres**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 28 593 millions de dirhams contre 27 556 millions de dirhams à fin 2024 soit une augmentation de 1 037 millions de dirhams (+3,9 %).

Cette évolution s'explique comme suit :

- Capital social : Ce compte enregistre un montant de 15 716 millions de dirhams ;
- Ecart de réévaluation : faisant ressortir un montant de 22 555 millions de dirhams ;
- Report à nouveau : Ce compte enregistre un montant de – 10 715 millions de dirhams ;
- Résultat à fin décembre 2025 : Un bénéfice de 1 037 millions de dirhams.

Dettes de financements

Cette rubrique présente au 31 décembre 2025 un solde de 40 084 millions de dirhams. Elle est composée essentiellement des éléments suivants :

En millions de Dhs	Déc - 24	Déc - 25	Var	%
Emprunts Obligataires	18 633	20 887	+2 254	+12%
Emprunts en devises	14 981	14 524	- 457	-3%
Emprunts en dirhams	2 047	1 876	- 171	-8%
Dépôts de cautionnements	21	21	-	-
Dettes de financements diverses	2 300	2 775	475	+20%
Total	37 982	40 084	+ 2 102	+6%

La variation observée au niveau des dettes de financement s'explique principalement par l'émission d'un emprunt obligataire de 2,5 Milliards réalisée au cours du troisième trimestre de l'année 2025 sans garantie de l'État.

Provisions durables pour risques et charges

Cette rubrique fait ressortir un solde de 6 286 millions de dirhams. Il s'agit principalement de :

En millions de Dhs	Déc-24	Déc-25	Var	En %
Provisions pour litige (Responsabilité civile)	42	32	-10	-24%
Provisions pour Gros litiges (Entreprises)	54	53	-1	-2%
Provisions pour reprofilage de la dette	534	588	54	10%
Provisions pour grosses réparations	5 421	5 502	81	1%
Provisions exceptionnelles pour risques	13	13	-	0%
Autres provisions pour risques	161	98	-63	-39%
Total	6 226	6 286	60	

Écarts de conversion passif

Il s'agit de la diminution latente constaté au 31/12/2025, des emprunts consentis par les bailleurs de fonds suite à la baisse des cours de change par rapport au dirham fin décembre 2025. Le montant de ce profit de change latent est de 691 millions de dirhams.

La décomposition ainsi que la variation des gains de change latents par devise se présente ainsi :

En millions de Dhs	Déc - 24	Déc - 25	Var	%
EUR	430	244	-186	-43%
JPY	221	258	37	17%
USD	-	81	81	100%
KWD	-	108	108	100%
Total	651	691	40	6%

PASSIF CIRCULANT HORS TRESORERIE**Fournisseurs et comptes rattachés**

Ce poste s'élève à plus de 1 047 millions de dirhams au 31 décembre 2025 contre 1 024 millions de dirhams au 31 décembre 2024. Il concerne les dettes fournisseurs non échues au 31 décembre 2025.

La dette fournisseur est composée de :

En millions de Dhs	Déc-24	Déc-25	Var	En %
Fournisseurs	308	220	-88	-29 %
Fournisseurs - Factures non parvenues	527	662	135	26%
Fournisseurs - Retenues de garantie	188	165	-23	-12%
Total	1 024	1 047	23	2%

Comptes Etat

Le poste État ressort à 333 Millions de dirhams au 31 décembre 2025, contre 193 millions de dirhams au 31 décembre 2024.

Il correspond principalement aux dettes fiscales, notamment les soldes de TVA à décaisser et les régularisations de TVA, les retenues à la source, ainsi que l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité dû au titre de l'exercice 2025.

L'exercice 2025 marque en effet le passage de la société au régime de l'impôt sur les sociétés, après consommation des déficits reportables, alors que les exercices précédents étaient principalement soumis au régime de la cotisation minimale.

Comptes Autres créanciers

Le poste Autres créanciers s'élève à 1 005 millions de dirhams au 31 décembre 2025, contre 630 millions de dirhams au 31 décembre 2024.

Il comprend principalement :

- Des titres en repos relatifs aux mandats de gestion, correspondant à des ventes temporaires de titres dont l'opération inverse n'a pas encore été dénouée,

notamment Valoris pour 199 millions de dirhams et Capital Trust pour 366 millions de dirhams ;

- Les encaissements enregistrés dans le cadre de la convention RR315, pour un solde de 300 millions de dirhams ;
- Ainsi que les encaissements relatifs à la convention de connectivité du stade de Benslimane, pour 56 millions de dirhams.

Comptes de régularisation passif

Le total de ce poste s'élève à environ 1 032 millions de dirhams, il est constitué principalement de :

En millions de Dhs	Déc-24	Déc-25	Var	En %
Intérêts courus et non échus à payer sur les emprunts	670	663	- 7	-1%
Produits constatés d'avance relatifs aux reliquats des soldes télépéages et autres supports de prépaiements non encore consommés au 31/12/2025	263	285	22	8%
Pénalités provisoires sur marché de travaux	84	84	-	-
Titres en repos (Mandats de gestion)	18	-	-18	-
Total	1 035	1 032	- 3	-

TRESORERIE PASSIF

▪ Banques

Le solde des comptes courants bancaires créditeurs s'élève à 3 millions de dirhams au 31 décembre 2025.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS AU 31/12/2025

Résultats Consolidés En Normes IFRS

En millions de Dhs	Déc-2024	Déc-2025	%
Chiffre d'affaires Exploitation	4 037	4 504	12%

Résultat opérationnel courant	1 708	2 842	66%
Résultat opérationnel	1 672	2 836	70%
Coût de l'endettement financier net	- 1 225	-1 361	11%
Résultat Net	730	1 413	94%

Valeurs brutes (en milliers de dirhams)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	73 123 623	2 110 629	-	75 234 252
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	2 501 104	452 289	-	2 953 393
Valeurs nettes	70 622 519	1 658 340	-	72 280 859

- Un chiffre d'affaires exploitation consolidé a augmenté par rapport à 2024 de 12% ;
- Un résultat opérationnel positif de 2 842 millions de dirhams, soit une augmentation de 66% par rapport à 2024 ;
- Un coût d'endettement financier net de – 1 361 millions de dirhams affichant une hausse de 11% par rapport à l'exercice antérieur ;
- Un résultat net positif de 1 413 millions de dirhams en conséquence de ce qui a précédé.

Notes complémentaires sur les comptes en normes IFRS

Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation nette de 1 658 millions de dirhams durant 2025.

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Impôts différés actifs	810 697	1 200
Instruments dérivés (trading)	-	-

Autres débiteurs non courants	2 302 302	2 777 816
Autres actifs non courants	3 112 998	2 779 016
Autres Actifs non courants		

Autres actifs courants

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 222 103	4 073 262
Autres débiteurs courants	1 059 041	1 449 514
Autres actifs courants	2 281 144	5 533 366

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances dont la part < 1 an.

Provisions

(En milliers de dirhams)	31.12.2024	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	31.12.2025
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4 962 443	81 314	-34 657	3 181 261
Provisions pour risques et charges	496 009	1 350 687		1 846 697
Provisions	5 458 452	1 432 002	-34 657	5 027 958

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2025 de 5 502 millions de dirhams a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2025 est de 3 181 MMAD.

Information sur les actifs et passifs financiers

(en milliers de dirhams)	31.12.2025	À moins d'un an	Plus d'un an
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	4 073 262	4 073 262	-

Trésorerie	369 473	369 473	-
Sous-total actifs financiers	4 442 735	4 442 735	0
Emprunts et dettes financières diverses	39 660 792	1 758 322	37 902 470
Fournisseurs	1 016 857	1 016 857	
Découvert	0	0	
Sous-total passifs financiers	40 677 648	2 775 179	37 902 470

Chiffre d'affaires

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	4 037 003	4 504 191
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1 568 006	2 110 629
Chiffre d'affaires	5 605 009	6 614 821
Autres produits	177 550	550 209
Intercos	-86 701	-125 997
Chiffres d'affaires	5 869 260	7 291 027

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 18,02 % est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

Charges d'exploitation

(en milliers de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024
Achats et charges externes	3 152 178	2 482 979
Charges de personnel	268 169	250 981
Impôts et taxes	7 949	7 569
Dotations aux amortissements	459 221	1 259 661
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	27 116	12 952
Autres produits et charges d'exploitation	142 005	90 849

Coût de l'endettement

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	31.12.2025
Intérêts et charges financières assimilées	1 449 733	1 353 244

Variation de juste valeur des instruments financiers	1 393	-336
Effet actualisation	-188 872	-34 656
Autres retraitements	-37 266	42 920
Coût de l'endettement	1 224 988	1 361 171

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux dits emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Le coût d'endettement affiche une hausse de 10% % par rapport à l'exercice antérieur.

08

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice 2025 s'élève à **1 037 405 270,08** dirhams formé comme suit :

Rubrique	MONTANT
RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	2 626 423 167,37
RESULTAT FINANCIER	- 1 334 307 268,16
RESULTAT COURANT (+ ou -)	1 292 115 899,21
RESULTAT NON COURANT	- 2 272 072,68
Impôts sur les résultats	252 438 556,45
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	1 037 405 270,08

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
- Réserve légale	558 341,72	- Réserve légale	558 341,72
- Report à nouveau (solde débiteur)	- 10 715 277 223,27	- Autres réserves	
- Résultats nets en instance d'affectation		- Tantièmes	
- Résultat net de l'exercice	1 037 405 270,08	- Dividendes	
- Prélèvements sur les réserves		- Autres affectations	
- Autres prélèvements		- Report à nouveau (solde débiteur)	- 9 677 871 953,19
TOTAL A	- 9 677 313 611,47	TOTAL B	- 9 677 313 611,47

En conséquence, la situation nette de la société est comme suit :

- Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00
- Ecart de réévaluation	22 554 900 492,80
- Réserve légale	558 341,72
- Autres réserves	-
- Report à nouveau (2)	- 9 677 871 953,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	28 593 215 381,33
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	1 183 553 053,94
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	76 546 476,76
SITUATION NETTE	29 700 221 958,51
Capital Social	15 715 628 500,00
1/4 DE CAPITAL SOCIAL	3 928 907 125,00

09

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 Décembre 2025, ADM détient deux filiales

Société	Forme juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
ADM-PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM-INFRASTRUCTURE S.A	SA	99,92%	Intégration globale

ADM INFRASTRUCTURE

Une société anonyme constituée en septembre 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et à son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

Anciennement connue sous le nom d'ADM Projet, elle a officiellement adopté sa nouvelle identité en 2025 « **ADM Infrastructure** » à l'instar de son rôle central dans le développement des infrastructures de transport au Maroc

L'activité principale de la filiale ADM Infrastructure est d'assurer l'assistance à maître d'ouvrage et maître d'œuvre chargés de grands projets d'infrastructures.

ADM PARK

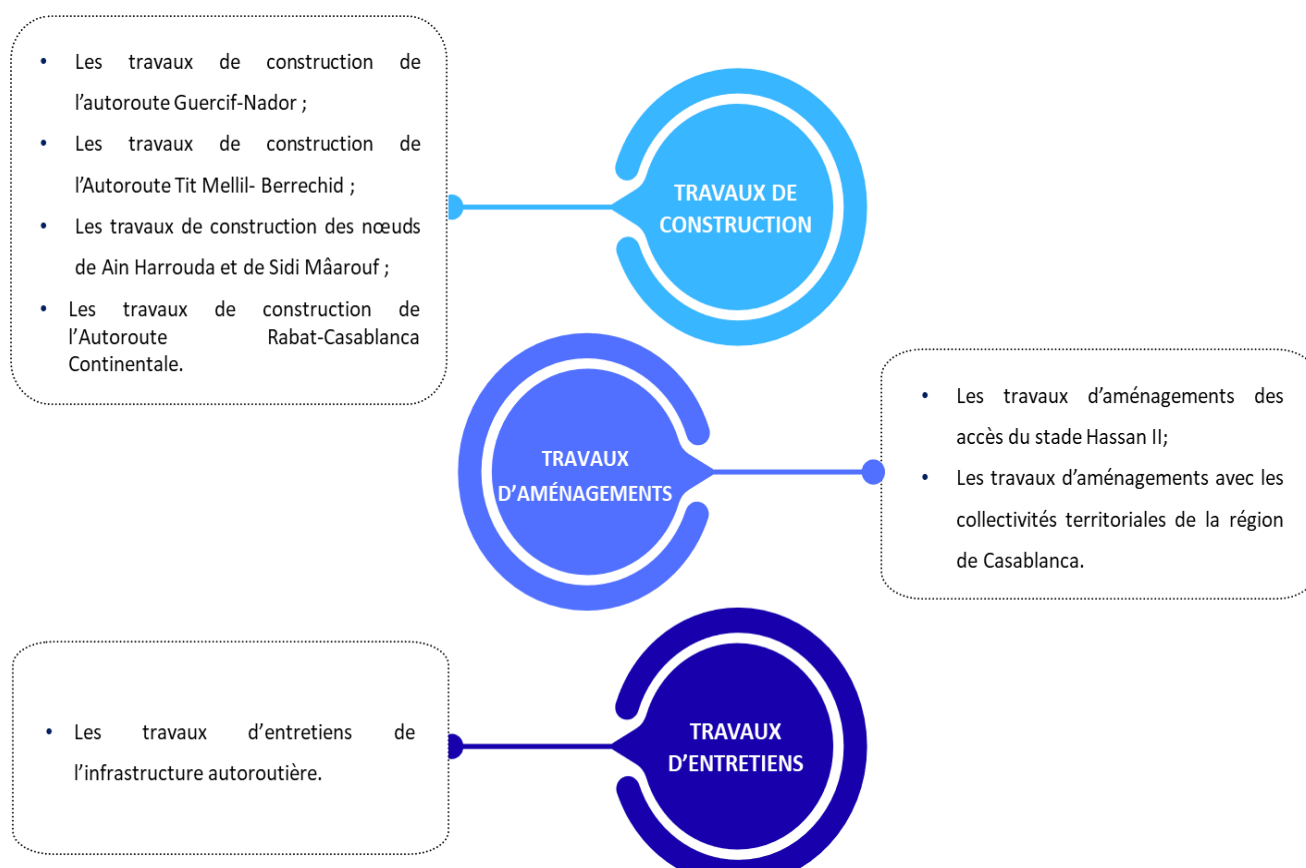
Une société anonyme constituée en avril 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et a son a son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

L'activité principale de la filiale ADM PARK est l'aménagement, le développement et l'exploitation des parkings autoroutiers, routiers et urbains.

Actuellement, ADM PARK est en cours de dissolution. L'information portant sur cette décision a été portée au préalable au CA d'ADM tenu en date du 23 décembre 2024, ce dernier n'a pas émis d'objection sur cette affaire.

ADM INFRASTRUCTURE

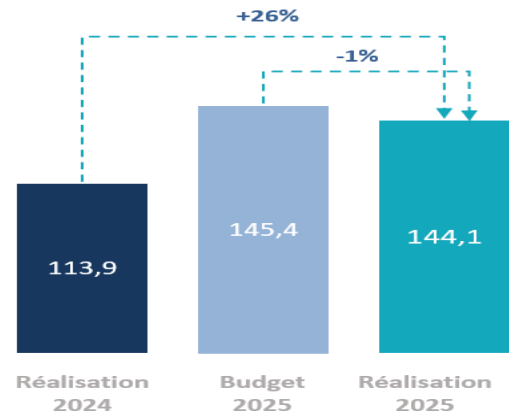
En 2025, ADM INFRASTRUCTURE a pleinement atteint, voire dépassé, les objectifs fixés dans sa feuille de route 2019–2025, confirmant la solidité de son modèle opérationnel. Fort de ce premier cycle réussi, la société a engagé en 2025 une étude de réorganisation approfondie pour préparer la période 2026–2030, dans une logique de croissance maîtrisée et durable.



ADM INFRASTRUCTURE : Chiffres clés 2025

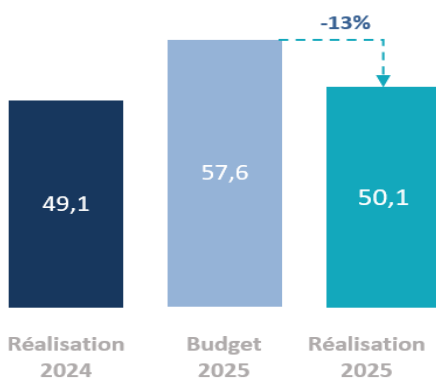
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2025 a affiché une croissance solide de 26% pour atteindre un montant de 144,1 millions de dirhams, comparé aux 113,9 millions de dirhams réalisés en 2024.



Chiffre d'affaires

Charges d'exploitation

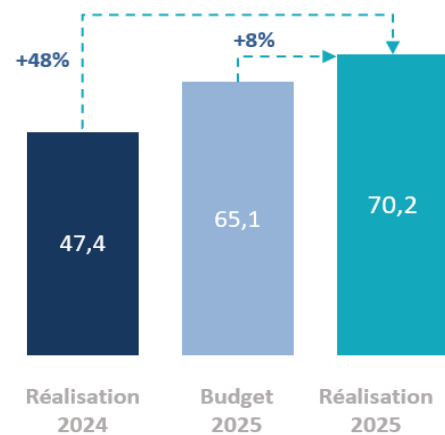


Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont connu une légère augmentation en passant de 49,1 millions de dirhams en 2024 à 50,1 millions de dirhams en 2025, soit une augmentation de 2% par rapport à 2024 et un taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires initiales (57,6 millions de dirhams) limité à 87%.

Résultat net

Le résultat d'exploitation au titre de l'année 2025 culmine à 94 millions de dirhams, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année précédente. L'année 2025 s'est soldée par un résultat net d'impôt bénéficiaire de 70,2 millions de dirhams, surpassant de 8% les projections budgétaires du résultat net pour cet exercice.

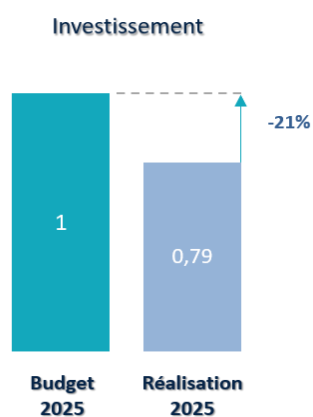
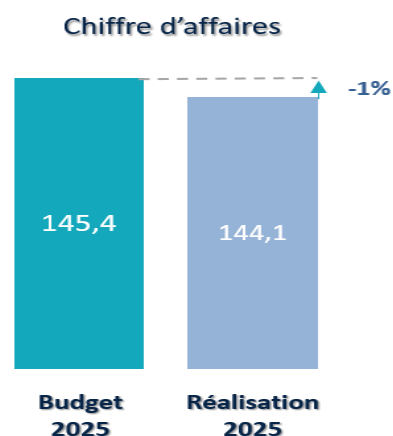


Résultat net

ADM INFRASTRUCTURE : EXECUTION BUDGET 2025

La réalisation du budget 2025 a été caractérisée par un chiffre d'affaires conforme aux prévisions avec une maîtrise des charges de fonctionnement.

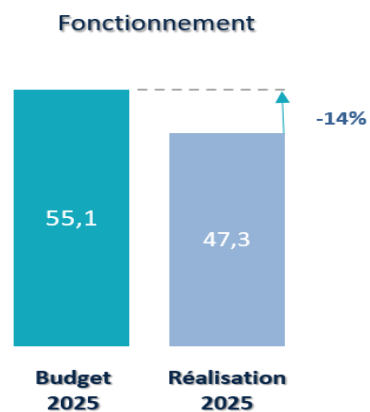
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 144,1 millions de dirhams contre 145,4 millions de dirhams prévus dans l'hypothèse retenue par le budget 2025, soit un taux de réalisation $\approx 100\%$.



Le budget d'investissement adopté initialement pour l'exercice 2025 s'élevait à 1 million de dirhams. A fin 2025, le montant des réalisations s'élève à environ 790 milles dirhams, ce qui correspond à un taux de réalisation de 79%. Ce taux s'explique essentiellement par le report de l'acquisition du matériel topographique destiné au suivi des chantiers. Le montant total des dépenses de fonctionnement à fin 2025 s'élève à 47.343

milles dirhams.

Le budget de fonctionnement prévu initialement pour cet exercice se chiffrait à 55.130 milles dirhams, soit un taux de réalisation 86%, ceci est dû au glissement de la réalisation des projets de la continentale et de Guercif Nador entraînant un report des recrutements et des dépenses opérationnelles qui s'y rapportent.



10

TABLEAU DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de la Loi n° 69-21 modifiant et complétant la loi n° 15-95 formant Code de commerce, la société assure un suivi rigoureux du respect des délais de paiement de ses dettes fournisseurs, en conformité avec les exigences légales en vigueur.

Au 31 décembre 2025, les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 047 756 201,03 dirhams et se répartissent par échéancier comme présenté dans le tableau ci-après.

Exercice	Montant des dettes fournisseurs à la dette de clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture exercice 2024	1.023.774.540,31	861.608.695,23	84.653.869,61	36.879.034,09	-	40.632.941,38
Date de clôture exercice 2025	1.047.756.201,03	919.974.709,42	79.121.513,99	7.997.911,39	30.425,00	40.631.641,23

11

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution :

Les actionnaires approuvent les modalités de leurs convocations faites par le Conseil d'Administration et lui donnent décharge pour toutes les formalités accomplies à cette fin.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu leur lecture, approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états de synthèse dudit exercice, tels qu'ils sont présentés et tels qu'ils sont annexés au procès-verbal de l'Assemblée Générale, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et bilan faisant ressortir un résultat net positif de 1 037 405 270,08 de dirhams et un total bilan 80 317 118 481,82 de dirhams.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence que le résultat de l'exercice 2025 soit affecté en « Report à nouveau ». Après affectation des résultats, le compte « Report à nouveau » présentera donc un solde – 9 677 313 611,47 de dirhams.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes consolidés du Groupe ADM au titre de l'exercice 2025 qui font ressortir un résultat net 1 412 659 496,61 de dirhams et un total bilan 81 197 240 767,39 de dirhams.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Aziz KHAYATI, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Abdeslam JORIO et ce, pour la durée restante du mandat de ce dernier.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2026 relative au contrat de concession Etat-ADM.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

12

MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le mandat des administrateurs se présente comme suit :

I. PERSONNES PHYSIQUES

Administrateur	Fonction	Date nomination	Date fin mandat
Monsieur Nizar BARAKA	Ministre de l'Équipement et de l'Eau, Président du Conseil d'Administration	24/06/2024	24/06/2030
Monsieur Abdelfetah SAHIBI	Secrétaire Général du ministère de l'Équipement et de l'Eau	28/06/2022	28/06/2028
Monsieur Mhamed BENHAMICH	Directeur de la Caisse pour le Financement Routier	28/06/2022	28/06/2028
Monsieur Ahmed SKIM -	Directeur de la Stratégie et du Financement Ministère De l'Equipement Et De l'Eau	28/06/2022	28/06/2028
Monsieur Aziz KHAYATI (*)	Directeur du Budget – Ministère de l'Economie et des Finances chargé du budget.	30/06/2021	30/06/2027

(*) Cooptation provisoire par le Conseil d'Administration du 24 décembre 2025 de Monsieur Aziz KHAYATI en remplacement de Monsieur Abdeslam JORIO et ce jusqu'à ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire.

II. PERSONNES MORALES

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration	Date nomination	Date fin mandat
Etat actionnaire	Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics	24/06/2024	24/06/2030
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Madame Dounia TAARJI , Présidente du Directoire	27/06/2022	28/06/2029
Kuwait Investment Authority	Monsieur Muhammad SALAH ALKULAIB , Directeur Général AL AJIAL Holding, Représentant de Kuwait Investment Authority	30/06/2021	30/06/2027
Agence Nationale des Ports	Monsieur Mustapha FARES , Directeur Général	13/06/2025	27/06/2031
Caisse de Dépôt et de Gestion	Madame Chadia JAZOULI , chargée de mission auprès du Président de CDG DEVELOPPEMENT	23/06/2023	23/06/2029
Administrateur Indépendant	Madame Dayae OUADGHIRI	28/06/2023	23/06/2029

AUTRES MANDATS DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/SURVEILLANCE

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19

modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2025 -

Je, soussigné :

Nom : **BARAKA**Prénom : **Nizar**

Nom de l'entreprise	Mandats exercés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration	24 juin 2024	31/12/2029
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration	23 juin 2023	AGO de 2029
Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	Administrateur du Conseil de Surveillance	27 avril 2023	AGO 2027
Société de Développement de la Lagune de Marchica / (Marchica Med)	Administrateur du Conseil d'Administration	11 juin 2024	31/12/2029
Holding Al Omrane (HAO)	Administrateur du Conseil de Surveillance	21 octobre 2021	AGO de 2026

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2025 -

Je, soussigné :

Nom : **SAHIBI**

Prénom : **Abdelfetah**

Nom de l'entreprise	Mandats exercés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur	23/12/2024	28 juin 2029
Société Nador West Med (NWM)	Administrateur	18/12/2024	AGO 2030
Autorité Portuaire Tanger Med (TMPA)	Administrateur	2025	AGO 2030
Conseil, Ingénierie et Développement (CID)	Administrateur	25 septembre 2024	31 décembre 2029
Société Nationale des Etudes du Détroit (SNED)	Administrateur	2024	AGO 2029

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2025 -

Je, soussigné :

Nom : **BENHAMICH**

Prénom : **MHAMED**

Monsieur MHAMED BENHAMICH

Fonction principale : Directeur de la Caisse pour le Financement Routier

Nom de l'entreprise	Mandats exercés / postes et fonctions occupés	Dates début des mandats en cours
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur	A partir du 08 février 2022

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2025 -

Je, soussigné :

Nom : **SKIM**

Prénom : **AHMED**

Nom de l'entreprise	Mandats exercés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur ⁽¹⁾	23/12/2024	AGO 2029
Fonds d'Equipement Communal (FEC) ⁽²⁾	Administrateur représentant du MEE ⁽³⁾	07/11/2024	Jusqu'à désignation d'un nouveau représentant du MEE

Déclaration de mandats, emplois et fonctions
Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes
- Mandats Exercice 2025 -

Je, soussigné :

Nom : **JORIO**

Prénom : **Abdeslam**

Monsieur Abdeslam JORIO

Fonction principale : Chef de la Division des Secteurs d'Infrastructure à la Direction du Budget – Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration

Entité	Titre	Dates début des mandats en cours
--------	-------	----------------------------------

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2025 -

Je soussigné,

Nom : **ZAGHNOUNE**

Prénom : **Abdellatif**

Nom de l'entreprise ou l'établissement public	Statut de l'EEP	Organe de gouvernance	Titre du mandat
AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire

Nom de l'entreprise ou l'établissement public	Statut de l'EEP	Organe de gouvernance	Titre du mandat
BARID AL-MAGHRIB	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
OCP SA	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
ITHMAR AL MAWARID	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
SOCIETE ITISSALAT AL-MAGHRIB	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
AGENCE NATIONALE DES PORTS	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER	Établissement public	Conseil d'administration	Membre du Conseil d'administration
SOCIETE NATIONALE DE LA RADIOFFUSION ET DE TELEVISION	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
HOLDING AL OMRANE	Société anonyme	Conseil de Surveillance	Représentant permanent de l'Etat actionnaire
COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	Société anonyme	Conseil d'administration	Représentant permanent de l'Etat actionnaire

Nom de l'entreprise ou l'établissement public	Statut de l'EEP	Organe de gouvernance	Titre du mandat
SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	Société anonyme	Conseil d'administration	Président du Conseil d'administration

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2025 -

Je, soussigné :

Nom : **Taarji**

Prénom : **Dounia**

Déclare exercer les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance des sociétés suivantes :

Nom de l'entreprise	Mandats exercés Postes et Fonctions Occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur - Membre du Comité d'Investissement	28/06/2022	30/06/2028
Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	Membre du Conseil de Surveillance Présidente du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité Stratégique Membre du Comité RSE Membre du Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance	27/04/2023	30/06/2028
Société Tanger Med Port Authority (TMPA)	Administrateur	23/06/2025	30/06/2031
Nador West Med	Administrateur -Présidente du Comité d'Audit -Membre du Comité Nomination et Rémunération	30/06/2025	30/06/2031

Nom de l'entreprise	Mandats exercés Postes et Fonctions Occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
Nador West Med Betoyna Industrial & Logistic Zone (NWM BILZ)	Administrateur	23/01/2023	30/06/2026
Société Casablanca Transport	Administrateur	26/06/2024	30/06/2030
Société de Développement de la lagune de MARCHICA MED	Administrateur -Présidente du Comité Stratégie Investissement Présidente du Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance	28/06/2024	30/06/2030
Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN)	Administrateur -Présidente du Comité Stratégie Investissement Membre du Comité d'Audit et Risques	28/06/2024	30/06/2030
Société d'Investissements Energétiques (SIE) – en liquidation	Administrateur	28/06/2019	30/06/2025
Société Nationale d'Aménagement Communal (SONADAC)	Administrateur	05/11/2024	30/06/2030
Holding Al OMRANE	Membre du Conseil de Surveillance	26/06/2023	30/06/2029
Royal Air Maroc (RAM)	Administrateur -Présidente du Comité Stratégie Investissement Membre du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance	29/03/2024	30/04/2030
Ithmar Al Mawarid	Administrateur - Présidente du Comité Stratégie Investissement	30/06/2023	30/06/2026
Moroccan Hospitality Company	Présidente du Conseil d'Administration Membre du Comité Stratégie Investissement	07/04/2022	30/06/2028

Nom de l'entreprise	Mandats exercés Postes et Fonctions Occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
	Membre du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance		
Société La Mamounia (SLM)	AdministrateurPrésidente du Comité Stratégie InvestissementMembre du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance	17/03/2023	30/06/2029
Société Foncière de la Lagune (SFL)	Administrateur représentant de MHC Membre du Comité Stratégie Investissement	07/04/2023	30/06/2029
Société Palais Jamai (SPJ)	Administrateur représentant de MHC Membre du Comité Stratégie Investissement	30/06/2022	30/06/2028
Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen Ifrane (SGHM)	Administrateur représentant de MHC	23/06/2023	30/06/2029
Société Michlifen & Golf	Administrateur représentant de MHC	12/08/2024	30/06/2027
Société Foncière CMC	Administrateur - Présidente du Comité d'audit	27/06/2023	30/06/2029
ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (ADI)	Administrateur Indépendant - Membre du Comité d'Audit	06/01/2017	31/12/2025
La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)	Administrateur Indépendant	01/06/2021	01/06/2027
AUTOHALL	Administrateur Indépendant	29/05/2024	30/06/2030

Déclaration de mandats, emplois et fonctions

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 142 de la loi 20-19
modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

- Mandats Exercice 2025 -

Nom : **FARES**

Prénom : **Mustapha**

Nom de l'Entreprise/Société	Mandats exercés / postes et fonctions occupés	Dates de début et de fin de mandat	
		Date de début	Date de fin
PORTNET SA	Administrateur, Président du Conseil d'Administration	Juin 2024	Renouvelable tous les 6 ans.
	Administrateur (ANP)	Juin 2024	Renouvelable tous les 6 ans.
SAPT	Administrateur, Président du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance	Août-2022	Renouvelable tous les 6 ans.
SGPTV	Administrateur, Président du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance	Août 2024	Renouvelable tous les 6 ans.

LPEE	Administrateur, Président du Comité Gouvernance et Rémunération	Août 2024	Renouvelable tous les 6 ans.
AMDL	Membre du CA	Juin 2024	-
Nador West Med (NWM)	Administrateur	-	Renouvelable tous les 6 ans.
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Administrateur, Président du Comité de Gouvernance	juin 2024	Juin 2025
Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.	Administrateur	Août 2022	Renouvelable tous les 6 ans.
ONP	Membre du CA	Juin 2024	

13

PROTOCOLE D'ACCORD

Le 21 mars 2025 à Rabat, un Protocole d'Accord a été signé entre l'Etat et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM), l'état étant représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Equipement et de l'Eau et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat.

Ce protocole d'accord couvre la période 2025-2032 et porte sur un programme d'investissement de 12,5 milliards de dirhams pour la réalisation de l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale, de l'autoroute Tit Mellil-Berrechid et du projet de transformation des nœuds Ain Harrouda et Sidi Maarouf.

Il s'agit de 3 projets stratégiques qui visent l'amélioration de l'accessibilité au Grand Stade de Casablanca en préparation à l'accueil de notre Pays de la coupe du monde 2030, la fluidification du trafic du corridor Rabat-Casablanca, et le renforcement de la connectivité de la région de Casablanca.

D'autre part, et afin de financer ce programme d'investissement, le protocole d'accord prévoit la mobilisation de 16 milliards de dirhams, selon une approche innovante et responsable qui permettra de préserver la pérennité d'ADM et limiter le recours au budget de l'état.

I. ENGAGEMENT D'ADM DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ACCORD :

Les engagements majeurs d'ADM s'articulent autour des axes suivants :

1. **Densification du Réseau (12,5 MMDH) :** Priorisation des axes de décongestion, notamment la réalisation de l'autoroute continentale Rabat-Casablanca.
2. **Pérennisation du Patrimoine (4,4 MMDH) :** Mise en œuvre d'un programme sur la durée du protocole d'accord de « Grosses Réparations » visant à maintenir l'infrastructure aux standards de sécurité et de confort internationaux.
3. **Besoin en Financement :** Couverture par ADM du besoin en financement en assurant les contraintes suivantes : Financement sans recours au budget de l'Etat, minimisation à l'exposition aux risques de change et respect des engagements en termes de remboursement des dettes à contracter et la mise en place de couverture de change pour les dettes en devise.
4. **Mise en place d'une couverture de risque de change :** Mise en place en concertation avec l'ANGSPE et des organes de gouvernance de solutions de couverture de risque de change.
5. **Programme de financement établi dans le protocole d'accord s'articulant autour des opérations suivantes :** La réalisation pour le compte de l'Etat d'opérations de titrisation d'un montant total de 7 milliards de dirhams. Le montant de la titrisation sera injecté sous forme d'augmentation de capital d'ADM. La réalisation également d'émissions d'emprunts obligataires sans garantie de l'Etat d'un montant total de 7,5

milliards de dirhams. Le programme de financement comprend également un prêt concessionnel d'un montant de 2,2 milliards de dirhams pour financer 50% des travaux de grosses réparations.

6. **Ajustements tarifaires :** Le protocole d'accord stipule les modalités d'application tarifaire conformément à la décision favorable du Conseil d'administration du 23 décembre 2024.

II. ENGAGEMENT DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ACCORD :

Dans le cadre du Contrat Programme 2025-2030, l'État prend plusieurs engagements structurants afin de soutenir ADM dans la réalisation de son programme d'investissement et la préservation de son équilibre financier.

1. Soutien à ADM pour la concrétisation du programme de financement
2. Soutien d'ADM pour les ajustements tarifaires
3. Sécurisation du patrimoine foncier d'ADM, notamment par l'immatriculation de l'ensemble du réseau autoroutier, ainsi que la mise à disposition des assiettes foncières et l'accomplissement des procédures d'expropriation indispensables à la réussite des projets d'infrastructure.
4. Amendement de la convention globale et du cahier des charges de la concession globale.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT ET RÉALISATIONS OPÉRATIONNELLES (À MARS 2026)

Un an après l'entrée en vigueur du protocole, l'exécution des chantiers structurants affiche les réalisations suivantes :

1. INFRASTRUCTURES

- ▶ Tit Mellil-Berrechid, Nœuds de Sidi Maarouf et Ain Harrouda : Ces projets cruciaux pour la fluidification du trafic autour de Casablanca ont été mis en service en novembre 2025.
- ▶ Continentale : Ce projet structurant a été lancé au quatrième trimestre 2025.

2. FINANCEMENT

- ▶ Première opération de levée obligataire dans le cadre du programme de financement de ce protocole d'accord a été effectuée en août 2025 pour un montant de 2,5 Milliard de dirhams.
- ▶ Couverture de change : ADM a proactivement adaptée sa stratégie face à son exposition et la volatilité accrue des marchés de change en couvrant l'équivalent de 1 milliards de dirhams d'échéances libellées en Euro, USD et Yen, et en profitant d'une décote considérable portée par les afflux en devises étrangère grâce à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations fin 2025.

3. CONVENTION GLOBALE

La Convention Globale et le cahier des charges de la Concession Globale sont en cours d'amendement.

14

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'année 2026, ADM poursuit sa dynamique de développement, alliant modernisation technologique, expansion du réseau et durabilité.

Dans le cadre de la vision moderniste et ambitieuse de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, la poursuite des grands chantiers d'infrastructure est une des priorités de l'entreprise. En 2026, ADM poursuivra le chantier de construction de l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale qui constitue l'axe majeur du programme d'investissement d'ADM pour l'exercice 2026. Au-delà de la décongestion du trafic, ce chantier revêt une dimension stratégique majeure dans la perspective de la Coupe du Monde 2030, en assurant notamment la desserte optimale du futur Grand Stade de Casablanca à Benslimane.

ADM œuvre également à poursuivre sa stratégie orientée vers le service à l'utilisateur, l'amélioration de la sécurité sur son réseau autoroutier et la mise en place de technologies modernes. Les principaux axes stratégiques 2026 sont :

- Continuité du plan d'action AGIR sur la sécurité autoroutière ;
- Développement et préservation du patrimoine autoroutier du Royaume ;
- Modernisation et amélioration du service offert au niveau des aires de services, ainsi que l'utilisation de technologies avancées pour la gestion du trafic et l'automatisation du péage ;
- Amélioration continue de l'expérience usager en mettant en œuvre des services innovants pour garantir un voyage sûr, fluide et agréable ;
- Poursuite des actions en matière de gouvernance, de qualité de service, de capital humain et de durabilité.

Le développement durable demeure au cœur de la vision à long terme de l'entreprise notamment à travers les axes suivants :

- Décarbonation de l'activité : Déploiement d'un programme d'équipement des axes autoroutiers en bornes de recharge afin d'accompagner l'essor de la mobilité électrique nationale.
- Efficacité énergétique : Extension des panneaux photovoltaïques pour couvrir les besoins énergétiques des infrastructures de péage et d'éclairage public.
- Préservation du capital naturel : Poursuite des actions de reboisement et de gestion optimisée des ressources hydriques sur l'ensemble du domaine autoroutier.

Le plan d'action 2026 d'ADM s'inscrit pleinement dans la poursuite des ambitions stratégiques du Royaume. Il accompagne la dynamique nationale en matière de modernisation des infrastructures, d'amélioration de la qualité de service et de développement durable, en contribuant directement aux projets structurants engagés à l'échelle du pays.

08

RAPPORT ESG (ENVIRONNEMENT , SOCIAL ET GOUVERNANCE)



SOMMAIRE DU RAPPORT ESG

01. CARTE D'IDENTITE D'ADM

P. 157

02. STRATEGIE EN MATIERE DE RSE

P. 159

Ce rapport ESG 2025 synthétise les actions responsables conduites par ADM en faveur de la création de valeur partagée avec ses parties prenantes à travers une approche de matérialité des enjeux de l'entreprise.

01. CARTE D'IDENTITE DU GROUPE

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions statutaires.

Intervenant depuis 1989, ADM a permis le développement de l'infrastructure autoroutière et la réalisation d'un réseau de 1 800 Km d'autoroutes qui ont permis :

- 60% de la population est directement reliée au réseau autoroutier
- 70% de la population est desservie par le réseau autoroutier ou par les Voies Express
- 85 % de la population est à moins d'une heure de l'autoroute
- Toutes les villes de + 400 000 habitants reliées au réseau autoroutier
- 22/27 des villes de +100 000 habitants sont au réseau autoroutier à fin 2016

Depuis la création d'ADM, les pouvoirs publics ont adopté une stratégie volontariste d'aménagement du territoire favorisant un développement rapide du réseau autoroutier.

ADM traverse actuellement une phase de transition majeure qui constitue un tournant décisif dans son évolution. Cette transformation intervient dans un contexte où les attentes des clients, de plus en plus élevées, se traduisent par une exigence accrue en matière de confort, de sécurité et de qualité de service.

Ainsi, au-delà de ses missions de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau autoroutier, de nouvelles responsabilités viennent enrichir son périmètre d'action, avec pour priorité absolue la satisfaction des usagers.

Les missions d'ADM :

- La construction, l'entretien et l'exploitation d'autoroutes qui lui sont concédées par voie de concessions ou contrats ;

- La gestion, la protection et la conservation du domaine public dépendant du réseau de transport mis à sa disposition ;
- La création et l'exploitation de services touristiques, d'hôtellerie et de tout autre service dans la proximité géographique de l'autoroute ;
- L'exploitation et la gestion des biens immobiliers et mobiliers ;
- La satisfaction client par le développement de services innovant pour garantir leur sécurité, leur confort et leur faciliter toujours plus leur trajet.

Etat des filiales et participation

Au 31 Décembre 2025, ADM détient deux filiales :

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- INFRASTRUCTURE S.A	SA	99,92%	Intégration globale

La filiale **ADM INFRASTRUCTURE** est une société anonyme constituée en septembre 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et à son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

L'activité principale de la filiale ADM Infrastructure est d'assurer l'assistance à maître d'ouvrage et maître d'œuvre chargés de grands projets d'infrastructures.

La filiale **ADM PARK** est une société anonyme constituée en avril 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et a son a son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

L'activité principale de la filiale **ADM PARK** est l'aménagement, le développement et l'exploitation des parkings autoroutiers, routiers et urbains.

Actuellement, ADM PARK est en veille par décision du CA d'**ADM PARK** tenu en date du 25/12/2012. L'information portant sur cette décision a été portée au préalable au CA

d'ADM tenu en date du 24 septembre 2012, ce dernier n'a pas émis d'objection sur cette affaire.

02. STRATEGIE EN MATIERE DE RSE

Au-delà de son métier et de ses activités menées dans le cadre de sa double mission de développement du réseau autoroutier et de services à l'utilisateur, ADM s'est engagée depuis sa création à faire de l'Autoroute un passage heureux et à impacter positivement les territoires qu'elle traverse dans une relation de respect et de bienveillance. Ceci se matérialise à travers les programmes développés par ADM pour préserver l'environnement, améliorer la résilience de l'infrastructure et soutenir les communautés proches, en plus des programmes de recherche et développement mis en place en partenariat avec des organismes de recherche nationaux et internationaux.



PROGRAMME COMMUNAUTAIRE

Le **Programme J/Jeunes espoirs** a vu le jour en 2008, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale. Il a permis la réhabilitation de l'infrastructure de base de 325 écoles adjacentes aux autoroutes. En 2018, ADM a revu le Programme J pour y apporter une dimension éducative à travers différents ateliers ludiques et pour impliquer les Ressources Humaines de l'entreprise à travers la formule de parrainage où chaque école est parrainée par une collaboratrice ou un collaborateur volontaire qui s'engagent à pérenniser le programme en restant à l'écoute permanente des besoins de l'école.



Réalisations sociales :

ADM a poursuivi en **2025** les actions menées dans le cadre du programme J /Jeunes Espoirs :

- **Inauguration d'une classe numérique au sein d'une école réhabilitée :**

Dans le cadre du programme J/Jeunes Espoirs et des actions de réhabilitation des établissements scolaires situés à proximité du réseau autoroutier, ADM a inauguré, le 25 décembre 2025, une classe numérique au Groupe Scolaire Briech à Tanger. Cette initiative vise à renforcer l'accès aux outils numériques et à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. À cette occasion, des activités pédagogiques et récréatives ont été organisées au profit des élèves.

• Opération Iftar



- La 4ème édition de l'opération Iftar, un rendez-vous ramadanesque désormais incontournable avec les conducteurs des poids lourds (PL), s'est tenue du 17 au 21 mars 2025 au niveau des aires de service de Sala Al Jadida,

Berrechid, Larache et Meknès. Cette édition a permis d'accueillir pour la rupture du jeûne 3 880 conducteurs de poids lourds, confirmant la mobilisation continue d'ADM en faveur des usagers du réseau autoroutier. Rappelons que cette opération a pour objectifs de :

- Renforcer le lien de proximité initié avec les conducteurs PL à travers les différentes campagnes terrain ;
- Inciter les conducteurs PL à prendre une pause pour rompre le jeûne avant de continuer leur trajet en toute sécurité ;
- Partager le repas du "Ftour" dans une ambiance conviviale et familiale.

• Collecte de sang

ADM a organisé, le 14 février 2025 à son siège, une opération de don de sang en partenariat avec le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Rabat. Cette initiative solidaire, qui a mobilisé de nombreux collaborateurs volontaires, s'inscrit dans la politique d'engagement sociétal de l'entreprise et traduit la volonté d'ADM de promouvoir les valeurs de solidarité, d'entraide et de responsabilité citoyenne au sein de son organisation.



- **Journée de sensibilisation à la sécurité autoroutière**

ADM a organisé, le jeudi 23 janvier 2025, une journée de sensibilisation à la sécurité autoroutière au profit des élèves de l'école Laghouazi.

Au cours de cette journée, les représentants d'ADM ont animé des ateliers interactifs, utilisant des supports ludiques, des mises en situation et des jeux éducatifs pour sensibiliser les élèves aux comportements à adopter aux abords de l'autoroute ainsi qu'aux règles essentielles de sécurité, notamment l'importance du respect des passages piétons et les dangers des traversées.

En sensibilisant les jeunes générations, ADM poursuit son engagement pour renforcer la sécurité autoroutière et réduire les comportements à risque.



- **Célébration de la marche verte**

Dans le cadre du programme J/Jeunes Espoirs, un groupe d'élèves des écoles partenaires a pris part à la course relais symbolique organisée par la Fédération Royale Marocaine du Sport pour Tous, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la glorieuse Marche Verte.

Cet évènement national a traversé 16 villes, de Tanger (15 octobre) à Dakhla (6 novembre 2025), avec pour objectif de promouvoir le sport et de renforcer son rôle en tant que vecteur d'unité et de cohésion sociale.

Dans ce cadre, ADM a impliqué des élèves limitrophes au réseau autoroutier : Melloussa (Tanger), Aïn Ktaa (Larache) et Ouled Boutayeb (Rabat). Ces jeunes participants ont parcouru 2 kilomètres symboliques derrière le



porte-drapeau de l'étape, avant de recevoir des médailles commémoratives des mains d'anciens champions marocains, dont Mme Nezha Bidouane, présidente de la FRMSPT. Une participation qui reflète l'engagement d'ADM en faveur de l'inclusion sociale des jeunes et de la promotion des valeurs citoyennes à travers le sport.

- **Signature d'une convention entre ADM et la Fédération Royale Marocaine du Sport pour Tous (FRMST) en novembre 2025.**

ADM et la Fédération Royale Marocaine du Sport Pour Tous (FRMSPT) ont conclu une convention de partenariat, visant à promouvoir la pratique du sport pour tous. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie RSE d'ADM, déployée notamment à travers le programme J/Jeunes Espoirs, qui traduit son engagement en faveur des communautés locales. Elle cible plus particulièrement les jeunes élèves des écoles primaires limitrophes au réseau autoroutier.



En s'adossant à l'expertise de la FRMSPT, ce partenariat vise à démocratiser l'accès à la pratique sportive, promouvoir l'inclusion sociale et diffuser auprès des jeunes les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de mémoire nationale. Le sport est ainsi mobilisé comme un levier d'éducation, de cohésion sociale et d'épanouissement individuel.

Réalisations en matière de formations :

- **Formation dédiée au leadership et à l'intelligence émotionnelle**

ADM Académie a lancé les 27 et 28 octobre 2025 les premières sessions de la formation « Conscience de soi & Leadership », destinées aux chefs de service, pour renforcer leur posture managériale et développer leurs compétences émotionnelles et relationnelles.



Au cours de ces deux journées, les participants ont exploré leurs modes de fonctionnement et ont appris à fédérer leurs équipes autour d'un projet commun, à gérer les conflits comme des leviers de cohésion, à renforcer leur communication d'influence et à favoriser la collaboration transverse, tout en élaborant un plan de progrès individuel et collectif.

- **Formation sur la motivation et la communication positive :**

Les jeunes ADMistes ont bénéficié d'un cycle de formation organisé par ADM Académie, du 24/11/2025 au 25/12/2025, intitulé « Motivation & Communication Positive ». Cette action vise à renforcer leur épanouissement personnel et professionnel, à stimuler l'esprit d'excellence et à préparer des talents confiants, engagés et performants.



Les principaux axes abordés ont porté sur la connaissance de soi et l'intelligence émotionnelle, les compétences professionnelles et la communication positive, les objectifs de carrière, ainsi que l'innovation et la persévérance.

- **Lancement de la Charte du Formateur Interne**

Dans le cadre du lancement de la Charte du Formateur Interne, ADM Académie a déployé en 2025 un programme structurant de formation destiné à renforcer les compétences pédagogiques et andragogiques des formateurs internes et à formaliser leur rôle dans le dispositif de transmission des savoir-faire de l'entreprise. Ce programme, sanctionné par la remise de certificats aux participants ayant complété avec succès le parcours, vise à valoriser l'expertise interne et à accompagner la relève. Il s'inscrit dans une démarche globale de structuration du Knowledge Management au sein d'ADM, en reconnaissant le rôle stratégique des formateurs internes dans la capitalisation, le partage et la diffusion des



connaissances métiers, notamment dans les domaines du péage, de la gestion du trafic et de la digitalisation. Cette initiative contribue également au renforcement du rayonnement d'ADM aux niveaux national et international, notamment dans le cadre des actions de coopération Sud-Sud et de partage d'expertise avec des pays partenaires.

- **Programme DEVELOPPP - Consolidation de la chaîne de valeur (2025)**

Dans la continuité des actions menées en 2024 dans le cadre du programme DEVELOPPP (ADM – GIZ – IPRO), l'année 2025 a marqué une étape clé avec **la mise en œuvre effective de la chaîne de valeur et l'intégration commerciale des coopératives formées.**

Afin d'assurer la viabilité économique des coopératives accompagnées et de consolider leur insertion sur le marché, ADM a procédé à l'acquisition directe de leur production en semences et plants indigènes destinés aux projets de revégétalisation et de stabilisation des talus autoroutiers.

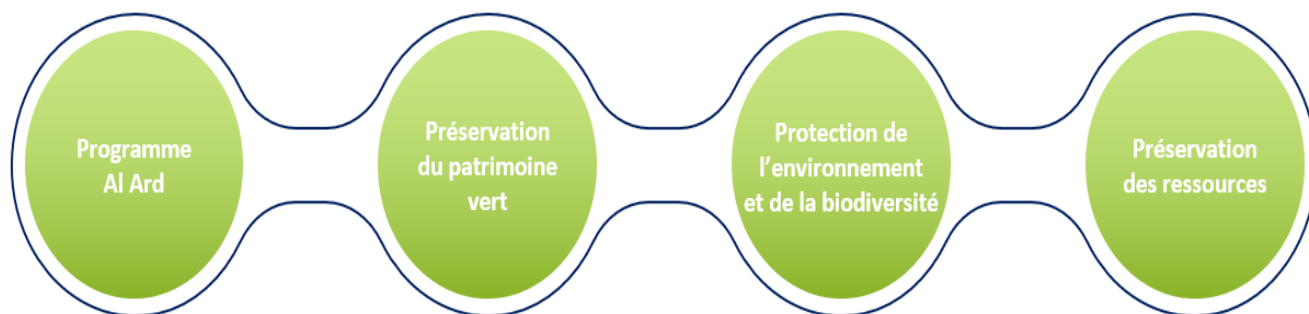
Au titre de l'année 2025, ADM a ainsi acquis :

- **Région Béni Mellal – Berrechid** : 150 kg de semences indigènes et 25 000 plants
- **Région Fès – Oujda** : 20 kg de semences indigènes et 15 000 plants
- **Région Tanger – Tétouan** : 250 kg de semences indigènes et 25 000 plants
- **Région Settat – Agadir** : 20 kg de semences indigènes et 15 000 plants

Cette dynamique confirme le passage du programme d'une phase de renforcement des capacités à une phase de génération de revenus et d'impact territorial concret, contribuant à la résilience climatique des infrastructures autoroutières tout en soutenant l'économie locale.

PROGRAMME VERT

Le **programme ALARD** fait partie du programme vert d'ADM, déployé pour la sauvegarde de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone, et résulte de l'alliance stratégique « DeveloPPP » qui relie l'Agence de Coopération Internationale Allemande (GIZ), le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'acteur privé allemand « IPRO ».



Le bilan du programme Al Ard 2025 s'élève à 55 hectares de talus stabilisés contre l'érosion hydrique grâce à l'utilisation de techniques de génie biologique.

Le programme AL ARD compte plus de 20 hectares d'ensemencement des talus, 250 000 unités produites au niveau de la pépinière et 220 000 unités d'ensemencement des talus, soit un coût total de 7 MDH HT.

PROGRAMME AZUR

Le programme Azur a pour objet principal la réduction de l’empreinte carbone et préservation des ressources. Plusieurs actions ont été menées jusqu’à l’année 2025, notamment :

- 52% des sites équipés en éclairage LED ;
- 4 Gares de péage d’ADM autonomes le jour par le recours à l’énergie solaire (panneaux PV) ;
- 27 aires de service équipées par des bornes de recharges pour véhicule électrique ;

805 km linéaire autoroutier équipé, dont 90% des bornes sont installées sur l’axe autoroutier Tanger – Agadir.



Déploiement des bornes de recharges électriques sur les Autoroutes du Maroc.

Définition de la stratégie de déploiement des infrastructures de recharge électrique sur le réseau autoroutier.

Dans le cadre de son alignement avec les objectifs nationaux de décarbonation, Autoroutes du Maroc a défini une stratégie structurée de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'ensemble de son réseau. Cette stratégie repose sur un diagnostic approfondi de l'existant, des projections de croissance du parc de véhicules électriques à l'horizon 2035 et l'identification des écarts par rapport aux standards internationaux.

La stratégie prévoit un déploiement progressif en trois phases, avec une priorisation des corridors à fort trafic, un renforcement significatif des puissances électriques disponibles sur les aires de service et la



généralisation de bornes rapides et ultra-rapides conformes aux standards internationaux. Elle intègre également des exigences de performance, d'interopérabilité et d'équité territoriale, ainsi qu'un mécanisme de suivi et d'actualisation périodique afin d'adapter le rythme d'investissement à l'évolution de la demande et des usages.

PROJET DE STRUCTURATION

Stratégie de Développement Durable : vision, piliers et engagements

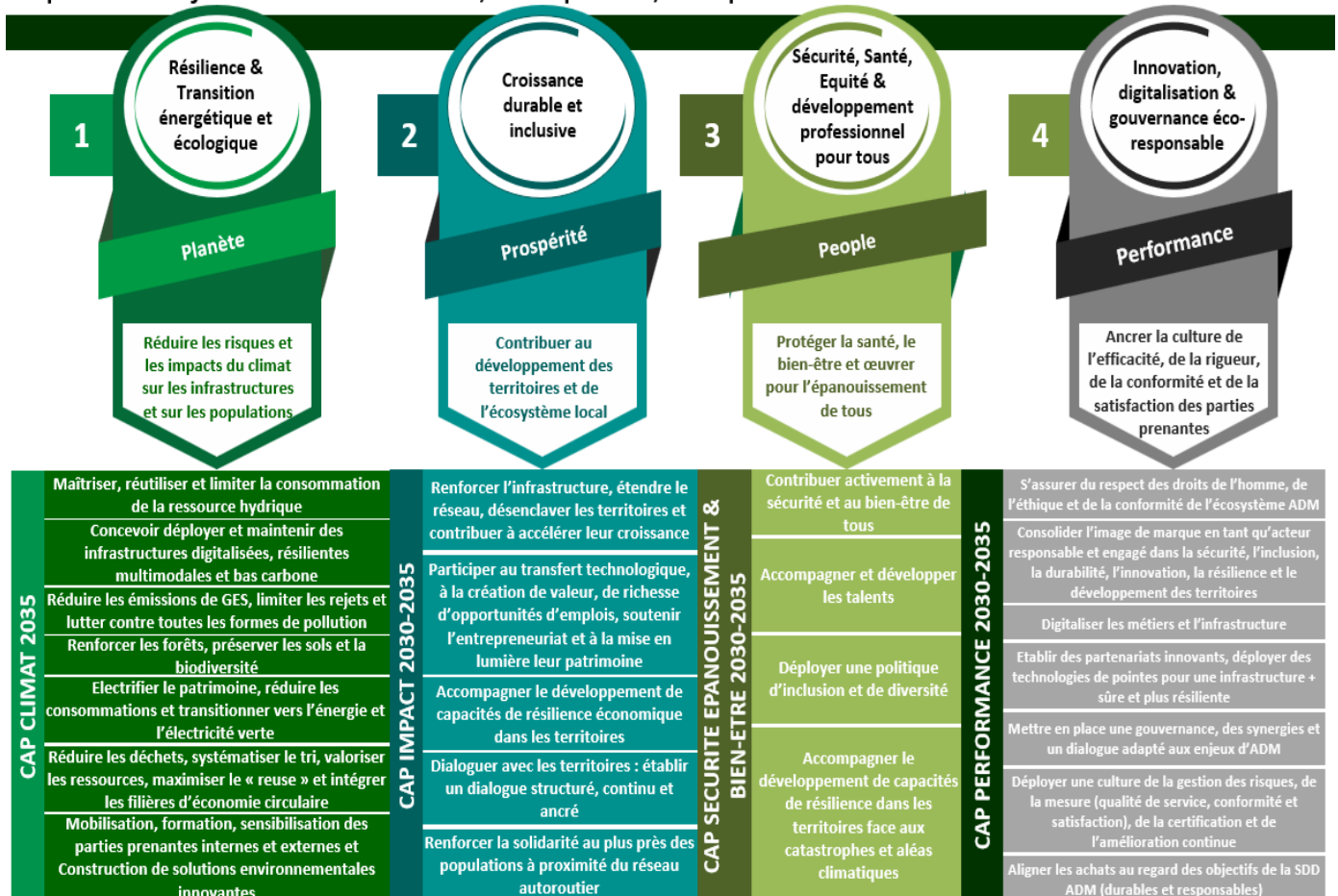
Dans le cadre du renforcement de son engagement ESG, Autoroutes du Maroc a finalisé sa Stratégie de Développement Durable, structurée autour d'une vision intégrée conciliant performance économique, responsabilité environnementale et impact social positif.

ADM structure sa démarche RSE sur la base du référentiel international de l'Agenda 2030 des Nations Unies et s'inscrit pleinement dans cette dynamique en alignant ses engagements sur 12 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), en cohérence avec ses missions, ses valeurs et son ambition de contribuer activement à un développement durable et responsable du territoire.

<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>ADM conçoit, déploie, exploite et maintient une infrastructure durable, de qualité, fiable, digitale, résiliente et conforme aux standards internationaux, tout en développant des projets empreints de nouvelles technologies et d'innovations.</p>	<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>L'éducation constitue une des priorités d'ADM, qui construit, réhabilite, équipe et parraine les écoles limitrophes du patrimoine autoroutier, et qui s'investit dans la formation continue de son écosystème.</p>	<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>ADM veille à gérer de façon durable les écosystèmes terrestres, notamment en les restaurant afin d'enrayer le processus de dégradation des terres, de préserver le patrimoine forestier et de renforcer les puits de carbone.</p>
<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>La sécurité représente un des piliers fondamentaux d'ADM, qui vise à réduire le nombre de blessés et de décès de l'autoroute, tout en limitant les conséquences des accidents (encombrements, retards, dégâts matériels, déversements ...etc.)</p>	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>ADM a lancé son processus de décarbonation à travers le déploiement d'installations d'énergies renouvelables, de projets d'économie d'énergies et de mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.</p>	<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>ADM s'engage pour l'inclusion sociale et économique et s'attache à réduire les inégalités, à travers le désenclavement des populations, la construction/Réhabilitation d'écoles rurales, la formation et l'emploi de populations locales ..Etc.</p>
<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>ADM s'efforce d'optimiser les ressources, mais également de prévenir, limiter et valoriser les déchets notamment, à travers la réutilisation, le recyclage et l'intégration de chaînes de valeur d'économie circulaire.</p>	<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>ADM s'emploie à réduire les consommations d'eau, s'assure du traitement des eaux usées, met en place des sanitaires, garantit le traitement de l'eau avant rejet dans la nature, et prévient la pollution lors d'incidents de déversement.</p>	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>La performance nécessite l'implication de toutes les compétences. A ce titre, ADM s'engage dans la parité hommes femmes à tous les niveaux de direction et de décision, et contribue à l'autonomisation des femmes et des filles.</p>
<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>ADM s'emploie à promouvoir une croissance économique durable et soutenue, en veillant à offrir de bons cadres de travail, en accompagnant l'évolution de carrière et en soutenant le développement local et régional.</p>	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le déploiement de mesures de résilience et d'adaptation sont pleinement intégrées dans les activités métiers d'ADM, en vue de lutter contre les changements climatiques.</p>	<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p>ADM concentre ses efforts sur le partage de connaissances, en montant des partenariats réussis avec la coopération nord-sud, la coopération sud-sud, sur différents sujets: technologiques, économiques, sociaux et environnementaux.</p>

Cette stratégie repose sur les quatre piliers fondamentaux suivants :

4 piliers majeurs : 4P – Planète, Prospérité, People et Performance



Chacun de ces piliers traduit un engagement concret : **Résilience & transition énergétique et écologique**, visant à réduire les impacts climatiques sur les infrastructures et les populations ; **Croissance durable et inclusive**, pour soutenir le développement des territoires et de l'écosystème local ; **Sécurité, santé, équité et développement professionnel pour tous**, afin de protéger le bien-être et favoriser l'épanouissement de tous ; et **Innovation, digitalisation & gouvernance éco-responsable**, pour ancrer la culture de l'efficacité, de la rigueur et de la satisfaction des parties prenantes.

Ces engagements se matérialisent par des priorités opérationnelles claires : décarbonation progressive des activités, résilience climatique des infrastructures, optimisation de l'efficacité énergétique, préservation des ressources naturelles, ainsi que

renforcement de la sécurité et de l'expérience usager. Ils s'accompagnent d'une gouvernance responsable, éthique et transparente, soutenue par un dispositif de suivi des indicateurs extra-financiers. À travers cette feuille de route, ADM affirme son rôle d'opérateur autoroutier engagé, pleinement mobilisé pour la transition écologique, le développement durable et la création de valeur pour les territoires et les populations qu'elle dessert.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ADM s'intéresse de près aux secteurs de la recherche et de l'enseignement afin de mettre à la disposition des chercheurs des champs empiriques pertinents pour l'apprentissage pratique et la recherche innovante, de concrétiser la stratégie R&D et innovation d'ADM, de renforcer son label RSE et de hausser la qualité durable de l'infrastructure autoroutière et l'excellence du service client.

Cette démarche se matérialise par la participation d'ADM à plusieurs événements à l'échelle nationale et internationale. En 2025, la société a réalisé :

- **Coopération internationale**
 - **Partenariat stratégique entre Autoroutes du Maroc et VINCI Autoroutes :**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et de ses partenariats stratégiques, le 29 octobre 2025, Autoroutes du Maroc (ADM) a conclu une convention de partenariat avec VINCI Autoroutes, fondée sur le partage de savoir-faire, l'échange d'expériences et le développement de solutions innovantes. Cette coopération vise



à accompagner l'amélioration continue du service client, dans un contexte d'extension du réseau autoroutier et de montée en exigences en matière de qualité, de sécurité et d'information trafic. Elle contribue également au rayonnement international d'ADM et s'inscrit dans une dynamique d'alignement avec les meilleures pratiques du groupe VINCI.

- **Partenariat avec Transgambia Bridge Company (Groupe Africa50)**

Dans le cadre du développement de ses partenariats internationaux, ADM a conclu en 2025 un partenariat de formation et d'assistance technique avec la Transgambia Bridge Company Ltd., filiale du groupe Africa50, pour l'exploitation et l'entretien du pont stratégique Sénégalie, un ouvrage emblématique de 942 mètres reliant le nord et le sud du Sénégal et la

Gambie. Ce partenariat prévoit un programme opérationnel de missions techniques, de formations et d'accompagnement sur site portant notamment sur la

gestion et la supervision du trafic, la signalisation et la sécurité, la gestion du péage et des équipements électriques et technologiques, ainsi que la maintenance et la sécurité des infrastructures.



• **Ateliers et Séminaires à l'échelle nationale et internationale**

- **Séminaire sur la sécurité routière** : Dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Routière (UNRSF) et mis en œuvre par la Fédération Internationale de la Route (IRF) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), en partenariat avec les gouvernements du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal, ADM a pris part, les 08 et 09 octobre 2025 à Marrakech, au séminaire de consultation régionale visant à renforcer la coopération autour de la conception routière sécuritaire et inclusive.



- **Séminaire sur l'accessibilité et la mobilité en milieu urbain et périurbain** : ADM a participé au séminaire international « Accessibilité et mobilité en milieu urbain et périurbain : défis et opportunités pour les villes de demain », organisé à Fès du 15 au 17 octobre 2025 sous l'égide du Ministère de l'Équipement et de l'Eau. Co-organisé par PIARC –



World Road Association, l'Association Permanente Marocaine des Congrès Routiers (AMPCR) et l'Université Privée de Fès (UPF), cet événement a rassemblé plus de 200 experts de la mobilité, décideurs publics et chercheurs issus de 21 pays.

- **Green Impact Expo & Summit 2025** : ADM a pris part au Green Impact Expo & Summit 2025, événement de référence consacré à la mobilité durable et aux solutions de décarbonation en Afrique, tenu du 11 au 13 février 2025. A cette occasion, ADM a été représentée au sein du jury du Green Impact Expo Challenge 2025, un concours visant à distinguer les initiatives les plus innovantes et prometteuses en matière de mobilité durable et de technologies vertes, illustrant ainsi l'engagement de l'entreprise en faveur de la transition écologique et de l'innovation au service des infrastructures de transport.



09

COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS



الطرق السيارة بالمغرب

Autoroutes du Maroc

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT

Performance financière :

- ✓ Le chiffre d'affaires social s'est élevé à 4 504 millions de MAD en 2025, en progression de 12 % par rapport à l'exercice précédent.
- ✓ Le chiffre d'affaires consolidé atteint 6 615 millions de MAD en 2025, en hausse de 18 %, porté notamment par la progression de 35 % du chiffre d'affaires lié à la construction des infrastructures en concession.
- ✓ La dette sociale ressort à 37 309 millions de MAD à fin décembre 2025, en augmentation de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent.
- ✓ L'investissement net atteint 72 312 millions de MAD, en amélioration de 2,3 % par rapport à fin 2024.
- ✓ Le résultat net social ressort à 1 037 millions de MAD, tandis que le résultat net consolidé, établi selon les normes IFRS, atteint 1 413 millions de MAD.

Activité de la société 2025 :

En 2025, la société a poursuivi la mise en œuvre de projets structurants et d'actions d'amélioration du service aux usagers, notamment :

- ✓ Mise en service de l'autoroute Tit Mellil – Berrechid, première autoroute au Maroc conçue initialement en 2x3 voies, livrée plusieurs mois en avance ;
- ✓ Achèvement des travaux de transformation des nœuds autoroutiers de Sidi Maarouf et de Ain Harrouda ;
- ✓ Signature d'un protocole d'accord entre l'État et ADM couvrant la période 2025-2032 et portant sur un programme d'investissement structurant ;
- ✓ Mobilisation des équipes d'ADM dans le cadre de l'accueil de la CAN 2025, avec activation du mode vigilance totale ;
- ✓ Signature d'une convention de partenariat avec Transsambia Bridge Company pour l'assistance technique et la formation ;
- ✓ Record d'affluence sur le réseau autoroutier national durant la saison estivale 2025, avec des pics dépassant 750 000 véhicules par jour ;
- ✓ Lancement de la 4e édition de l'opération #Twehechnakom25 à l'adresse des Marocains du Monde.

Le Rapport Annuel Financier, y compris l'ETIC, est consultable sur le lien suivant :

<https://www.adm.co.ma/ADM/Communication/Pages/Communications-financieres.aspx>

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

RAPPORT FINANCIER

ANNUEL

2025

